

revue Parlementaire

canadienne



*Conseils pour
la sortie :*

*Entretiens de
départ avec des
députés québécois*



Volume 48, No. 1

Relativité législative

Les Yakeleya, au service de la population nordique

Dans certaines familles, les générations se transmettent des recettes, des chansons ou des histoires. Chez les Yakeleya, la principale tradition est celle du service public. Le parcours de Sheryl Yakeleya à l'Assemblée législative fait partie d'une tradition familiale qui repose sur l'engagement au service de la population des Territoires du Nord-Ouest.



Sheryl et Norman Yakeleya à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest. Sheryl est l'actuelle députée de Dehcho. Son mari, Norman, a été député de Sahtu de 2003 à 2015.

Élue députée de Dehcho au sein de la 20^e législature, Sheryl Yakeleya est vice-présidente du Comité plénier et du Comité permanent de la responsabilisation et de la supervision. Elle est aussi membre du Comité permanent du développement social et du Comité permanent des comptes publics. Dans le cadre de ses fonctions, elle se fait la porte-étendard des gens de sa circonscription.

Depuis longtemps, elle est une ardente défenseuse de ses concitoyens, notamment par sa participation à l'Association des femmes autochtones des Territoires du Nord-Ouest et par son travail bénévole. Son engagement profond a inspiré les gens de son entourage à l'inviter à faire un pas de plus, c'est-à-dire à se lancer en politique pour défendre leurs intérêts à l'Assemblée législative.

Sa présence à la Chambre est d'ailleurs lourde de sens. Son mari, Norman Yakeleya, a été député territorial de Sahtu de 2003 à 2015. Son dévouement a laissé des traces, et les fonctions parlementaires de Sheryl sont marquées par une tradition familiale définie par l'engagement social.

Le grand-père de Sheryl, Phillip Simba, a aussi été le premier chef reconnu de Fort Providence et Kakisa Lake, dont il a été à la tête pendant plus d'une vingtaine d'années. Son leadership, qui était axé sur les services communautaires directs, lui a fait mieux comprendre de quoi est fait l'engagement au service des autres, c'est-à-dire de politiques, mais surtout d'écoute et d'encouragements.

Nourrie de ces influences, Sheryl sait aussi donner sa propre couleur à son engagement politique. Elle fait son propre chemin, guidée par ses valeurs et sa fidélité à son peuple.

Cora Rentmeister

Conseillère principale en communications, Services aux députés et de la Cité parlementaire

Michael Ball

Directeur des Services à la Chambre et des Journaux

La *Revue parlementaire canadienne* a été fondée en 1978 pour tenir les législateurs canadiens au courant des activités de leur section fédérale, provinciale ou territoriale au sein de la Région du Canada de l'Association parlementaire du Commonwealth, et, en même temps, pour promouvoir l'étude et le respect des institutions parlementaires. La Revue invite les députés, les anciens députés, le personnel des Assemblées législatives ou toute autre personne que les objectifs de la Revue concernent, à lui faire parvenir des articles susceptibles d'intéresser les lecteurs.

La Revue est publiée pour la Région du Canada de l'APC. Les opinions exprimées dans les articles n'engagent que leur auteur et ne doivent en aucun cas être attribuées aux sections canadiennes de l'Association parlementaire du Commonwealth.

Directeur

Will Stos

Mis en page

Frank Piekkelko

Équipe de production

Teresa Austin	Karine Legault-Leblond
Nicky Borland	Bryony Livingston
Kim Dean	Vicky Luu
Yasuko Enosawa	Joëlle Malo
Michelle Giese	Joanne McNair
Claudette Henry	Tiffany Ribeiro
Geoffrey Hilton	Kate Sinnott

Stagiaire

Annie Dowd

Comité de rédaction

François Arsenault (Président)		
Kate Ryan-Lloyd (Vice-présidente)		
Caroline Bosc	Shannon Dean	Till Heyde
Gerry Burla	Neil Ferguson	Christine Ivory
Trevor Day		Jeremy LeBlanc

Abonnement

Quatre (4) numéros en anglais ou en français
Canada 40 \$ - *International* 75 \$
 Quatre (4) numéros en anglais et en français
Canada 75 \$ - *International* 125 \$
 Faites votre cheque à l'ordre de :
Revue parlementaire canadienne

Contact

Revue parlementaire canadienne
 a/s Bibliothèque de l'Assemblée législative de l'Ontario
 Queen's Park
 Toronto, ON M7A 1A9

Courrier électronique: revparl@ola.org
 Internet: http://www.revparlcan.ca

Directeur: (416) 325-0231
 Fax: (416) 325-3505
 Courrier électronique: wstos@ola.org

Dépôt légal :
 Bibliothèque nationale du Canada
 ISSN 0229-2556

The Review is also published in English



Les premières ministres, ou comment faire de l'exceptionnel quelque chose d'absolument banal – Kate Graham en entrevue

Annie Dowd.....2

Les luttes du pouvoir au Parlement : Des témoignages d'anciens parlementaires fédérales

Chloë Hill et Andrea Mariko Grant.....9

De plus en plus branchés : travaux et délibérations en mode virtuel au sein des institutions législatives du Canada

Megan Ryan-Lloyd.....14

L'histoire du Bureau de la recherche législative de l'Ontario

Erica Simmons.....21

Séminaire du Groupe canadien d'étude des parlements : Le Parlement et les médias

Adam Lauzon.....26

Nouveaux titres d'intérêt.....31

Activités de l'APC.....34

Rapports législatifs.....38

Annexer ou être annexés? Les parlementaires de la Colombie-Britannique envisagent de se joindre au Canada... en même temps que deux États américains

Forrest Pass.....70

Les premières ministres, ou comment faire de l'exceptionnel quelque chose d'absolument banal – Kate Graham en entrevue

Dans son histoire, le Canada ne compte que 16 premières ministres. Jusqu'à présent, aucune n'a survécu à une élection générale. Pourquoi? Et pourquoi, au moment de la publication du présent article, n'y a-t-il que deux premières ministres en fonction? Voilà quelques sujets que Kate Graham a abordés dans ses travaux de recherche, dont sont issus deux saisons de balado et deux essais et qui ont suscité de nombreuses discussions sur les tribunes où elle a présenté ses travaux. Dans le cadre d'une entrevue en tête à tête, la stagiaire en rédaction Annie Dowd de la Revue parlementaire canadienne demande à cette autrice et professeure ce que la population canadienne peut faire pour renverser cette tendance et faire en sorte que les gouvernements reflètent davantage les populations qui les élisent.

Annie Dowd

RPC : Pourriez-vous nous dire comment vous avez conçu le projet « No Second Chances » [« Pas de deuxième chance »], et de quelle manière votre propre expérience en politique a nourri ce projet, vous qui avez été candidate aux élections provinciales de 2018 et à la course à la direction du Parti libéral de l'Ontario en 2020?

KG : Pour moi, l'idée a germé en faisant du porte-à-porte dans London-Centre-Nord pendant la campagne électorale de 2018. C'était la première fois que je me présentais aux élections. C'était aussi la première fois que je passais la journée à cogner aux portes pour parler de politique.

Ce fut une expérience formidable à bien des égards, et j'avais l'impression que cette campagne électorale était un test pour la personne qu'était Kathleen [Wynne]. Devrait-elle rester première ministre pour un autre mandat? Qu'en pensait la population? Je me présentais aux élections pour un parti dirigé par Kathleen Wynne, notre première femme premier ministre, ouvertement gay. Les gens me disaient souvent : « Vous me semblez être une excellente candidate, mais je ne peux pas appuyer votre cheffe. » Je disais alors : « D'accord, mais pourquoi? Qu'est-ce que vous n'aimez pas chez elle? »

Parfois, ils me donnaient une raison politique, ce qui est de bonne guerre. Ils me parlaient d'Hydro One, d'un aspect du système d'éducation, de l'assurance-maladie, mais plus fréquemment que je m'y attendais, ils me disaient par exemple : « Je n'aime pas son visage », ou encore ils me parlaient de « quelque chose dans sa voix ». Le consentement des parents dans les écoles était un dossier chaud lors de cette campagne. Les gens me disaient, avec ce qui me donnait l'impression d'être des sous-entendus homophobes, qu'elle avait des idées qu'elle cherchait à imposer aux autres.

Le jour des élections, tous les simples candidats, les nouveaux candidats comme moi, n'ont pas été élus, et le parti a alors perdu son statut de parti officiel. Ce fut épouvantable pour le parti auquel je venais de me joindre. Ce qui m'ébranlait surtout, c'était le caractère personnel de l'attaque.

Je suis une politicologue. J'enseigne. J'aborde toujours ces questions sous l'angle de la recherche. J'ai donc commencé à faire des recherches sur les premières ministres. J'ai alors découvert avec stupéfaction qu'il n'y avait eu que 12 femmes parmi les 300 premiers ministres et plus qu'avait connus le Canada, que ces femmes ont habituellement occupé leurs fonctions deux fois moins longtemps que les hommes, et que les femmes qui avaient voulu se faire réélire n'avaient pas remporté les élections subséquentes. La population réélit souvent ses députées, mais elle n'a jamais réélu une première ministre. C'est ce qui est à l'origine de « No Second Chances » : cette curieuse tendance où les premières

Annie Dowd est membre du Programme de stages de l'Assemblée législative de l'Ontario de 2024-2025. Elle a été stagiaire en rédaction à la Revue parlementaire canadienne à l'automne 2024.

ministres du Canada sont incapables d'être réélues.

J'ai approché l'équipe de Canada 2020 pour lui demander du soutien. Nous avons aussi reçu du soutien de MasterCard Canada. Notre petite équipe a littéralement sillonné le pays pour rencontrer [les premières ministres] dans leur salon ou sur le balcon. Nous avons fait des entrevues en profondeur sur leurs victoires et leurs déboires et nous nous sommes particulièrement intéressés au moment où la situation a commencé à se détériorer. Comment expliquent-elles la tendance inquiétante qui veut que les femmes ne soient pas acceptées dans les postes de premier plan, ou qu'on ne leur accorde pas les mêmes possibilités ou occasions que les hommes?

Le début de « No Second Chances » est très étroitement lié à ce que j'ai vécu, mais ce fut finalement une extraordinaire occasion de découvrir à quel point l'expérience concrète des politiciennes est très utile pour comprendre le fonctionnement de notre appareil politique.

Ce projet s'est finalement transformé en deux saisons d'un balado et en deux livres. Un troisième sera publié l'an prochain. Ce sujet continue de m'intéresser. Tant que les gouvernements et les dirigeants ne reflèteront pas la population qui les élit, cette question continuera de nous concerner. Nous n'avons pas encore atteint la démocratie que nous nous étions promis de mettre en œuvre. Nous en sommes encore loin au Canada.

RPC : Maintenant que votre projet est terminé et que vous vous êtes entretenue avec de nombreuses femmes qui ont été premières ministres au Canada, quels sont les principaux obstacles qui nuisent le plus souvent à la participation politique des femmes à ce niveau?

Votre projet « No Second Chances » lève le voile sur une réalité courante que vous appelez « falaise de verre » et qui se traduit par le fait que certaines femmes deviennent premières ministres lorsque les chances de réussite sont assez faibles, ce qui a pour effet qu'elles ne sont pas



Photo fournie

Kate Graham

réélues par la suite. Pourriez-vous nous parler aussi des difficultés que connaissent les femmes lorsqu'elles atteignent des postes supérieurs?

KG : Je crois qu'il y a beaucoup de choses dont nous pouvons être fiers au Canada. Nous avons supprimé les obstacles institutionnels et officiels qui empêchent la participation des femmes à tous les échelons, ce qui est une bonne chose. J'estime toutefois que c'est peut-être le volet le plus facile. Nous ne nous sommes pas intéressés aux préjugés inconscients qui orientent notre façon de

penser ni à la façon dont on juge les dirigeants qui ne correspondent pas au moule établi. Voilà une bonne partie de ce que le projet a permis d'illustrer : le caractère très genré de ce qu'ont vécu ces premières ministres. Pour les femmes qui étaient les premières à exercer des fonctions traditionnellement masculines, la population s'attendait peut-être à quelque chose qui ne relevait pas du possible.

Christy Clark l'a exprimé d'une façon très simple et très particulière qui englobe une bonne partie des impressions dont on m'a fait part : les hommes peuvent être à la fois durs et sympathiques. Les femmes ne peuvent pas avoir ces deux traits de caractère. Lorsqu'une femme paraît dure après s'être montrée sympathique, c'est le début de la fin.

Pour bon nombre de ces femmes, l'effondrement politique provient des membres de leur propre parti. Dans un geste désespéré, ce parti a voulu faire grand bruit en mettant en avant pour la première fois une femme. Par la suite, comme ce geste n'a pas porté les fruits électoraux attendus – que ces résultats aient été possibles ou non, comme dans le cas de Kim Campbell –, le cadre politique s'est resserré sur cette cheffe et sur ses lacunes mises artificiellement en lumière.

Il y a beaucoup à retenir de ces cas et de leur éclairage interne, dans un parti ou un gouvernement. Le problème le plus grave est peut-être l'effet dissuasif qu'ils ont sur un pays lorsque les jeunes filles ne voient des dirigeantes que quand les choses tournent mal, que quand des victoires sont suivies par des échecs retentissants. Vous connaissez le cas d'Annemie Paul. La première fois qu'on a vu une femme noire dans le cadre d'un débat électoral fédéral, elle a tiré sa révérence en disant qu'elle ne savait pas qu'en brisant le plafond de verre, elle se couperait les pieds sur les éclats.

Les observations de ce genre laissent des traces pendant longtemps parce qu'en réfléchissant à ces cas, des générations de filles et de femmes se disent peut-être que ce n'est pas leur place. Cette situation crée le problème de l'émergence des candidats électoraux; la vie politique attire des proportions inégales d'hommes et de femmes. Ce déséquilibre engendre ensuite le grand cycle que nous connaissons.

C'est une question très épineuse, mais il faut continuer de s'y attaquer et de faire tomber un à un les obstacles les plus flagrants. Avec un certain recul, j'estime que ce qui nuit le plus, ce sont les préjugés inconscients et les idées sexistes et misogynes qui, malheureusement, font toujours partie de notre culture et de notre société et qui teintent l'expérience des femmes qui font de la politique.

RPC : En 2013, il y a eu une période où six premiers ministres étaient des femmes. Au moment de la présente entrevue, il n'y en avait qu'une seule. Comment expliquez-vous ce recul? S'agit-il d'une tendance souvent observable dans la participation des femmes au Parlement?

KG : Au Canada, malheureusement, nous sommes bloqués depuis longtemps. Linda Trimble parle de « perte de vitesse ». Depuis quelques décennies, nous sommes en perte de vitesse. Il n'y a pas eu de progrès importants. Il y a bien des soubresauts, pendant lesquels un certain nombre de femmes sont élues. Il semble alors que les choses changent, puis tout revient à la tendance plus lourde que nous connaissons.

Selon moi, une bonne partie du problème vient de ce que j'appelle « le conduit qui fuit ». Imaginons un grand conduit. Il y a un groupe de personnes qui se présentent aux élections, qui se font élire, qui remplissent les rôles de premier plan, puis qui deviennent premiers ministres. Plus on avance dans le conduit, plus le pourcentage de femmes s'amenuise alors que les préjugés deviennent de plus en plus marqués. Donc, tant que les candidats ne reflèteront pas fidèlement l'électorat, ce problème ne sera pas réglé. Ce qui se passe actuellement au Canada illustre un problème général. Les hommes blancs, hétérosexuels, aisés et d'un certain âge sont tellement présents en politique que toutes les autres populations sont essentiellement sous-représentées. Pour que les dirigeants correspondent plus aux électeurs, il faut changer les choses dès le début du conduit politique.

RPC : Le Canada occupe un rang assez élevé dans le classement régional de l'Association parlementaire du Commonwealth pour le nombre de femmes parlementaires, mais il ne fait pas partie des dix pays où la proportion de femmes parlementaires est la plus élevée. Dans la deuxième saison de votre balado, vous vous intéressez aux stratégies de mobilisation des femmes dans les grandes fonctions politiques qui fonctionnent à l'étranger. Pourriez-vous nous parler d'abord de quelques-unes de ces stratégies qui incitent et aident les femmes à présenter leur candidature? De quelle façon ces stratégies pourraient être mises en œuvre ou adaptées au Canada?

KG : Ce problème pourrait être réglé du jour au lendemain par l'instauration d'un quota. Ce quota pourrait prendre différentes formes : dans les partis, dans les processus de nomination. La Nouvelle-Zélande, par exemple, réserve des sièges aux principaux groupes de la population. Il s'agit d'un problème qui peut être corrigé. Des mesures ont été prises ailleurs. Le Canada pourrait agir dès maintenant, mais il n'y a pas eu la volonté politique de s'engager dans cette voie.

Selon moi, la stratégie la plus susceptible de fonctionner au Canada, ce sont les mesures incitatives, surtout pour les partis politiques. Si, par exemple, les partis politiques ne pouvaient obtenir du financement que s'ils respectaient certains objectifs quant à la composition des candidats électoraux et des dirigeants, je pense qu'on constaterait assez rapidement des changements dans les personnes qui sont nommées et qui occupent des fonctions haut placées. Tant que nous n'aurons pas la volonté de prendre des mesures délibérées de ce genre, nous serons bloqués. Le problème de la représentation au sein des élus ne s'améliorera que très lentement, sauf si nous jugeons que nous aurions intérêt à le régler dès maintenant, si nous en faisons une priorité et si nous agissons.

Notre régime parlementaire est conçu de façon à ce que les différents éléments géographiques soient bien représentés. Je pense d'ailleurs que c'est une très bonne chose. Cette idée pourrait toutefois être élargie et appliquée à d'autres formes de représentation que nous jugeons importantes. Il serait alors possible de concevoir un système qui tienne compte des types de représentation recherchés. J'aimerais qu'il y ait un quota, mais c'est seulement ma propre opinion personnelle. Mais faute de quotas, j'aimerais qu'il y ait des changements de nature incitative qui poussent les différents intervenants et, surtout, les partis politiques, à faire des choix différents.

RPC : De façon générale, on semble s'entendre sur l'objectif qui consiste à accroître la participation des femmes en politique. Toutefois, différentes considérations philosophiques et différentes approches sous-tendent cet objectif. Selon vous, quelles seraient les meilleures façons d'orienter ces différentes perspectives vers cet objectif commun?

KG : Nous n'avons pas encore beaucoup parlé de la polarisation de plus en plus marquée du monde politique. Tous ne la vivent pas de la même manière. Certaines personnes sont tout à fait à l'aise avec le combat tous azimuts. Cette forme de politique semble de plus en plus présente, surtout à la période de questions.

De nos jours, la politique est hyper masculine, comme s'il s'agissait d'un sport de combat. Mais il pourrait tout à fait en être autrement. Je pense que ce type de politique rebute certaines personnes et, fort probablement, de possibles candidates qui ont plutôt l'habitude de collaborer et qui sont ouvertes à la diversité des idées. Or, ce n'est pas ainsi que se fait la politique au Canada. Le milieu politique n'est pas toujours ouvert aux personnes qui ne souhaitent pas adopter ce genre d'attitude. Cette façon de faire peut donc être très rebutante. Voilà une partie de ce qui doit être réglé : se rendre compte que la dynamique partisane peut être à l'origine du problème.

D'un autre côté, le problème de la sous-représentation de certaines populations n'est pas directement associé aux partis. Il touche tous les partis politiques, ainsi que les deux pôles du spectre politique. Tous les partis gagneraient à ce que la population soit mieux représentée. La collaboration entre les partis, notamment pour changer les structures incitatives, vaudrait amplement la peine. Tant à gauche qu'à droite ou au centre, cette collaboration aiderait les partis politiques à obtenir une meilleure représentation; tout le spectre politique devrait y être favorable. La collaboration entre les partis et le fait de prendre conscience des effets du comportement et de la dynamique politiques sur le bassin de possibles candidats seraient des pas dans la bonne direction.

RPC : Une idée que vous avez exprimée dans un épisode de votre balado nous a beaucoup intéressée. Je crois d'ailleurs que nous l'avons abordée tout à l'heure. Selon vous, l'absence de parité hommes-femmes et de diversité en politique mine la légitimité de l'ensemble de notre démocratie. Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet et nous expliquer peut-être en quoi la parité hommes-femmes en politique touche tous les Canadiens, quelles que soient leurs allégeances politiques?

KG : Je crois beaucoup au vieux adage qui dit que le progrès avance au rythme de la confiance. Nous, citoyens, devons faire confiance aux gouvernements pour les autoriser à réaliser de grandes choses. Pour pouvoir collectivement agir, lutter contre les changements climatiques ou éliminer les inégalités, il faut que nous puissions nous fier aux institutions politiques et leur donner notre confiance. Beaucoup d'indicateurs laissent entendre que cette confiance s'effondre autour de nous, notamment envers les élus. Prenons l'exemple du Baromètre de confiance Edelman. Chaque année, cette firme de communications effectue des sondages sur les dirigeants et les titulaires de charge publique dignes de confiance. Dans l'ensemble, le portrait qui est fait du déclin des démocraties dans le monde, y compris au Canada, est très inquiétant. Parmi les autres indicateurs, mentionnons la participation, c'est-à-dire les gens qui veulent se présenter aux élections. Le taux de participation des électeurs, un exemple flagrant, montre aussi des signes de déclin.

Une question s'impose alors : jusqu'où le taux de participation doit-il descendre avant que les élections ne soient plus généralement admises comme un mécanisme acceptable de formation des gouvernements? Quel niveau de confiance faut-il atteindre avant qu'on ait à repenser en profondeur les rapports entre les citoyens et le gouvernement? À l'heure actuelle, il est primordial de chercher à rétablir la confiance de la population dans la politique. C'est un enjeu absolument décisif. À mon avis,

pour que ce modèle fonctionne encore, il faut trouver des façons de rétablir la confiance de la population envers les institutions politiques et la politique en général.

Pour ce faire, il faut notamment que les gouvernements soient le reflet de la population. Lorsque les membres du gouvernement ne ressemblent pas à l'électorat, les électeurs voient bien que le gouvernement ne compte pas de gens ayant le même vécu qu'eux. Parmi les parlementaires, il n'y a pas assez de gens qui ont déjà connu la pauvreté ou l'itinérance. Il n'y a pas assez de gens ayant différents parcours professionnels.

À mon avis, tout cela fait en sorte que les gens se mettent à douter que le gouvernement puisse les comprendre, eux et les membres de leur famille, ou même savoir ce qui importe pour eux. Pour moi, la confiance et la représentation vont de pair. Si nous voulons rétablir et consolider la confiance du public envers le politique, il faudra commencer à changer la composition du Parlement, afin qu'il inspire confiance à un plus grand nombre de gens.

RPC : Lorsque vous avez publié les résultats du projet « No Second Chances », aucune parlementaire noire n'avait jamais été première ministre du Canada, et c'est d'ailleurs toujours le cas aujourd'hui. Par ailleurs, les territoires sont les seuls endroits où des premières ministres autochtones ont déjà été élues. Comment peut-on faire pour que les premiers ministres et les parlementaires soient aussi diversifiés que la population?

KG : Je continue de voir la chose comme un conduit, et il faut s'intéresser d'abord au début du conduit : l'émergence des candidats ou les personnes qui se présentent aux élections. Nous savons que ce groupe n'est pas représentatif de la population. Les mesures qui permettront de changer la composition de ce groupe se traduiront par une meilleure représentation au sein des cabinets et des dirigeants politiques.

Il y aurait des leçons à tirer de ce qui a été fait ailleurs. Les États-Unis se sont beaucoup intéressés à cette question. Lorsque le Parti démocrate a modifié son processus de nomination, Alexandria Ocasio-Cortez a pu être nommée par son frère. Celui-ci a dit que sa sœur travaillait dans un restaurant de tacos, mais qu'elle était très bonne pour parler aux gens. Le parti s'est dit qu'il fallait trouver des candidats ailleurs que dans les réseaux des politiciens actuels, parce que les façons de faire actuelles ne donnent pas la représentation dont le parti a besoin. Il faut ratisser plus large dans la population et repenser totalement ce en quoi consiste le fait d'être qualifié. Un vaste vécu est ce qui qualifie quelqu'un pour être élu. Il faut alors trouver différents moyens de rejoindre les gens qui pourraient vouloir faire de la politique, mais qui ne font peut-être

pas partie des réseaux traditionnels. Il faut trouver des moyens de les rejoindre et de les encourager à tenter de devenir candidats.

Pour moi, le processus de nomination et la représentation parmi les rangs les plus élevés sont au cœur du problème. J'aimerais que les partis innovent davantage dans ce domaine. Comment trouver des candidats qui sortent des sentiers battus? Comment rejoindre les groupes qui sont constamment sous-représentés ou inciter un plus grand nombre de candidats de groupes sous-représentés à proposer leur candidature?

RPC : Le discours sur la sécurité des femmes parlementaires a changé après certains cas survenus récemment, notamment le meurtre de Jo Cox, au Royaume-Uni, et l'augmentation du nombre de menaces de violence sur les réseaux sociaux. Estimez-vous que ces éléments ont une incidence sur la participation des femmes en politique? Comment devrions-nous aborder cette question, selon vous, et les discussions qui l'entourent?

KG : Nous devrions tous être concernés. Par le cas de Jo Cox, bien évidemment, mais aussi par le fait, par exemple, que les premières ministres font accompagner leurs enfants à l'école par des équipes de protection. La Canadienne que je suis en est gênée. Le discours ambiant est rendu à un niveau tel que le fait d'être politicien peut automatiquement vous mettre en danger, vous et votre famille. C'est carrément inacceptable. Comme je l'ai déjà dit, j'espère que nous, Canadiens, saurons nous liguer contre ce phénomène, qu'on aime ou non la personne menacée, et qu'on appuie ou non son parti. Nous devrions tous faire front commun contre la violence, quelle qu'en soit la forme, ou les agressions contre les politiciens et, par extension, les membres de leur famille.

Ce qui est difficile, toutefois, c'est de savoir comment s'y prendre. Les équipes de protection semblent être la solution de fortune pour l'instant. À long terme, je pense qu'il faudra comprendre que la démagogie et les pancartes qui insultent vulgairement le premier ministre, par exemple, ne sont pas utiles, et ce, même si on voudrait voir un autre gouvernement au pouvoir.

Il faut réfléchir aux mots qu'on emploie et aux personnes qui les voient, ces mots. Que disent-ils sur la manière de faire de la politique et sur nos attentes envers les politiciens? Il faut se tenir mutuellement responsables de la façon dont on parle des politiciens, que ce soit sur le Web, sur un autocollant collé sur son pare-choc ou au café du coin. Les élus doivent faire attention à la façon dont ils parlent à leurs collègues. Tous ces gestes créent un climat général et donnent l'exemple de ce qui est acceptable et de ce qui ne l'est pas.



Kate Graham s'entretient avec l'ancienne première ministre de la Colombie-Britannique, Christy Clark, pour le projet « No Second Chances » [« Pas de deuxième chance »].

Moi qui ai un enfant de quatre ans, je me dis souvent que, si nous essayions nous-mêmes de respecter les normes de comportement que nous cherchons à inculquer à nos enfants, le monde serait très différent. Les paroles qu'un enfant de quatre ans ne peut pas dire à un camarade de classe ne devraient pas être permises pendant la période des questions. Ces paroles ne devraient pas être permises en ligne lorsque les gens s'adressent aux personnes qui se mettent au service de leurs concitoyens.

RPC : Dans le cadre de ce numéro thématique, la RPC travaille aussi à un autre projet qui porte sur les rapports entre les aspirantes politiciennes et les femmes parlementaires qui se font leur mentor. Pourriez-vous nous parler de politiciennes qui vous ont directement inspirées?

KG : Oui, il y en a beaucoup. Je me suis lancée en politique lorsque mon ancienne députée provinciale, Deb Matthews, qui est devenue une très bonne amie, m'a demandé de me présenter aux élections. Nous avons appris à nous connaître bien avant que je me lance en politique, et ses encouragements étaient axés sur les questions suivantes : « quels sont les changements que

tu voudrais voir et qu'est-ce que tu es prête à faire pour les concrétiser, ces changements? »

Pour moi, elle incarnait vraiment ces idées. Elle a consacré toute sa vie, d'une façon ou d'une autre, à la politique, toujours avec l'idée qu'on ne peut pas rester les bras croisés à attendre que quelqu'un d'autre arrange les choses qui comptent pour soi. Si vous voulez voir un changement, vous devez vous demander ce que vous êtes prêt à faire, vous, et le demander aussi aux personnes qui vous entourent. Pour moi, c'était très inspirant.

Dans le monde, il y a beaucoup d'exemples qui continuent de m'inspirer. Jacinda Ardern (l'ancienne première ministre de la Nouvelle-Zélande), par exemple. Je pense plus particulièrement à tout ce qu'elle a fait après la fusillade de Christchurch et pendant la pandémie. Selon moi, c'est absolument exemplaire. Après la fusillade, elle a revêtu un hijab, elle a pleuré avec les veuves, puis le lendemain, elle a mis en œuvre des mesures rigoureuses de contrôle des armes à feu. Dans cet ordre-là. Les cas comme celui-là illustrent à quel point il est important que les politiciens dirigent avec empathie et discernement.

Ce ne sont que deux exemples; je pourrais en donner beaucoup d'autres. Il est enthousiasmant de voir le nombre de personnes qui s'investissent actuellement dans les élections américaines. Je suis convaincue que nous suivons tous aussi ce dossier. L'inspiration ne manque pas lorsqu'on voit les gens qui se présentent, qui ont une idée claire de ce qu'ils veulent voir changer et qui sont prêts à s'engager à fond pour faire bouger les choses.

RPC : Avez-vous des conseils à donner aux jeunes femmes qui voudraient faire carrière en politique parlementaire, mais qui trouvent peut-être décourageante la situation politique actuelle?

KG : Chacun de nous s'intéresse de façon particulière à quelque chose, ou en est curieux ou passionné. Le sujet dont vous parlez plus souvent que vos amis, et dont vous voudriez continuer de parler alors que tout le monde passe à autre chose. Voilà un bon indice de ce que vous avez à offrir au monde.

Les jeunes en général, mais surtout les jeunes femmes et les femmes issues de la diversité, devraient porter une attention particulière à ce qui leur tient à cœur et à ce qu'ils voudraient voir changer. Ils devraient ensuite prendre conscience que nous avons tous davantage le pouvoir de changer les choses que ce que nous croyons.

Dans le monde, il y a de nombreux exemples extraordinaires de gens qui, par leur parole, en proposant une solution de rechange ou en se présentant aux élections et en étant élus, prennent des décisions différentes de celles des gens qui les ont précédés. Il peut alors s'agir de voies de changement qui améliorent la vie de bien des gens.

Barack Obama a déjà dit que le progrès n'arrive pas de lui-même. Il se produit lorsqu'on l'exige. Il se produit lorsque les gens décident que les choses vont fonctionner différemment. Comme nous en avons déjà parlé, le climat ambiant et le contexte politique actuel sont très préoccupants, mais les choses ne changeront pas d'elles-mêmes. Elles évolueront lorsque les gens exigeront des changements et qu'ils décideront d'améliorer la société.

En plus de savoir clairement ce qui leur tient à cœur, ce qui compte vraiment pour eux et ce qu'ils veulent voir changer, j'espère que les jeunes leaders de la prochaine génération auront aussi le courage de se dire : « Je ne vais

pas rester là les bras croisés à attendre que quelqu'un d'autre agisse. Je suis prêt à m'engager à fond pour faire bouger les choses. »

AD : Une dernière question : Y a-t-il des réflexions dont vous voudriez nous faire part sur les répercussions de votre propre travail et, plus particulièrement, de votre projet « No Second Chances »? Pourriez-vous nous parler des initiatives qui vous occupent actuellement? Vous avez parlé par exemple d'un autre livre.

KG : Oui, c'est dans la continuité de « No Second Chances ». J'ai déjà écrit un livre pour enfants sur les premières ministres que le Canada a connues. Il n'était pas vraiment question de leur personnalité politique actuelle, mais plutôt de ce qu'elles étaient, enfants, et des changements qu'elles voulaient apporter. Le prochain livre est une version internationale de ce premier livre. Il y est question des changements que certains enfants ont voulu apporter. Des enfants qui ont poursuivi leur chemin et qui sont devenus plus tard des premiers ministres et des présidents.

C'est amusant d'écrire ces livres et de parler avec des enfants de ce qui compte pour eux. J'ai un enfant de quatre ans et j'ai le bonheur, ces temps-ci, de passer beaucoup de temps avec des enfants. Il y a quelque chose de puissant à parler à des enfants pendant qu'ils sont jeunes, sans attendre qu'ils aient l'âge de voter ou qu'ils suivent un cours d'instruction civique.

Il n'est pas nécessaire de parler de politique avec un « grand P ». Il faut plutôt insister sur possibilité d'agir et de faire ce qui compte pour soi. Qu'on ait 4 ans, 10 ans, 25 ans ou plus, c'est possible de changer les choses. On peut apporter un changement autour de soi par ses paroles, ses actions et ses décisions.

Vous avez le pouvoir de changer le sort des autres si vous choisissez de vous servir de ce pouvoir. J'aimerais que cette discussion ait lieu le plus tôt possible avec les enfants, avant le coucher, pendant un repas ou encore en classe. Il peut en ressortir un élan transformateur.

Voici mon projet d'écriture actuel : des enfants qui sont devenus par la suite des présidents et des premiers ministres. J'aimerais amener des enfants à s'imaginer peut-être devenir un jour président ou premier ministre et apporter des changements positifs dans leur milieu.

Les luttes du pouvoir au Parlement : Des témoignages d'anciens parlementaires fédérales

Les actions des politiciens influencent profondément la démocratie, et l'expérience des députés canadiens met en évidence des défis majeurs liés à l'hyper-partisanerie et à la concentration du pouvoir exécutif. Depuis 2008, le Centre Samara pour la démocratie a recueilli les témoignages de plus de 160 anciens parlementaires, mettant en lumière l'évolution de leur rôle et les obstacles à une gouvernance équilibrée. Les députés interrogés dans le cadre du Projet d'entrevue avec les député.e.s sortant.e.s du Centre Samara expriment des préoccupations croissantes quant à la primauté des intérêts partisans sur leurs fonctions parlementaires, limitant leur autonomie et leur capacité à représenter les citoyens. Pour y remédier, plusieurs réformes sont proposées : contrer les comportements toxiques, renforcer le rôle du caucus, favoriser la coopération pluripartite et établir des bureaux de circonscription permanents. Ces changements visent à rendre la démocratie plus dynamique et inclusive.

Chloë Hill et Andrea Mariko Grant

Les actions des politiciens ont de profondes répercussions sur l'épanouissement ou l'échec d'une démocratie. Dans l'arène politique Canadienne actuelle, la solidarité et la déférence sont plus importantes que le débat et la responsabilité envers les citoyens.

Depuis 2008, le Centre Samara pour la démocratie étudie l'expérience d'anciens députés au palier fédéral dans le cadre du Projet d'entrevues avec les députés sortants.¹ À ce jour, plus de 160 députés ont été interviewés dans cette toute première série d'entrevues avec des parlementaires canadiens et canadiennes. Leurs témoignages ont été partagés dans de nombreuses publications et font l'objet de deux nouvelles séries de balados, « *Les Personnages de la Chambre*² » et « *Humans of the House*³ ».

Dans ce dernier, les libéraux Linda Lapointe, Rémi Massé et Jean-Claude Poissant, les néo-démocrates Guy Caron et Matthew Dubé, et le conservateur Stephen Blaney y livrent leurs expériences personnelles et leurs témoignages. Lors de l'analyse des entrevues, les préoccupations liées à la partisanerie croissante étaient courantes. Les effets de l'hyper-partisanerie et la priorité donnée aux besoins du parti empiètent sur leur fonction parlementaire.

Le niveau d'autonomie entre les pouvoirs exécutif et législatif

Un constat partagé parmi les anciens parlementaires est que la concentration du pouvoir exécutif au sein de leur parti a eu un impact sur leur niveau d'autonomie. Ils sont tous préoccupés par la façon dont le travail législatif de député est exercé et perçu.

De sa part, Guy Caron (Nouveau parti démocratique, Rimouski-Neigette — Témiscouata — Les Basques, Québec, 2011-2019) maintient l'exécutif, quel que soit le parti, détient trop de pouvoir :

« Je pense, tous partis confondus, l'exécutif a trop de pouvoir. Ça, c'est clair... Je ne vois pas l'utilité du Parlement aujourd'hui. On a des gouvernements qui agissent comme des monarques pendant 4 ans, qui se foutent de la position. On a des oppositions qui ne visent qu'à gagner des cycles de 24 heures. On n'a plus de réflexion, on n'élève pas le niveau de débat, donc on assume que les citoyens ne peuvent pas comprendre les débats plus sophistiqués, plus raisonnés. C'est bien qu'on ait des gens qui soient intelligents, qui soient volontaires, mais les gens qui le sont et qui désirent faire la marque des points de vue individuels, sont absorbés ou sont rejetés ».

Chloë Hill est coordinatrice de recherche du Centre Samara pour la démocratie. Andrea Mariko Grant est chercheuse principale du Centre Samara pour la démocratie.



Steven Blaney



Guy Caron



Matthew Dubé

Selon Rémi Massé (Parti libéral, Avignon — La Mitis — Matane — Matapédia, Québec, 2015-2019), la proximité avec ses pairs et le premier ministre a eu un impact considérable sur sa réussite :

« C'est une réalité, la concentration du pouvoir à Ottawa. Donc, pour pouvoir percer cette concentration là, il faut avoir des bons contacts avec les personnes qui entourent, par exemple le premier ministre, pour être capable d'influencer. Donc, c'est sûr que c'est que c'est un défi ».

Stephen Blaney (Parti conservateur, Bellechasse — Les Etchemins — Lévis, Québec, 2006-2021) a proposé qu'une plus grande autonomie améliorerait la cohésion entre le parti et les électeurs :

« Parfois, je suis peut-être venu à souhaiter que les parlementaires, les députés, entre autres, aient davantage d'autonomie. Mais en même temps, c'est un équilibre à maintenir par rapport à la cohésion politique d'une formation politique. C'est un équilibre fragile, mais il y a certainement une tendance lourde à une forme de centralisation du pouvoir exécutif qui vient en quelque sorte atténuer la marge de manœuvre des députés, des élus... Le plus grand pouvoir d'un élu, c'est de représenter les intérêts de sa circonscription, auprès des instances politiques plutôt qu'à l'inverse... Le travail de député, c'est de tirer son épingle du jeu et de faire en sorte que les politiques gouvernementales aient des retombées positives pour son comté ».

Ces extraits d'entrevues mettent en évidence que les députés sont préoccupés par le fonctionnement du Parlement et, en particulier, par la politique des partis qui en est venue à dominer leurs capacités. Alors que les députés ont pour mandat de représenter leurs circonscriptions, les luttes de pouvoir les obligent à se concentrer largement sur les priorités de leur parti. Matthew Dubé (Nouveau parti démocratique, Beloeil — Chambly, Québec, 2011-2019) explique en quoi cela leur est préjudiciable :

« Ce qui est toxique, c'est un : le manque de décorum, parce qu'il y a de moins en moins de décorum à la Chambre des communes. Tout le monde en parle. Deux : Le manque de rigueur. On n'est même plus intéressé à pouvoir promouvoir la vérité, on veut juste promouvoir une argumentation qui supporte la position du parti ».

Le manque de civilité entre les élus s'est amplifié, tout comme le niveau d'abus reçus par les politiciens en ligne. Le projet SAMbot⁴ démontre comment les espaces en ligne sont devenus un terrain fertile pour les comportements toxiques. Une ligne téléphonique a été créée pour les élus locaux québécois⁵ afin d'offrir un soutien en matière de santé mentale aux parlementaires et à leurs familles, mais des appels à des mesures législatives sont lancés.

Les charades politiques découlant de la machine Parlementaire

En théorie, les comités est un lieu partisan où les titres et l'appartenance à un parti sont laissés à la porte et où



Linda Lapointe



Rémi Massé



Jean-Claude Poissant

une véritable collaboration s'épanouissait. En pratique, le régime parlementaire a beaucoup évolué avec le temps et ce n'est plus le cas. Selon Guy Caron, certaines fonctions obligatoires nuisent à la démocratie parlementaire :

« Ma plus grande déception a été les comités et voir à quel point les comités ont été dénaturés... Le rôle des comités est d'assurer l'imputabilité du gouvernement, peu importe les partis politiques qu'on représente. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. C'est devenu une extension de la partisanerie de la Chambre des Communes. Et pour moi, c'est un des éléments qui, fondamentalement, nuisent à la démocratie parlementaire... Périodes de questions, comité alors que les comités sont tellement partisans que même si on avait des éléments importants à traiter, ils étaient 'by-passés'. C'était, comme ridicule. Je vous dirai que tous les éléments qui relèvent de l'hyper-partisanerie, pour moi, c'était du temps perdu ».

Il n'est pas seul à exprimer qu'il a perdu beaucoup de temps dans ces éléments qui étaient essentiels. De même, Rémi Massé convient que la période de questions dans sa forme actuelle est inefficace :

« C'est la période la plus visible pour montrer c'est quoi la démocratie à la population canadienne, et c'est un pauvre spectacle qui n'a aucune productivité. Il n'y a rien qui force les questions à être pertinentes, rien qui force une réponse à être reliée à la question qui était posée ».

De sa part, Stephen Blaney explique ce qui l'a surpris « c'est que le travail de parlementaire, on réalise quand même qu'on est dans une structure assez imposante ». Il est attendu des parlementaires qu'ils soient pleinement performants le premier jour. Blaney énumère les éléments qui lui paraissent si imposants :

«... Le processus législatif, le travail de comité parlementaire, l'adoption de politiques et puis le feu roulant de l'actualité qui parfois dicte l'agenda politique, et en même temps la mise en place de ces mesures politiques par l'appareil bureaucratique nécessite bien sûr l'adoption de lois, de règlements et après les machines, les ministères, les différents ministères concernés doivent réagir. Donc, c'est une machine, un appareil qui est dans un sens extrêmement, je dirais, efficace et rapide et en même temps qui est extrêmement lent et un peu peut être pas sclérosé ».

L'impact du système sur l'engagement des parlementaires dans la circonscription

La pression exercée sur les députés afin qu'ils restent loyaux au parti génère un tiraillement entre leurs responsabilités vis-à-vis de leurs commettants et leur parti. Une fonction importante mais imposante pour les parlementaires, c'est la gestion de bureaux locaux. Les anciens députés ont décrit les difficultés rencontrées pour mettre en place des bureaux de circonscription et les faire fonctionner après avoir été élus pour la première fois, y compris la localisation et l'embauche de personnel.

Tant qu'à Matthew Dubé, « il y a beaucoup de travail des députés qui passe inaperçu » quant à la gestion des bureaux de circonscription. Cette tâche n'est pas seulement sous-estimée, les niveaux de soutien varient également d'une circonscription à l'autre. En raison de l'étendue de sa circonscription, Rémi Massé comptait trois bureaux régionaux. Selon Stephen Blaney, « chaque élu a beaucoup de latitude quant à la manière de gérer son bureau de comté. Et il n'y a pas vraiment de standard au niveau du fonctionnement d'un bureau de comté, et des relations avec les commettantes ». L'absence d'une coordination centrale forte ou de directives pour assurer la transition entre les députés sortants et les députés entrants, reflète le fait que ces bureaux ne sont tout simplement pas équipés pour effectuer un travail équitable de service public.⁶

Les anciens députés interviewés étaient des représentants engagés, réfléchis et soucieux du public. Leurs réflexions sur les failles du système parlementaire doivent être remises en question. Les Canadiens témoignent les effets de ces pratiques dans la baisse du taux de participation électorale⁷ et l'érosion de la confiance dans les institutions gouvernementales.⁸

Vers une meilleure politique

Les parlementaires doivent constituer un lien fiable, dynamique et bidirectionnel entre les citoyens et leurs gouvernements. Il existe des moyens pour y parvenir.

- **Contre les comportements toxiques** : Tout abus à l'égard d'un responsable politique doit être considéré comme une attaque contre la démocratie canadienne et ne devrait pas être toléré. Les comportements perturbent les conversations politiques et empêchent des gens de se lancer en politique.
- **Renforcer le caucus plutôt que le bureau du chef** : Les députés souhaitent voir le centre du pouvoir passer de la direction des partis politiques aux députés eux-mêmes. Ils souhaitent que les partis exercent moins de contrôle sur les fonctions parlementaires telles que la période des questions et les comités.
- **Créer des opportunités de pluripartisme** : Les opportunités formelles de forger une coopération pluripartite, telles que les comités, sont susceptibles d'être ternies par la partisanerie et une concurrence sérieuse dans de rares cas.

- **Créer des bureaux permanents dans les circonscriptions** : L'établissement de bureaux permanents pourrait répondre aux défis exprimés par les députés interviewés. Il s'agirait de bureaux gérés de manière centralisée par la Chambre des communes, qui n'est pas partisane, plutôt que de députés recevant des budgets de la Chambre des communes et devant ouvrir eux-mêmes les bureaux.

Les Canadiens doivent croire que la politique vaut la peine d'y consacrer leur temps. Quel message cela envoie-t-il si les députés remettent en question la valeur du temps consacré aux fonctions obligatoires de leur travail ?

Notes

- 1 « MP Exit Interview. » Centre Samara pour la démocratie. URL : <https://www.samaracentre.ca/initiatives/project-mp-exit-interviews>
- 2 « Les Personnages de la Chambre: une baladodiffusion. » Centre Samara pour la démocratie. URL : <https://www.samaracentre.ca/podcasts/les-personnages-de-la-chambre-une-baladodiffusion> « Humans of the House Podcast. » Centre Samara pour la démocratie. URL : <https://www.samaracentre.ca/podcasts/humans-of-the-house-podcast>
- 3 « Humans of the House Podcast. » Centre Samara pour la démocratie. URL : <https://www.samaracentre.ca/podcasts/humans-of-the-house-podcast>
- 4 « SAMbot. » Centre Samara pour la démocratie. URL : <https://www.samaracentre.ca/initiatives/sambot>
- 5 Patrice Bergeron « Quebec launches helpline, looks for other ways to stop politicians from quitting. » CityNews, 28 février, 2024. URL : <https://toronto.citynews.ca/2024/02/28/quebec-helpline-politicians/>
- 6 Marc-Antoine Leblanc. « Travailler dans un bureau de circonscription : entre aide psychologique et politique. » Radio Canada, 25 juin, 2023. URL : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1990877/politique-provincial-psychologie-depute-bureau>
- 7 Yvon Larose. « La fatigue de l'électeur. » ULaVal Nouvelles, 24 mai, 2024. URL : <https://nouvelles.ulaval.ca/2024/05/24/la-fatigue-de-lelecteur-a:25da28e5-ee67-4a3f-9785-b614c8999b91>
- 8 Nathalie Collard. « Nos services publics sont-ils cassés? » La Presse, 29 octobre, 2023. URL : <https://www.lapresse.ca/contexte/nos-services-publics-sont-ils-casses/2023-10-29/mauvais-services-confiance-a-la-baisse.php>

DANS LE PROCHAIN NUMÉRO...

FRANÇAIS - ANGLAIS
FRENCH - ENGLISH

Pleins feux sur les langues parlementaires

- « Rebâtir un Canada législatif bilingue ; une feuille de route solidifiée par et pour les législateurs »
par Élisabeth Bergeron
- « Anishiniimowin à l'Assemblée législative de l'Ontario : Une modification du Règlement aide un député à trouver sa voix »
par Rachel Nauta
- « Bilinguisme à sens unique : Le monologue anglonormatif à la Chambre des communes »
par Ahdithya Visweswaran

De plus en plus branchés : travaux et délibérations en mode virtuel au sein des institutions législatives du Canada

Les conséquences de la pandémie de COVID-19 ne se sont pas limitées à la santé publique. Elle a aussi obligé les parlements et les parlementaires à envisager de nouvelles mesures pour pouvoir continuer à s'acquitter de leurs responsabilités. Pour les assemblées parlementaires de tout le Canada, la mise en place de modes virtuels de participation a été l'occasion d'analyser l'apport possible des nouvelles technologies leur permettant non seulement de continuer à remplir leurs fonctions principales de législation, de débat, d'examen et de représentation, mais aussi d'en assurer l'adaptation. Il est donc important que l'on documente la manière dont les différentes administrations ont modifié leurs modes de fonctionnement en faisant appel aux technologies de communication virtuelle. Le présent article vise à présenter les pratiques virtuelles adoptées durant la pandémie et par la suite par différentes assemblées législatives provinciales et territoriales ainsi que par la Chambre des communes et le Sénat du Canada.

Megan Ryan-Lloyd

La pandémie mondiale de COVID-19 a eu des répercussions complexes et sans précédent sur les institutions démocratiques canadiennes. Tout au long de la pandémie, les différents ordres de gouvernement ont dû surmonter d'énormes difficultés pour assurer le déploiement des mesures de santé publique nécessaires et apporter les changements institutionnels requis pour limiter la taille des rassemblements en personne et mettre en place de nouveaux protocoles de santé publique sur les lieux de travail. Soucieuses d'appuyer le travail des élus et de leur personnel dans le respect de ces protocoles, une grande partie des administrations publiques au Canada se sont tournées vers les technologies numériques afin de continuer à exercer leurs fonctions essentielles, à savoir adopter des lois, examiner les dépenses, étudier les questions de politique publique, surveiller de près les gouvernements et représenter leurs commettants.¹ Bien que les préoccupations relatives à la pandémie ne soient plus au cœur des efforts législatifs des différentes administrations, les pratiques adoptées au cours de cette période demeurent importantes à bien des égards. Ainsi, certaines institutions législatives ont décidé de permettre la participation virtuelle aux délibérations

de façon permanente pour rendre le parlement plus accessible aux députés et pour assurer la continuité des activités institutionnelles. Le présent article vise à donner un aperçu des modifications ainsi apportées dans le contexte de la pandémie en mettant en lumière celles qui sont devenues des modes de fonctionnement permanents pour certaines assemblées législatives. Il s'agit d'un relevé ponctuel de la situation au début de 2025 au sein des assemblées législatives provinciales et territoriales, de la Chambre des Communes et du Sénat du Canada. Comme l'Assemblée législative du Nunavut et l'Assemblée législative de la Saskatchewan n'ont pas adopté de modes de fonctionnement virtuels, il n'en sera pas question dans la présente analyse.

Thèmes principaux et discussion préliminaire

Les institutions législatives ont eu recours à différents moyens (lois, ordres sessionnels, modifications permanentes au Règlement, etc.) pour mettre en œuvre des modes virtuels de fonctionnement. L'ampleur du recours à de telles pratiques varie d'une administration à l'autre, mais on s'est assuré dans tous les cas que les députés participant aux délibérations à distance disposent des mêmes droits et privilèges dont ils jouissent lorsqu'ils sont présents dans leur chambre législative. Il est attendu que les députés qui participent en mode virtuel le font à partir de leur propre zone de compétence législative dans leur province, leur territoire ou au Canada. Cette précaution permet de s'assurer que les délibérations parlementaires et les députés qui y prennent part demeurent assujettis aux pouvoirs constitutionnels et juridiques de l'administration concernée.

Megan Ryan-Lloyd fait actuellement un stage à l'Assemblée législative de l'Ontario dans le cadre du Programme de stages de l'Assemblée législative de l'Ontario.

Pour mieux comprendre les approches adoptées par les différentes administrations en matière de délibérations virtuelles, il peut être bon de répondre à une série de questions s'appliquant à l'ensemble d'entre elles. Premièrement, est-ce que la participation à distance devrait être possible pour les députés peu importe la raison ou seulement dans des circonstances particulières? De plus, si des modes de participation à distance sont offerts, devraient-ils s'appliquer de la même façon pour la Chambre et les comités? Il faut noter par ailleurs une variété de points de vue entre les différentes administrations quant à savoir qui doit prendre les décisions relatives à la mise en place, à la bonne marche et à la supervision des délibérations virtuelles. À titre d'exemple, certaines d'entre elles ont confié à leur Président le soin de déterminer de quelle manière et dans quelles circonstances un député peut participer aux travaux en mode virtuel. À l'inverse, d'autres confèrent un rôle déterminant au Leader du gouvernement à la Chambre ou au whip du caucus, ou exigent une forme quelconque d'accord entre les partis reconnus. Cette dernière question en suggère d'autres quant aux décisions que devraient prendre les instances législatives relativement aux activités essentielles à maintenir durant une crise de santé publique et quant à la manière dont ces décisions devraient être entérinées.

Territoires du Nord-Ouest

Depuis le 22 novembre 2019, les comités parlementaires de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest peuvent se réunir par vidéoconférence et téléconférence en vertu de la politique des comités sur la présence et la participation par vidéoconférence et téléconférence.² La pandémie de COVID-19 amène toutefois l'administration des Territoires du Nord-Ouest à adopter le 10 juin 2020 une loi modifiant ses modes de fonctionnement. C'est ainsi que la *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative et le Conseil exécutif* autorise l'Assemblée législative à tenir, en tout ou en partie, ses délibérations par vidéoconférence ou téléconférence.³ Le débat sur la modification proposée fait ressortir des questions de fond relativement aux nouvelles façons de faire, y compris quant aux circonstances justifiant la tenue d'une séance par vidéoconférence. Les questions soulevées lors du débat sont abordées par le Comité permanent des règles et des procédures dans son rapport sur les séances à distance. Le 5 novembre 2020, l'Assemblée législative adopte les 16 recommandations formulées par le comité.

Les changements apportés à la procédure dans la foulée du rapport du comité tiennent compte non seulement des circonstances de la pandémie de COVID-19, mais aussi d'autres scénarios possibles comme les phénomènes météorologiques violents, l'impossibilité d'accès à

l'édifice de l'Assemblée législative ou un état d'urgence déclaré. Plutôt que de dresser une liste exhaustive de scénarios semblables, le Règlement confère au Président le pouvoir de décider, en consultation avec le Conseil exécutif et les députés, des situations où l'Assemblée législative sera convoquée en mode virtuel du fait qu'une séance en présentiel pourrait mettre à risque la santé, la sécurité ou le bien-être des députés. En outre, le Président peut permettre à un député de participer à distance lorsqu'il en fait la demande. Le comité recommande toutefois dans son rapport qu'un député puisse le faire seulement s'il a des motifs raisonnables de ne pas se présenter, comme une situation d'urgence dans sa localité qui l'empêche de se déplacer. Le Comité permanent des règles et des procédures recommande que, lorsqu'un député participe à une séance à distance, tous les votes sur les lectures de projets de loi ou les motions nécessitant un préavis se déroulent par appel nominal, plutôt qu'au moyen d'un décompte visuel.

Yukon

Le Yukon permet depuis longtemps aux membres des comités de participer aux travaux par téléconférence, avec l'ajout récent de la vidéoconférence dans le même contexte. Le 1^{er} octobre 2020, l'Assemblée législative du Yukon adopte trois ordres sessionnels concernant la pandémie de COVID-19 qui demeurent en vigueur jusqu'à la fin de la session. Ces motions permettent notamment au Leader parlementaire du gouvernement de demander à ce que l'Assemblée législative se réunisse en mode virtuel, tous les députés pouvant alors participer à distance en cas d'ajournement des travaux pendant une période indéfinie. Des ordres sessionnels similaires autorisant la participation par téléconférence sont adoptés en 2021, 2022 et 2023.

Le 7 mars 2024, le Comité permanent des règlements, des élections et des privilèges présente son rapport proposant l'adjonction d'un nouveau chapitre au Règlement de l'Assemblée législative du Yukon afin d'établir des dispositions permanentes concernant la participation aux séances à distance. Le chapitre supplémentaire proposé a été ajouté au Règlement intérieur le 11 mars 2024. Le nouveau chapitre renferme des directives sur la participation des députés par vidéoconférence et des lignes directrices sur l'interprétation du Règlement dans le contexte du travail en mode virtuel.⁴ En vertu des nouvelles règles, le Président peut décider qu'un jour de séance se tiendra avec participation à distance lorsque l'état d'urgence a été décrété, si des circonstances exceptionnelles font en sorte qu'il serait dangereux ou impossible pour l'Assemblée législative de se réunir à l'emplacement habituel, ou si une séance en personne mettrait en péril la santé et la sécurité des députés.

Colombie-Britannique

Bien que l'on ait eu recours de temps à autre à la téléconférence pour les travaux des comités par le passé, c'est en 2020 que les comités parlementaires de la Colombie-Britannique commencent à tenir des réunions entièrement en mode virtuel au moyen de la plateforme Zoom. La première de ces séances est celle du Comité permanent des comptes publics qui a lieu le 30 mars 2020. À la suite d'une brève période d'ajournement au printemps 2020, le Président et les leaders parlementaires signent, le 17 juin 2020, une entente pour que la technologie de vidéoconférence Zoom soit mise à la disposition des députés afin qu'ils puissent prendre part aux travaux à distance. L'entente est déposée devant l'Assemblée législative lorsqu'elle reprend ses travaux le 22 juin 2020. Deux ordres sessionnels autorisant les travaux en mode virtuel sont ensuite adoptés. Un ordre sessionnel similaire est déposé pour la dernière fois le 20 février 2024, après quoi le Règlement est modifié pour autoriser en permanence les travaux en format hybride à compter du 13 mars 2024.

Les nouvelles dispositions ajoutées au Règlement autorisent le Président à intervenir relativement à toute question de décorum dans le cadre des travaux en mode virtuel. Il peut ainsi notamment mettre en sourdine le microphone d'un député et interdire à un député de siéger à l'Assemblée législative dans les cas d'inconduite grave. Le Président peut aussi, en consultation avec les leaders parlementaires ou les whips, user de son pouvoir discrétionnaire pour interpréter avec une certaine latitude une disposition du Règlement en vue de permettre à un député de s'acquitter pleinement de ses fonctions lorsqu'il participe aux travaux à distance. Les dispositions relatives aux séances virtuelles se distinguent notamment par la teneur du paragraphe 8(1) du Règlement, qui indique que les attentes concernant la participation en présentiel sont plus élevées dans le cas des membres du Conseil exécutif, particulièrement pour la période des questions, et notamment lorsqu'un ministre doit répondre à des questions concernant des crédits attribués dans le Budget des dépenses devant le Comité des subsides ou au sujet d'un projet de loi devant un comité plénier.

Alberta

Depuis 1983, l'Assemblée législative de l'Alberta permet, en vertu d'une disposition de la Loi qui la régit, la participation aux séances de comité par téléphone ou via un autre moyen de communication. Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, différents comités adoptent par la suite des motions autorisant expressément la participation à leurs délibérations par vidéoconférence. Le 25 mai 2021, la motion n° 79 du gouvernement est adoptée pour permettre les votes par appel nominal à

distance. Les règles relatives à la participation en mode virtuel arrivent à échéance le 16 juin 2021, soit à la fin de la session du printemps 2021 de la deuxième session de la 30^e Législature.

Le mode virtuel n'est alors autorisé en Alberta que pour les votes par appel nominal et les délibérations des comités. La première séance de comité en format hybride se tient le 27 avril 2020, alors que le Comité permanent des comptes publics utilise la plateforme de vidéoconférence Skype Entreprise. Pour participer à un vote par appel nominal en mode virtuel, un député doit accéder à une réunion sur Microsoft Teams, le lien étant envoyé à tous les députés avant chaque séance de l'Assemblée législative. Lorsqu'un vote par appel nominal est lancé, l'équipe des Journaux du Bureau de l'Assemblée législative envoie un courriel à tous les députés pour leur indiquer qu'il y aura un vote par appel nominal sur tel ou tel sujet en précisant l'heure où il se tiendra.

Manitoba

C'est en octobre 2020 que l'Assemblée législative du Manitoba adopte ses premières dispositions autorisant la tenue de délibérations en mode virtuel. Après l'ajout de ces options initiales de participation virtuelle, le Manitoba s'emploie à intégrer des infrastructures virtuelles aux activités de l'Assemblée législative en renouvelant périodiquement l'ordre sessionnel avec quelques modifications permettant d'étendre les possibilités de participation en mode virtuel. En mai 2024, l'Assemblée législative du Manitoba adopte plusieurs autres modifications à son Règlement, Ordres et Formalités de procédure qui entreront en vigueur au début de la deuxième session de la 43^e Législature. La plupart des changements apportés visent à codifier les dispositions de l'ordre sessionnel adopté en octobre 2020 en vue d'autoriser pour la première fois les députés à participer en mode virtuel aux séances de l'Assemblée législative et des comités.

Les modalités ajoutées au Règlement se distinguent du fait que les dispositions permettant la participation en mode virtuel ne s'appliquent pas à l'élection du Président. Si toutefois une situation d'urgence exige que les députés participent virtuellement à l'élection du Président, les leaders à l'Assemblée pourront, en vertu du paragraphe 8(2), autoriser le greffier à élaborer des règles particulières pour que les députés puissent prendre part virtuellement au scrutin secret.

Ontario

Le 12 mai 2020, l'Assemblée législative de l'Ontario adopte une motion autorisant les comités à reprendre leurs réunions en format virtuel au moyen de la plateforme

Zoom. Cette motion est assortie de nombreuses exigences. Ainsi, le président et le greffier du comité doivent être présents sur place et les députés qui participent en mode virtuel doivent attester qu'ils le font à partir d'un emplacement situé en Ontario. Le 14 septembre 2020, l'Assemblée législative adopte une autre motion visant le maintien de cette façon de procéder jusqu'à la fin de la 42^e Législature ou jusqu'à une date indiquée par le Leader du gouvernement à l'Assemblée. Ces dispositions ont été officiellement abrogées le 1^{er} mars 2022.

Depuis le début de la 43^e Législature en 2022, il n'est plus possible pour les députés de participer aux travaux des comités en mode virtuel, leur présence sur place étant de nouveau requise. Les témoins peuvent encore participer à distance, comme c'était le cas avant la pandémie. Tout au long de la pandémie, l'Assemblée législative a poursuivi ses délibérations en présentiel avec certains ajustements quant aux procédures de vote et au nombre de députés devant être présents.

Québec

Pendant toute la durée de la pandémie, les travaux de l'Assemblée nationale du Québec continuent de se dérouler en présentiel, avec certains aménagements permettant la distanciation physique. Les modalités de fonctionnement des commissions parlementaires sont toutefois rajustées pour leur faciliter les choses. Le 17 mars 2020, les quatre caucus parlementaires et les députés indépendants conviennent d'interrompre les travaux de l'Assemblée nationale jusqu'au 21 avril pour se conformer aux directives de la santé publique tout en permettant aux députés d'être présents dans leurs circonscriptions respectives. Du 24 avril au 22 mai 2020, les commissions parlementaires tiennent 12 séances en mode virtuel. Aujourd'hui, seule la Commission de l'administration publique peut tenir des séances virtuelles, si son comité directeur en décide ainsi. Toutes les autres commissions pouvant se réunir en dehors des périodes sessionnelles définies par l'article 19 du Règlement peuvent autoriser leurs membres à participer aux travaux par vidéoconférence, mais la présence du président et du personnel de secrétariat de la commission est requise.

Nouveau-Brunswick

La première séance hybride de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick se tient le 4 décembre 2020. Les députés peuvent participer en mode virtuel aux travaux de l'Assemblée à la suite de l'adoption de la motion 60 le 11 mai 2021. Cet ordre spécial arrive à échéance le 30 juillet 2021 avant d'être renouvelé en novembre de la même année. Il n'y a plus de renouvellement par la suite une fois que l'état d'urgence est levé.

Au Nouveau-Brunswick, le recours aux délibérations en format virtuel vise d'abord et avant tout à adapter temporairement les modes de fonctionnement dans le contexte de la pandémie de COVID-19. En vertu de la motion 60, les députés peuvent participer aux travaux via la plateforme Zoom dans des situations ou des circonstances exceptionnelles, à la discrétion du Président après consultation de la médecin-hygiéniste en chef et moyennant le consentement de tous les leaders parlementaires. Comme c'est le cas pour d'autres assemblées parlementaires, les députés peuvent participer aux votes par appel nominal, et la présidence de la Chambre ou d'un comité est habilitée à exercer son pouvoir discrétionnaire afin d'apporter les modifications nécessaires pour que tous les députés puissent exercer pleinement leurs fonctions.

Nouvelle-Écosse

Le 22 mars 2020, la province de la Nouvelle-Écosse décrète l'état d'urgence dans le but d'endiguer la propagation de la COVID-19, et l'Assemblée législative ne siège pas au cours de cette période. L'Assemblée législative n'autorise plus la participation à ses travaux en mode virtuel, mais des modifications temporaires à ses règles sont adoptées pour la totalité ou une partie des séances au printemps 2021, à l'automne 2021 et au printemps 2022. À la suite de l'élection générale provinciale d'août 2021, les députés conviennent de se réunir en format hybride pour permettre une distanciation physique suffisante au sein de l'Assemblée législative. Selon la formule retenue, un maximum de 12 députés, proportionnellement répartis selon la représentation des partis à l'Assemblée, peuvent participer aux délibérations en présentiel; les 39 autres peuvent y prendre part en mode virtuel sur la plateforme Zoom. Durant une brève session estivale tenue en 2022, la participation virtuelle est autorisée à titre d'aménagement spécial pour une députée. En outre, il est possible pour tous les comités permanents de tenir des séances en format virtuel à compter de l'automne 2020, mais cette façon de faire est abandonnée par la suite.

Terre-Neuve-et-Labrador

Le 5 mai 2020, la Chambre d'assemblée de Terre-Neuve-et-Labrador adopte une résolution visant la création du Comité spécial des règles et des procédures régissant les délibérations virtuelles de la Chambre d'assemblée. Le Comité a pour mandat de déterminer les moyens à mettre en œuvre pour que la Chambre puisse poursuivre ses travaux en mode virtuel pendant la pandémie de COVID-19. Des dispositions autorisant les délibérations en format virtuel sont en place depuis juillet 2020. La Chambre elle-même n'y a toutefois jamais eu recours pour tenir en plénière une séance entièrement virtuelle ou sous une forme hybride. L'article 9.1 permet encore aujourd'hui à la Chambre de se réunir sous une forme hybride



Certains des équipements utilisés pour permettre à la Chambre des communes de créer un Parlement virtuel pendant la pandémie de COVID-19.

combinant la participation virtuelle et le présentiel. Le Règlement autorise en outre le Président à déterminer que la Chambre devrait tenir une séance en mode virtuel, après consultation des leaders parlementaires et des responsables concernés. Si la Chambre en vient à devoir se réunir dans un format hybride combinant le présentiel et le virtuel conformément au Règlement, on déterminera alors les modalités à suivre pour les votes. Les présidents des comités peuvent consulter leurs greffiers respectifs pour décider s'il est possible pour le comité de se réunir en mode virtuel ou suivant une formule hybride. Dans ce cas particulier, Webex est la plateforme technologique approuvée pour la Chambre d'assemblée et ses comités, y compris la Commission de gestion.

Île-du-Prince-Édouard

En réponse à la pandémie de COVID-19 au printemps 2020, l'Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard demande à son Comité permanent des règles, des règlements, des projets de loi privés et des privilèges de se pencher sur les modifications réglementaires requises pour permettre des délibérations en mode virtuel, et de lui soumettre ses recommandations à cet égard. Le

comité présente son report le 13 novembre 2020 avant de proposer l'adaptation de différentes règles et procédures pour permettre des délibérations virtuelles en suggérant Zoom comme plateforme de prédilection. Les nouvelles règles entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2021, le nouveau chapitre du Règlement devant faire l'objet d'une révision annuelle par le comité.

Le chapitre 22 sur les délibérations en mode virtuel renferme les nouvelles dispositions réglementaires relativement à des questions comme la participation à distance et le quorum, le dépôt de documents par voie électronique, les changements touchant le Comité plénier et les modalités des votes par appel nominal. En cas d'urgence ou dans des circonstances exceptionnelles, le Président peut faire valoir la nécessité que l'Assemblée ou les comités se réunissent en mode virtuel ou sous une forme hybride. Les votes doivent se faire par appel nominal en commençant par les députés participant en personne de la manière habituelle, après quoi on procède à l'appel nominal des députés en vidéoconférence suivant l'ordre alphabétique du nom de leur circonscription.⁵ En outre, les députés participant par vidéoconférence doivent activer leur caméra et leur micro pour le vote.

Chambre des communes (Canada)

Après que la pandémie de COVID-19 a été déclarée au Canada, la Chambre des communes rappelle les députés le 24 mars 2020 et autorise le Comité permanent de la santé et le Comité permanent des finances à se réunir par téléconférence ou par vidéoconférence.⁶ Le 11 avril 2020, la Chambre permet à quatre autres comités de tenir des séances virtuelles. Le 8 juillet 2020, la Chambre tient sa première séance en format hybride. Des motions sont ensuite adoptées le 23 septembre 2020, le 25 janvier 2021, le 25 novembre 2021 et le 23 juin 2022 pour la prolongation des mesures temporaires permettant à la Chambre et aux comités de tenir des séances suivant une formule hybride. Le 25 janvier 2021, la Chambre des communes adopte une motion l'autorisant à utiliser une application de vote électronique. L'application sert pour la première fois le 8 mars 2021 à l'occasion d'un vote par appel nominal qui se tient également en présentiel. Le 15 juin 2023, à la suite d'une étude du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre sur le maintien des délibérations en format hybride, la Chambre des communes adopte des modifications permanentes au Règlement.

En vertu de ces amendements, les députés peuvent toujours prendre part aux délibérations en présentiel ou par vidéoconférence et être pris en compte aux fins du quorum, pour autant que ceux qui participent à distance le fassent à partir du Canada. Avec l'application de vote électronique, les députés sont tenus de confirmer leur identité au moyen d'un dispositif de reconnaissance faciale. Une page Web de vote en direct accessible au public permet d'afficher en temps réel les résultats du vote électronique.

Sénat du Canada

Le 14 avril 2020, au retour de l'ajournement de mars attribuable à la pandémie, un premier comité sénatorial, le Comité permanent de la Régie interne, des budgets et de l'administration, est convoqué en mode virtuel. Un ordre sessionnel autorisant tous les comités permanents à se réunir en mode virtuel ou hybride est adopté le 17 novembre 2020 et renouvelé plusieurs fois par la suite. Le Sénat adopte une motion autorisant les séances suivant une formule hybride le 27 octobre 2020 et tient sa première séance de la sorte le 3 novembre 2020. Les dispositions permettant les délibérations en mode hybride sont ensuite renouvelées ou prolongées en plusieurs occasions, la plus récente ordonnance générale en ce sens arrivant à échéance le 30 juin 2022. Le Comité de l'Audit et de la surveillance et le Comité de l'Éthique et des conflits d'intérêts des sénateurs sont autorisés à tenir des séances en mode virtuel ou hybride jusqu'à la fin de la première session de la 44^e Législature. Le Sénat autorise en outre les comités mixtes permanents établis

avec la Chambre des communes à tenir des réunions en format virtuel ou hybride jusqu'à la fin de la session.

Malgré certaines tentatives en faveur du maintien de séances hybrides et de changements dans une optique plus permanente, les dispositions permettant cette forme de délibérations ne sont plus en vigueur. On exigeait notamment que les sénateurs utilisent pour les vidéoconférences un ordinateur portable ou de bureau et un casque d'écoute avec microphone intégré fourni par le Sénat, que leur caméra soit activée et qu'ils apparaissent à l'écran en tout temps, à l'exception des périodes où la sonnerie se fait entendre pour un vote, et qu'ils se déconnectent de la vidéoconférence lorsqu'ils quittent leur siège.

Conclusion

Les changements récemment apportés pour la tenue de délibérations en format hybride ou en mode virtuel au sein des institutions parlementaires canadiennes ont fait ressortir différentes considérations d'ordre pratique et philosophique quant à la nature évolutive des modes de fonctionnement et de représentation accessibles à nos parlementaires. Dans un premier temps, les pratiques virtuelles ont permis aux députés de s'acquitter de leurs fonctions parlementaires malgré la crise de santé publique qui faisait rage, et ce, même à des moments où eux-mêmes ne se sentaient pas bien ou n'avaient pas la possibilité de se déplacer. Les nouveaux modes de fonctionnement en mode virtuel et hybride ont facilité la participation des députés aux délibérations, ce qui a permis le maintien des activités parlementaires tout en offrant une meilleure conciliation travail-famille pour nos représentants élus qui ont des responsabilités à titre de proche aidant ou de parent. Avant la pandémie de COVID-19, les parlementaires et les organismes de recherche sur les politiques publiques réclamaient des réformes institutionnelles de la sorte, faisant valoir que l'adoption de modèles flexibles pour les travaux parlementaires pourrait inciter un plus grand nombre de femmes, de membres des minorités racisées et de résidents des régions rurales, éloignées et nordiques à envisager de briguer les suffrages. Dans un pays aussi vaste que le Canada, les solutions hybrides peuvent en outre permettre la poursuite des activités parlementaires dans différentes situations d'urgence, y compris celles attribuables à des phénomènes climatiques extrêmes ou à des catastrophes naturelles, en permettant aux gens de continuer à travailler, et ce, même dans des situations imprévues.

En revanche, certains se sont inquiétés des éventuels effets néfastes des délibérations à distance ou en format hybride sur la responsabilisation de l'exécutif et la collégialité entre les députés des différents partis.

Le rapport « L'avenir des délibérations hybrides à la Chambre des communes » dégage d'importants facteurs à prendre en considération relativement à la participation en présentiel des ministres du Cabinet pour assurer l'efficacité des délibérations parlementaires et la responsabilisation du gouvernement. Les changements apportés récemment au Règlement en Colombie-Britannique vont également dans le sens d'attentes plus élevées quant à la participation en présentiel des ministres du Cabinet, l'une des pistes de solution à considérer en pareille situation. Qui plus est, dans un contexte politique de plus en plus polarisé, un recours accru aux délibérations en mode virtuel pourrait nous éloigner de la dynamique interpersonnelle caractérisant tout environnement parlementaire sain. Il serait en effet regrettable que la participation des députés en mode virtuel puisse mener à un antagonisme plus profond et à une polarisation croissante au sein de nos instances législatives.

Bien que les points de vue des députés des différentes législatures puissent varier à ce sujet, tous sont appelés à réfléchir aux considérations particulières associées à la poursuite des travaux parlementaires en mode virtuel maintenant que la pandémie est derrière nous. Comme toujours, il convient de se demander dans ce contexte si le recours à de telles pratiques renforce ou entrave l'efficacité et le bon fonctionnement de chaque parlement, et son obligation démocratique de rendre des comptes.

En conclusion, la plupart des administrations canadiennes ont modifié considérablement leurs façons de travailler et de tenir des délibérations au cours des dernières années, certains de ces changements étant devenus permanents. L'impact de la pandémie de COVID-19 sur les travaux de nos instances législatives peut se comparer aux autres avancées technologiques qu'ont connues nos parlements il y a quelques décennies, comme l'ajout progressif des délibérations télévisées. Lorsque la Chambre des communes du Canada a commencé à télédiffuser ses travaux en 1977, on s'est vivement inquiété des répercussions sur le fonctionnement du Parlement et des risques qu'un débat sérieux cède la place à une dramatisation télévisuelle qui verrait les députés s'échanger des performances théâtrales. Avec la généralisation de cette pratique, les arguments voulant que la télédiffusion des débats

entraîne une folklorisation des travaux parlementaires sont en grande partie balayés alors que les députés se rendent compte que les avantages de rendre leur travail directement accessible au plus grand nombre l'emportent sur les inconvénients découlant de la tendance à vouloir bien paraître à l'écran. Tout comme la pandémie a obligé certaines institutions législatives à se donner sans tarder de nouveaux moyens pour continuer à s'acquitter de leurs fonctions parlementaires essentielles, il est possible que des circonstances à venir nous forcent à prendre des mesures d'adaptation auxquelles nous ne songeons même pas aujourd'hui.

Notes

- 1 McCallum, Martin. « Parlement numérique : le Canada en contexte », Publications de recherche de la Bibliothèque du Parlement, 11 avril 2022. https://lop.parl.ca/sites/PublicWebsite/default/fr_CA/ResearchPublications/202130E?
- 2 « Committees' Policy on Attendance and Participation by Video and Phone Conference », Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, 22 novembre 2019. <https://www.ntlegislativeassembly.ca/committee-reports/committees-policy-attendance-and-participation-video-and-phone-conference>.
- 3 « Projet de loi 6, Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative et le Conseil exécutif » Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, mai 2020. https://www.ntassembly.ca/sites/assembly/files/bill_6_-_legislative_assembly_and_executive_council_act_a.pdf.
- 4 « Tenth Report of the Standing Committee on Rules, Elections and Privileges: Remote Participation. » Assemblée législative du Yukon, 7 mars 2024. <https://yukonassembly.ca/sites/default/files/2024-03/screp-35-report10.pdf>.
- 5 « Guidelines for Virtual Hybrid Proceedings » Assemblée législative de l'Île-du-Prince-Édouard, 12 novembre 2020. <https://www.assembly.pe.ca/sites/test.assembly.pe.ca/files/Guidelines%20for%20virtual%20hybrid%20proceedings%20-%20winter%202022.pdf>.
- 6 « L'avenir des délibérations hybrides à la Chambre des communes » Chambre des communes du Canada, janvier 2023. https://www.ourcommons.ca/content/Committee/441/PROC/Reports/RP12177996/441_PROC_Rpt20_PDF/441_PROC_Rpt20-f.pdf.

L'histoire du Bureau de la recherche législative de l'Ontario

Alors que les parlementaires (particulièrement les députés d'arrière-ban) recherchaient davantage de ressources pour les aider à s'acquitter de leurs responsabilités à l'égard de leurs électeurs, de même que pour remplir leurs rôles dans le processus d'élaboration des lois et de surveillance du gouvernement, la demande a augmenté pour des services de recherche offerts par des bibliothécaires législatifs. Au fil du temps, il est devenu évident qu'un bureau de recherche non partisan desservant les députés provinciaux et les comités était la meilleure voie à suivre. Dans cet article, l'auteure décrit comment le Bureau de la recherche législative de l'Ontario a évolué pour devenir ce qu'il est aujourd'hui.

Erica Simmons

Les parlementaires de l'Ontario (comme bon nombre de leurs homologues au Canada et à l'étranger) comptent depuis longtemps sur des services de recherche internes. Les services de recherche parlementaire, qui visent à répondre aux besoins des députés élus et des comités législatifs, sont généralement offerts par des experts en toute confidentialité et sans partialité. Que ce soit pour proposer ou étudier des lois, se préparer à s'acquitter de leurs fonctions en Chambre ou en comité, rédiger des rapports ou répondre à leurs électeurs, les députés font souvent appel à leurs bureaux de recherche parlementaire pour obtenir l'information et les analyses dont ils ont besoin.

Le Congressional Research Service de Washington, DC (créé en 1914) et le bureau de recherche de la Bibliothèque de la Chambre des communes du Royaume-Uni (créé en 1945) sont peut-être les plus vieux de ces services. La Bibliothèque du Parlement du Canada a quant à elle créé son service de recherche en 1965. Le Bureau de la recherche législative de l'Ontario, arrivé plutôt tardivement, a été lancé en 1979.

L'histoire du Bureau de la recherche législative de l'Ontario est intrinsèquement liée à celle de la Bibliothèque de l'Assemblée législative, d'où il provient. Pendant des décennies, la Bibliothèque de l'Assemblée législative de l'Ontario a offert des services de référence et de recherche non seulement pour les députés élus, mais aussi pour l'ensemble de l'Assemblée législative, de même que pour les ministères gouvernementaux, la Tribune de la presse, les universités et le public. Presque tous les députés provinciaux se rendaient régulièrement à la Bibliothèque

pour consulter son impressionnante collection de 225 journaux de « toutes les circonscriptions en Ontario », de même que du Canada et de l'étranger. Dès les années 1970, les services de la Bibliothèque étaient en forte demande. De fait, les bibliothécaires répondaient à plus de 11 000 demandes par année.

À l'époque, on était de plus en plus conscients que la Bibliothèque, et l'Assemblée législative dans son ensemble, devait se moderniser. On constatait également que les parlementaires de la province (particulièrement les députés d'arrière-ban) devaient avoir accès à plus de soutien de tous genres pour les aider à s'acquitter de leurs responsabilités à l'égard de leurs électeurs, de même que pour remplir leurs rôles dans le processus d'élaboration des lois et de surveillance du gouvernement.

« L'époque plus simple où représenter des électeurs provinciaux était un travail à temps partiel est tout à fait révolue », avait alors déclaré le bibliothécaire parlementaire de l'époque, Erik Spicer. « Alors que les services offerts par le gouvernement à la société se sont multipliés et sont devenus plus complexes, les exigences à l'égard des législateurs se sont accrues et intensifiées ». Il a expliqué que cela signifie que « de l'information précise, pertinente et fournie en temps opportun est essentielle pour que l'Assemblée législative soit active et efficace ».

En Chambre, le député Elie Martel l'a résumé de la sorte :

Si nous voulons une Assemblée législative sensée, il faut que les députés soient informés. Nous devons nous éloigner des manœuvres douteuses et des coups bas, et nous attaquer à ce que nous devons faire : déposer des lois responsables et critiquer ces lois de manière responsable, ou proposer de meilleures solutions de rechange. Nous ne pouvons pas y arriver si nous n'avons pas de service de recherche.

Erica Simmons est agente de recherche au Service de recherche de l'Assemblée législative/Division des services de l'information et de la technologie à l'Assemblée législative de l'Ontario.



L'histoire du Bureau de la recherche législative de l'Ontario est intrinsèquement liée à celle de la Bibliothèque de l'Assemblée législative, d'où il provient

L'importance de renforcer le soutien à la recherche pour les législateurs de l'Ontario est constamment revenue dans les discussions sur la modernisation et le renforcement de l'Assemblée législative et de ses activités. En 1960 et en 1969, les Comités de la Chambre ont (notamment) recommandé la création d'un service de recherche spécialisé à la Bibliothèque de l'Assemblée législative; tout comme l'ont fait la Commission de 1973 sur l'Assemblée législative de l'Ontario, présidée par Dalton Camp (Commission Camp); le Comité spécial sur les quatrième et cinquième rapports de la Commission Camp, présidé par le député Donald Morrow (Comité Morrow) en 1975-1977; et le bibliothécaire parlementaire du Canada Erik Spicer dans son rapport au Comité Morrow (Rapport Spicer).

Dans son évaluation préliminaire du fonctionnement de la Bibliothèque, la Commission Camp a constaté que « dans sa forme actuelle, la Bibliothèque de l'Assemblée législative n'est pas vraiment une Bibliothèque législative » et qu'elle a plutôt « été un 'complément' à une série de ministères au fil des ans ». Il ne s'agissait pas d'une critique, mais bien de la reconnaissance du statut

de la Bibliothèque sous l'administration de différents ministères pendant plus d'un demi-siècle. En 1921, la Bibliothèque était dirigée par le ministère de l'Éducation; en 1964, elle a été transférée au ministère du Secrétaire provincial, avant d'être transférée au ministère des Services gouvernementaux en 1972.

La Commission Camp a fait valoir qu'il fallait « améliorer la Bibliothèque de l'Assemblée législative », et ce, « dès que possible ». Dans cette optique, la Commission a recommandé que la Bibliothèque relève dorénavant de l'administration de l'Assemblée législative et soit « axée sur les services aux députés, en adoptant une attitude plus agressive ». (En 1976, la Bibliothèque de l'Assemblée législative est devenue une section du Bureau de l'Assemblée, qui relève de l'autorité du Président.)

La Commission Camp a aussi recommandé (parmi de nombreuses autres choses) « d'ajouter une capacité de recherche à la Bibliothèque ». Comme d'autres bureaux de recherche parlementaire, le service ontarien se devait d'être non partisan. En se tournant vers l'avenir, la Commission a soutenu ce qui suit :

À long terme, nous entrevoyons une plus grande organisation de recherche composée d'un certain nombre de spécialistes qui pourraient se pencher plus en profondeur sur des sujets pour les députés. [...] Ce que nous entrevoyons : la création d'un important noyau de personnes qui se consacrent à des analyses et à des recherches de qualité [...] et qui apporteront une contribution marquée, de manière à rendre l'institution politique au centre de la province plus vivante.

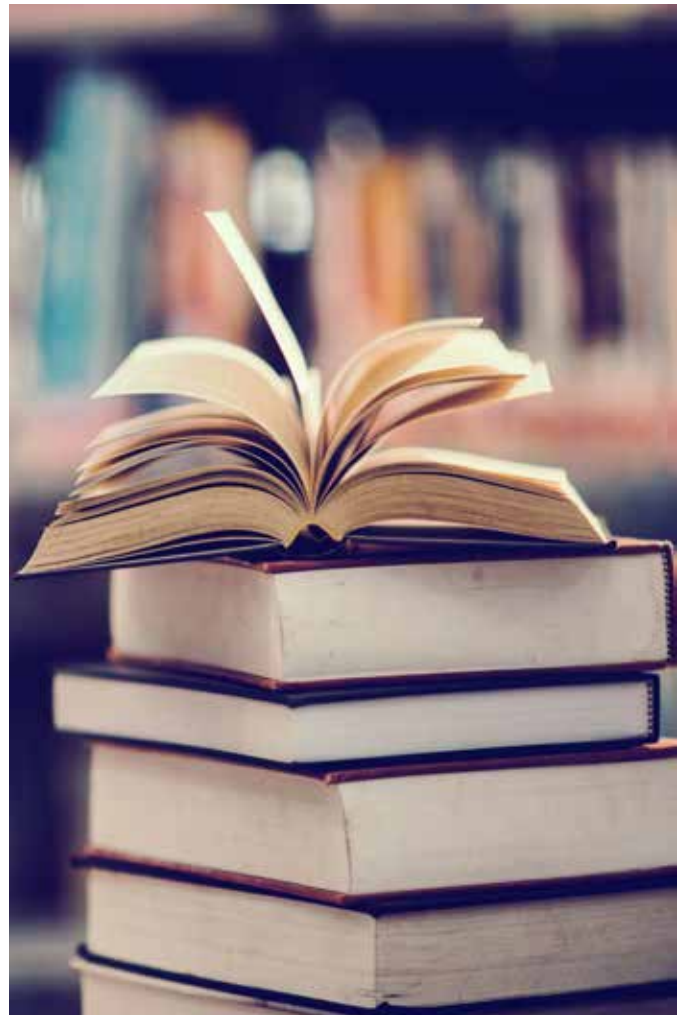
On estimait généralement que des services de recherche supplémentaires étaient essentiels pour redresser le déséquilibre de pouvoir entre les députés de l'opposition et les députés du gouvernement. La Commission Camp a fait valoir qu'il était « dans l'intérêt du processus législatif et dans l'intérêt de la population en général d'améliorer la capacité de recherche des députés de l'opposition ». Comme le député Michael Cassidy l'a expliqué en Chambre :

À l'heure actuelle, avec les services de recherche offerts, il est impossible pour les députés d'examiner efficacement les dépenses du gouvernement dans la législation, défendues par un ministre qui a l'aide de l'ensemble de son ministère. En outre, il devient de plus en plus important pour les députés, mais aussi de plus en plus difficile pour ces derniers, de développer leur expertise dans leurs secteurs de responsabilité ou dans les secteurs qui les intéressent particulièrement. [...]

Nous faisons face à un ministre qui dispose normalement des services d'un adjoint exécutif, d'un adjoint spécial, d'un rédacteur de discours et peut-être de quelques secrétaires, ainsi que des ressources de son ministère, ce qui dans bien des cas peut vouloir dire des centaines de spécialistes en politique et en recherche.

Chargé d'examiner les quatrième et cinquième rapports de la Commission Camp, le Comité Morrow « s'est penché sur le processus législatif dans son ensemble », comme son président Donald Morrow l'a expliqué en Chambre, « dans le but d'améliorer l'efficacité tant de la Chambre que des députés d'arrière-ban ».

Dans cette optique, le Comité Morrow a demandé à Erik Spicer, bibliothécaire parlementaire du Canada, de s'attaquer à une question « urgente » : préparer la Bibliothèque pour l'avenir. Après avoir interrogé les députés, Spicer a confirmé que bon nombre d'entre eux souhaitaient obtenir plus d'aide en matière de recherche. « J'ai le sentiment très fort qu'on ne peut jamais avoir trop de recherche », avait déclaré un député. Un ancien député l'a expliqué de la sorte : « Vous n'avez aucune idée



shutterstock.com/1274296330

de ce que l'on ressent quand on souhaite désespérément prendre part à un débat en ayant du matériel solide, mais qu'on n'a pas le temps ou les ressources pour le préparer [...] Généralement, il fallait se contenter d'improviser ».

Selon Spicer, un obstacle majeur pour la Bibliothèque était que ses bibliothécaires « zélés et compétents » étaient à bout de souffle parce qu'ils répondaient aux demandes non seulement de l'Assemblée législative, mais également de la fonction publique et de la population. Comme le nombre de députés était appelé à augmenter, ce qui se traduirait par un élargissement connexe de la taille des comités permanents et des comités spéciaux et de leur nombre, Spicer estimait qu'il fallait absolument que la Bibliothèque limite ses services à l'Assemblée législative, et non pas à ceux qu'il qualifiait de « parliamentary strangers » (personnes de l'extérieur).

De nombreux députés ont dit à Spicer qu'ils voulaient leur propre personnel de recherche, une idée appuyée par le Comité Morrow. Au départ, Spicer a convenu que « compte tenu des pressions croissantes exercées sur le

temps mis à la disposition des législateurs et comme ils doivent pouvoir réfléchir calmement à des problèmes complexes et souvent déconcertants, compter parmi les membres de son personnel une personne spécialisée en recherche pourrait accroître considérablement l'efficacité d'un député ». Or, Spicer a rapidement compris que si chaque député avait son propre personnel de recherche, la Bibliothèque serait rapidement submergée par un « influx » de chercheurs exerçant « des pressions sur le temps et les ressources des bibliothécaires ».

Cela dit, la Chambre a rejeté la recommandation du Comité Morrow visant à fournir un employé de recherche à chaque député. Spicer a répondu qu'étant donné que « les besoins en matière de recherche sont reconnus par tous, il est plus urgent que jamais que de l'aide en matière de recherche, mise à la disposition de tous les députés, soit ajoutée à la Bibliothèque » sous la forme d'une « petite unité de recherche ».

Tout comme la Commission Camp, le Comité Morrow estimait « que des mesures correctives devaient être prises pour faire de la Bibliothèque de l'Assemblée législative un instrument puissant permettant de desservir efficacement les législateurs débordés de l'Ontario ». Pour y parvenir, il fallait toutefois procéder à une réorientation fondamentale du mandat de la Bibliothèque. Les bibliothécaires devaient alors « être la principale source d'information législative, et fournir cette information aux législateurs devait être la principale activité de la Bibliothèque ». Le Comité a recommandé de commencer par la nomination immédiate d'un nouveau directeur de la Bibliothèque, à qui on confierait un mandat élargi comprenant la recherche et l'information (comme l'avait également recommandé Erik Spicer).

Après avoir été étudiées en Chambre, ces propositions ont été acceptées. En 1978, la Bibliothèque a été renommée Bibliothèque de l'Assemblée législative, Services de recherche et d'information, sous l'égide d'un nouveau directeur général. La « principale responsabilité » de la bibliothèque était dorénavant de « répondre aux besoins des députés en matière d'information et de services de référence ».

Le Service de recherche de la Bibliothèque législative a été créé un an plus tard. Basé dans la Bibliothèque législative, avec son propre gestionnaire (ou « chef », comme on l'appelait alors) relevant du directeur général de la Bibliothèque, le service a rapidement pu compter sur les services de cinq agents de recherche et de deux employés de soutien, qui desservaient les députés des trois partis représentés à l'Assemblée législative et le Comité permanent des comptes publics de l'époque. Ce service était réservé aux députés et aux comités et n'était « pas disponible pour les fonctionnaires ».

Lors d'une réunion de comité en 1981, une agente principale de recherche a décrit le service de recherche d'une manière qui reflétait à la fois la vision de ses architectes d'origine et son mandat actuel. Selon elle, le service n'avait « qu'une seule allégeance, c'est-à-dire l'Assemblée législative ». Il était non partisan et fournissait des « analyses objectives et impartiales » qui étaient « disponibles également pour tous les députés de la Chambre », ainsi que pour les comités permanents et les comités spéciaux. Elle a précisé :

Nous ne recommandons pas une marche à suivre. C'est la prérogative du député élu et ce doit toujours l'être. Nous évaluons toutefois les forces et les faiblesses de différents arguments et de différentes options et nous formulons des jugements professionnels basés sur les données disponibles, des données qui comprennent le travail d'experts en la matière, de la jurisprudence ou toute autre documentation requise pour répondre à la demande de manière satisfaisante.

Combinés puis séparés à diverses reprises au fil des ans, la Bibliothèque législative et le Bureau de la recherche législative sont maintenant deux bureaux distincts, qui relèvent de leur propre directeur. Ils continuent toutefois de travailler en étroite collaboration pour offrir des services de recherche personnalisés aux députés provinciaux, aux comités législatifs et à d'autres clients au sein de l'Assemblée législative.

Dès le départ, les demandes de recherche ont rapidement dépassé l'offre. Comme la Commission Camp et d'autres intervenants l'avaient anticipé, le Bureau de la recherche législative s'est élargi et s'est professionnalisé, tout en demeurant axé sur les services offerts aux législateurs. Le Bureau est maintenant composé d'un directeur et de deux gestionnaires, de deux employés administratifs, de même que de 15 agents de recherche qui comprennent des avocats, des économistes et des politologues, de même que des experts en administration publique et en finances, en politiques publiques, en soins de santé et en services sociaux, en enjeux environnementaux, en éducation, en planification et en histoire, ce qui couvre l'ensemble des grandes questions de politique.

Le bureau s'acquitte de son mandat fondateur, qui consiste à offrir des services de recherche et d'analyse confidentiels et non partisans aux députés de tous les partis reconnus, leur personnel, les comités législatifs et le personnel législatif. Les députés et les comités législatifs comptent maintenant sur le bureau pour des centaines de notes de service, de rapports et de publications, ce qui représente des milliers de pages de recherches et d'analyses chaque année.

Alors que le Bureau de l'Assemblée a célébré son 50^e anniversaire en 2024, le Bureau de la recherche législative se prépare à célébrer son propre 50^e anniversaire en 2029, tout en explorant les nouveaux outils de recherche et les technologies de recherche de l'avenir.

Notes

- 1 Erik J. Spicer, « The Ontario Legislative Library, A Study by the Parliamentary Librarian », dans Donald H. Morrow, président, *Select Committee on the Fourth and Fifth Reports of the Ontario Commission on the Legislature: Final Report*, 30^e législature, janvier 1977, Annexe B (Rapport Spicer), p. 7; Congressional Research Service, « History and Mission », Library of Congress; Royaume-Uni, « The House of Commons Library », fiche d'information G18, septembre 2010; Commission sur l'Assemblée législative de l'Ontario, « The Legislative Library », Deuxième rapport, décembre 1973, p. 61; Philip Laundy, *Parliamentary Librarianship in the English-Speaking World*, Londres, 1980; June R. Verrier, « How to establish a parliamentary research service: does one size fit all? », 66th IFLA Council and General Conference, Jérusalem, Israël, 13-18 août 2000.
- 2 Bibliothèque de l'Assemblée législative, Services de recherche et d'information, *Rapport annuel du directeur*, 1980/81, p. ix.
- 3 Dalton Camp, président, Commission sur l'Assemblée législative de l'Ontario (Commission Camp), *Deuxième rapport*, décembre 1973, p. 56.
- 4 Commission Camp, Deuxième rapport, p. 56.
- 5 Commission Camp, Deuxième rapport, p. 56.
- 6 Rapport Spicer, p. 8.
- 7 Rapport Spicer, p. 8.
- 8 Assemblée législative de l'Ontario, « Consideration of the March 29, 1977, Report of the Select Committee on the Fourth and Fifth Reports of the Ontario Commission on the Legislature », *Journal des débats*, 1^{er} décembre 1977, 31^e législature, 1^{re} session.
- 9 Brian Land, « Legislative Reference and Research Services in Canada », dans *Rothstein on Reference, with Help from Some Friends*, éd. William A. Katz, Charles A. Bunge et Samuel Rothstein (Haworth Press, 1989), p. 577.
- 10 Commission Camp, Deuxième rapport, p. 55.
- 11 Rapport Spicer, p. 6.
- 12 Commission Camp, Deuxième rapport, p. 64.
- 13 Commission Camp, Deuxième rapport, p. 56, p. 61.
- 14 Bibliothèque de l'Assemblée législative, Services de recherche et d'information, *Rapport annuel du directeur*, 1980/81, p. ix et Procès-verbal du Bureau de régie interne (BRI), 13 janvier 1976.
- 15 Commission Camp, Deuxième rapport, p. 51.
- 16 Commission Camp, Deuxième rapport, p. 63-64.
- 17 Commission Camp, Deuxième rapport, p. 51.
- 18 Assemblée législative de l'Ontario, « Notice of Motion No. 10 » [re: the Second Interim Report of the Select Committee on the Fourth and Fifth Reports of the Ontario Commission on the Legislature], *Journal des débats*, 16 décembre 1976, 30^e législature, 3^e session.
- 19 Donald H. Morrow, président, *Select Committee on the Fourth and Fifth Reports of the Ontario Commission on the Legislature: Final Report*, 30^e législature, janvier 1977; Assemblée législative de l'Ontario, « Notice of Motion No. 10 », *Journal des débats*, 16 décembre 1976, 30^e législature, 3^e session.
- 20 Comité Morrow, Rapport final, p. 24.
- 21 Rapport Spicer, p. 11.
- 22 Rapport Spicer, p. 12.
- 23 Comité Morrow, Rapport final, p. 7.
- 24 Comité Morrow, Rapport final, p. 8.
- 25 Rapport Spicer, p. 11.
- 26 Rapport Spicer, p. 11.
- 27 Assemblée législative de l'Ontario, « Notice of Motion No. 10 » [re: the Second Interim Report of the Select Committee on the Fourth and Fifth Reports of the Ontario Commission on the Legislature], *Journal des débats*, 16 décembre 1976, 30^e législature, 3^e session. [« 47. It is noted that the government does not support, at this time, the recommendations of the select committee concerning research assistants for all members. »]
- 28 Rapport Spicer, p. 12. (La Chambre a rejeté la proposition le 16 décembre 1976.)
- 29 Comité Morrow, Rapport final, p. 7.
- 30 Comité Morrow, Rapport final, p. 8.
- 31 Comité Morrow, Rapport final, p. 22.
- 32 Bibliothèque de l'Assemblée législative, Services de recherche et d'information, *Rapport annuel du directeur* 1980/81, p. 1.
- 33 Brian Land, « Legislative Reference and Research Services in Canada », p. 577-578.
- 34 Brian Land, « Legislative Reference and Research Services in Canada », p. 578.
- 35 Assemblée législative de l'Ontario, Comité permanent des comptes publics, *Délibérations*, « Library Research », 19 novembre 1981.

Séminaire du Groupe canadien d'étude des parlements : Le Parlement et les médias

Le paysage médiatique évolue rapidement et la population canadienne consulte les actualités et obtient de l'information par des moyens qu'il était impossible d'imaginer il y a quelques années à peine. La relation entre le Parlement et les médias évolue elle aussi depuis que les parlementaires exploitent les médias sociaux et les autres outils de communication directe. Le 21 février 2025, le Groupe canadien d'étude des parlements (GCEP) a organisé un séminaire sur la relation entre le Parlement et les médias, dans le passé, le présent et l'avenir.

Adam Lauzon

Groupe de discussion 1 : Contexte institutionnel

Le premier groupe de discussion, qui réunit Miriam Fleury et Olivier Duhaime, de la Chambre des communes, et Mélisa Leclerc, du Sénat du Canada, a pour thème le contexte institutionnel.

Miriam Fleury et Olivier Duhaime présentent les fonctions de l'équipe des communications de la Chambre des communes et du Bureau du Président de la Chambre des communes, qui soutiennent les travaux de la Chambre. Leur travail est axé sur quatre grands principes : 1) protéger la réputation de l'organisation et de ses membres; 2) établir un dialogue honnête et constructif avec les médias; 3) donner rapidement accès à la population à de l'information exacte; 4) favoriser l'intégrité et l'impartialité. Pour respecter ces principes, Fleury et Duhaime comptent sur un réseau interne de spécialistes qui les aident à rédiger les réponses aux demandes des médias. Pour garantir l'exactitude de l'information fournie, ils respectent un processus d'approbation strict.

Fleury et Duhaime présentent ensuite les mesures qu'ils prennent pour entretenir le dialogue avec les médias traditionnels et être présents sur les réseaux sociaux. En ce qui concerne les médias traditionnels, une page du site de la Chambre des communes propose des produits médiatiques non partisans de l'Administration de la Chambre des communes. Les demandes des médias sont transmises à Duhaime, qui

est le directeur des relations externes et avec les médias du Bureau du Président de la Chambre des communes. Fleury et Duhaime insistent sur la nécessité de répondre avec exactitude, et dans des délais raisonnables, aux demandes des médias tout en protégeant la crédibilité et la transparence de la Chambre des communes. De plus, ils font bien attention de consigner toutes les demandes des médias et les réponses données afin que les messages soient cohérents. La Chambre des communes est présente sur X (anciennement Twitter) et Instagram. Sur ces deux plateformes, elle possède plusieurs comptes qui servent à faire connaître le travail du Bureau du Président, de l'Administration de la Chambre et des Services de la procédure, ainsi que les travaux parlementaires de la Chambre des communes et de ses différents comités. Fleury et Duhaime expliquent que ce qu'ils font auprès des médias traditionnels et sur les réseaux sociaux leur permet de voir à ce que tous les intervenants disposent des outils et des services nécessaires pour communiquer avec les divers publics cibles, comme les députés et leur personnel, les médias et la population canadienne. Ils estiment que leur mission consiste à se faire le plus généreux possible avec l'information fournie, sans franchir les limites de la partisanerie.

Mélisa Leclerc aborde ensuite la relation du Sénat avec les médias. Elle explique qu'elle cherche principalement à favoriser la couverture médiatique des travaux de la Chambre rouge. Elle décrit les difficultés que connaît le Sénat pour obtenir une couverture médiatique. Elle mentionne notamment que les médias s'intéressent davantage aux travaux de la Chambre qu'à ceux du Sénat, et que la nomination des sénateurs, plutôt que leur élection, génère un certain scepticisme. Leclerc parle aussi des difficultés qui ébranlent le milieu des médias, notamment la réduction des salles de presse et les délais serrés, ce qui limite leur capacité de recherche.

Adam Lauzon est membre du conseil d'administration du GCEP.



Hugues La Rue, membre du conseil d'administration du GCEP (à gauche), modère le premier panel, avec les invités Olivier Duhaime, Miriam Fleury et Mélisa Leclerc (de gauche à droite).

Lors de séances de rétroaction organisées avec différents médias dans le but de favoriser la couverture médiatique des travaux du Sénat, Leclerc s'est fait dire de bien choisir le moment où diffuser les communiqués. La publication d'un rapport le mercredi après-midi risque, par exemple, de se faire éclipser par la participation régulière du premier ministre à la période des questions de la Chambre des communes. Leclerc s'est aussi fait conseiller de diffuser les rapports sous embargo aux médias afin de leur donner suffisamment de temps pour effectuer les recherches nécessaires et rédiger leurs articles. Cette suggestion suscite quelques réactions, mais Leclerc rappelle qu'il arrive parfois que les sénateurs diffusent eux-mêmes à l'avance des avis aux médias afin de favoriser la couverture médiatique d'un rapport de comité à paraître. Elle parle aussi de la nécessité de présenter les communiqués ou les rapports de façon à faciliter le travail des médias. Dans la mesure où plusieurs médias ne disposent pas des ressources nécessaires pour faire des recherches poussées, une question ou un rapport donné est plus susceptible d'obtenir une couverture médiatique si le contexte global est présenté aux journalistes et si des sources supplémentaires leur sont proposées.

Pour mieux faire connaître le Sénat, Leclerc et son équipe s'emploient à attirer l'attention sur ce que font les sénateurs ailleurs qu'à Ottawa pour faire progresser différentes initiatives. Leclerc explique que les déplacements à l'extérieur de la région de la capitale nationale sont habituellement appelés des « missions d'étude ». Ces missions comprennent des plans de communications poussés, et au moins un membre de l'équipe de Leclerc accompagne les délégations afin

de mobiliser les médias de la région et de mousser la couverture de la question à l'étude.

À l'instar de ses collègues de la Chambre des communes, Leclerc et le Sénat utilisent les réseaux sociaux pour établir des liens avec certains publics. Sur X (anciennement Twitter), ils publient en direct des nouvelles sur les délibérations du Sénat afin de rejoindre les médias, les consultants, les intervenants et l'ensemble de la population canadienne. Le Sénat se sert aussi de X pour faire connaître les comités et les principaux témoins. Lorsque des ministres comparaissent devant un comité, par exemple, le Sénat en parle sur les réseaux sociaux. Leclerc souligne aussi que LinkedIn s'est avéré particulièrement utile pour créer des liens avec des jeunes professionnels, des politiciens et d'autres intervenants. Cette façon adroite de mobiliser les médias traditionnels et les réseaux sociaux a aidé Leclerc à accroître la couverture médiatique du Sénat et, surtout, celle des rapports des comités sénatoriaux.

Le premier groupe conclut avec une brève discussion sur les répercussions de l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement sur les équipes de communications de la Chambre des communes et du Sénat. Fleury, Duhaime et Leclerc ne s'attendent pas à des changements importants. À la Chambre des communes, on s'emploiera surtout à préparer les séances parlementaires, notamment l'élection du Président. Leclerc mentionne de son côté qu'on s'emploiera à préparer le discours du Trône et à créer les produits de communications expliquant pourquoi ce discours est prononcé à la Chambre rouge plutôt qu'à la Chambre des communes.



Le deuxième panel a discuté des recherches actuelles sur les interactions entre les parlementaires et les médias et comprenait les panélistes Kat Sullivan (ci-dessus), Anne-Marie Gingras et Alex Marland (ci-dessous, de gauche à droite).

Groupe de discussion 2 : L'état de la recherche

Le deuxième groupe de discussion s'intéresse aux travaux de recherche actuels sur les interactions entre les parlementaires et les médias. Il comprend Anne-Marie Gingras, de l'Université du Québec à Montréal, Alex Marland, de l'Université Acadia, et Kat Sullivan, analyste à l'agence de relations publiques et de relations gouvernementales TACT.

Anne-Marie Gingras, la première à prendre la parole, explique que les politiciens se servent parfois des médias pour attaquer leurs adversaires. Cette stratégie permet d'attirer l'attention du public sur une question et, comme le média en parle, cette question devient plus importante que si le politicien avait critiqué directement ses adversaires. Gingras prévient les médias qu'ils doivent éviter de s'empêtrer dans les différends politiques, car leur rôle consiste à évoluer dans un espace public et à protéger la démocratie en vérifiant le travail des politiciens.

Gingras rappelle aussi la nécessité de se doter de règles institutionnelles, car sans ces garde-fous, les dictatures peuvent s'implanter. À titre de mise en garde, elle donne comme exemple les premiers jours de l'administration Trump et se demande qui saura arrêter le président : la Cour suprême, les républicains ou le peuple américain.





Le troisième panel, qui invitait des parlementaires et des journalistes à parler de leurs expériences, comprenait (de gauche à droite) le modérateur Adam Lauzon et les panélistes Erin O'Toole, Marie Vastel, Aaron Wherry et la sénatrice Paula Simons (en haut).

Alex Marland présente quelques conclusions de son essai *No I in Team: Party Loyalty in Canadian Politics* (qu'il a coécrit avec Mireille Lalancette et Jared Westley et qui sera publié en 2025). Marland fait remarquer que, jadis, c'est la manière dont votent les candidats qui retenait l'attention pendant une campagne électorale, mais qu'aujourd'hui, les gens n'en ont que pour leurs opinions personnelles et leur façon de se comporter à l'extérieur du parlement. Il ajoute que la ligne de parti a été remplacée par le message à communiquer, et que les politiciens ne sont plus que des ambassadeurs d'une marque. Quant aux députés d'arrière-ban, ils subissent plus de pression que jamais afin qu'ils respectent la ligne de parti. Selon Marland, les députés ne sont pas formés sur la manière de défendre les intérêts des gens de leur conscription. Il insiste sur le fait que l'éducation citoyenne est nécessaire pour quiconque souhaite se lancer en politique.

Marland parle aussi d'une transformation de la dynamique du pouvoir au sein des partis politiques. Le pouvoir tend à passer des mains des députés d'arrière-ban et des ministres à celles du Cabinet du premier ministre et des attachés politiques. Il appelle cette tendance l'« influence grandissante de l'exécutif » et souligne qu'il devient de plus en plus facile d'expulser quelqu'un de son groupe parlementaire pour des infractions relativement mineures. Il en résulte une

augmentation du nombre de députés qui se retrouvent indépendants contre leur gré. Marland remarque aussi la présence de plus en plus importante du personnel des partis lors des réunions des groupes parlementaires. Il constate enfin que les dirigeants cherchent à contrôler le message.

Kat Sullivan, la dernière personne à prendre la parole, fait part des conclusions de ses travaux de doctorat portant sur les maires et les mairesses au Canada, et plus particulièrement sur la variation genrée dans leur utilisation de médias sociaux, leur motivation à utiliser ces plateformes et leur performance visuelle genrée numérique.

Ses recherches démontrent que le genre continue de jouer un rôle important en politique, notamment au niveau des motivations des mairesses à utiliser les médias sociaux et des barrières genrées limitant la participation des femmes. En effet, les travaux de Sullivan démontrent que l'expérience politique demeure genrée et que les politiciennes ont tendance à vivre plus de harcèlement en ligne, recevoir des commentaires indésirés au sujet de leur apparence et doivent gérer une plus grande charge mentale. Ainsi, Sullivan insiste sur la nécessité de comprendre l'incidence du genre sur les dynamiques de pouvoir dans les institutions politiques canadiennes.

Sullivan ajoute que les médias d'information contribuent à perpétuer les rôles genrés dans la sphère publique, par exemple, en misant sur le caractère exceptionnel de femmes en politique.

Ainsi, Sullivan recommande que les médias d'information et les institutions politiques adoptent un langage non genré, développement et intègrent une étiquette numérique afin de réduire le gender trolling, et visent à changer la philosophie politique, notamment par le biais d'opportunités de formation visant un accès égal et inclusif aux rôles politiques.

Groupe de discussion 3 : L'expérience de parlementaires et de journalistes

Le troisième groupe de discussion, qui réunit un sénateur actuellement en fonction, un ancien chef de parti et deux journalistes, s'intéresse directement aux aléas de la collaboration entre les parlementaires et les journalistes. Erin O'Toole, ancien chef du Parti conservateur du Canada, et la sénatrice Paula Simons sont accompagnés de Marie Vastel, du *Devoir*, et d'Aaron Wherry, de CBC.

Erin O'Toole entame la discussion en parlant du rôle des médias dans la polarisation de la sphère politique. Il rappelle que les médias constituent, selon Edmond Burke, le « quatrième pouvoir » dans la société. O'Toole se dit inquiet du déclin de la consommation des médias traditionnels et de la montée des médias numériques et des réseaux sociaux, qui diffusent souvent de la désinformation. Il presse les gens de prêter attention à leurs sources d'information.

O'Toole insiste sur la nécessité de se faire présent sur les réseaux sociaux afin de faire entendre différents points de vue. Il recommande aux gens de suivre des gens défendant des opinions divergentes des leurs afin de mieux comprendre les points de vue opposés.

La sénatrice Simons commence par parler d'une crise existentielle à l'âge de l'information et rappelle que le président des États-Unis, Donald Trump, a interdit les journalistes de l'*Associated Press* à la Maison-Blanche et à l'intérieur de l'appareil Air Force One. Les médias traditionnels du Canada sont aussi en situation précaire. Radio-Canada/CBC, Global et CTV News survivent tant bien que mal, tandis que les journaux de Postmedia comportent moins de journalisme local. Cette situation fait en sorte qu'il est très difficile pour les politiciens de se faire entendre hors du vase clos qu'est Ottawa. La sénatrice Simons souligne qu'il est plus que jamais nécessaire que les médias soient libres et puissent critiquer ouvertement les représentants du pouvoir. Les politiciens ont aussi un rôle à jouer, car ils peuvent soutenir les médias en faisant preuve d'ouverture et de transparence.

Simons, une ancienne journaliste qui anime son propre balado, parle ensuite de sa propre expérience des réseaux sociaux. Elle explique qu'elle a été l'une des premières à les adopter et qu'elle aimait bien pouvoir échanger avec le public. En février 2025, la sénatrice Simons a toutefois publié sur LinkedIn qu'elle allait, « avec autant de regret que de soulagement », mettre en veilleuse la page Facebook de ses fonctions de sénatrice et supprimer son compte Instagram. Elle justifie cette décision en disant qu'elle a en assez de se battre contre des bots et que les réseaux sociaux conventionnels sont devenus des tribunes plutôt toxiques.

Marie Vastel commence par dire qu'il incombe aux médias et aux politiciens de rétablir la confiance de la population canadienne à l'égard des institutions politiques. Elle admet qu'il y a place à l'amélioration dans les médias et que ceux-ci doivent reconnaître leurs erreurs quand ils en font et fournir une explication contextuelle. Vastel explique que les politiciens sont parfois évasifs lorsqu'ils répondent aux questions et que le public le remarque. Faisant écho à un point exprimé par Leclerc, Vastel estime que le journalisme est devenu superficiel parce que les journalistes n'ont plus le personnel ni le temps dont ils bénéficiaient auparavant, surtout pour effectuer des recherches.

Elle affirme qu'elle s'est en grande partie retirée des réseaux sociaux parce qu'elle ne sait plus trop avec qui elle interagit et qu'il s'agit parfois de bots ou de trolls provenant d'autres pays. Dans le contexte parlementaire, elle affirme que la période des questions et les comités sont devenus un spectacle où chacun cherche à produire un moment qui sera récupéré sur les réseaux sociaux, au lieu de tribunes de débat de fond. Les comités doivent être protégés parce qu'ils font du travail important et qu'ils améliorent les lois.

Aaron Wherry renchérit en disant que le Parlement est devenu un studio d'enregistrement de vidéos pour les réseaux sociaux, surtout la période des questions. Selon lui, il est donc difficile d'y voir un sujet valant la peine d'être couvert. Il insiste sur le fait qu'il faut davantage de couverture de fond, ce qui nécessite des réponses claires de la part du gouvernement et de l'opposition. Wherry ajoute que les journalistes manquent d'information et de renseignements. Les politiciens devraient donner plus de contexte aux journalistes et leur révéler davantage ce qu'ils savent.

Le présent séminaire est le deuxième qu'organise le Groupe canadien d'étude des parlements en 2024-2025. Le premier, « Le privilège parlementaire en pratique », a eu lieu le 19 novembre 2024. La prochaine activité s'intitule « Un Parlement inclusif? » et il aura lieu en format hybride le 25 avril 2025. Pour de plus amples renseignements sur le Groupe et ses activités, veuillez consulter le site : <https://cspg-gcep.ca/>

Nouveaux titres d'intérêt

Sélection d'articles sur les études parlementaires (août 2024 à février 2025)

« La Grande-Bretagne – la joute oratoire – la théorie et la réalité », *The Economist*, 454 (9434): 22, 8 février 2025.

- Pourquoi les discours prononcés au Parlement sont-ils de plus en plus courts?

« Cas d'utilisation de l'intelligence artificielle par les Parlements », Union interparlementaire – Genève, 139 p., janvier 2025.

- Aux lignes directrices sur l'utilisation de l'intelligence artificielle par les Parlements s'ajoute une série de cas d'utilisation pouvant servir de guides pour l'adoption de l'intelligence artificielle par les Parlements. Les cas d'utilisation décrivent la manière dont un système devrait fonctionner. Ils servent à en planifier, à en développer et à en mesurer la mise en œuvre. Ils transposent le potentiel abstrait de l'intelligence artificielle en usages concrets adaptables à la réalité parlementaire. Ici, ils couvrent aussi la manière dont les outils d'intelligence artificielle peuvent être utilisés pour rédiger des projets de loi ou des amendements, pour améliorer la production de comptes rendus ou de sous-titres et pour favoriser la participation du public, en se prêtant par exemple à l'analyse d'une grande quantité de documents soumis par le public. Ils décrivent également la manière dont les outils de cybersécurité utilisant l'intelligence artificielle peuvent rendre les systèmes parlementaires plus sûrs.

Blore, Kent, *Australasian Parliamentary Review*, 39 (2): 150-166, printemps-été 2024.

- Cet article tente de remonter aux origines de la convention de transition. La plupart des observateurs ne vont pas plus loin que le gouvernement de transition formé par sir Winston Churchill dans les circonstances extraordinaires qui ont marqué les derniers jours de la Seconde Guerre mondiale. La coalition de guerre s'était alors effondrée, laissant Churchill dans l'obligation de former un nouveau gouvernement. Celui-ci promet de faire preuve de retenue d'ici le premier scrutin à

se tenir en Grande-Bretagne en près de 10 ans. Or, l'histoire ne commence pas davantage là qu'elle ne s'y termine. Le gouvernement de Churchill n'est pas le premier à porter le nom de « gouvernement de transition », surtout qu'il s'est éloigné de la version moderne du concept de gouvernement de transition. La recherche du premier gouvernement de transition révèle l'existence de liens complexes entre l'appellation elle-même et la convention qui a eu cours pendant plus d'un siècle, soit de 1885 à 1987 et même au-delà. Le portrait global de la situation montre qu'il pourrait y avoir des raisons beaucoup plus profondes à l'existence de la convention de transition que la nécessité pour un gouvernement de faire preuve de retenue pendant la période où il n'a plus à rendre de comptes au Parlement, c'est-à-dire où sa légitimité est limitée.

Cappe, Mel, Campagnolo, Yan, « Les débats sur le secret ministériel sont loin d'être clos/ Debates about cabinet secrecy are far from over », *Ottawa Law Review/ Revue de droit d'Ottawa*, 56 (1): 9-24, 2023-2024.

- En février 2024, la Cour suprême du Canada confirmait que les lettres de mandat adressées par le premier ministre Doug Ford à ses ministres sont protégées par le secret ministériel et donc soustraites à l'obligation de divulgation prévue par le régime provincial d'accès à l'information. Bien que cette décision reconnaisse à juste titre l'importance du secret ministériel pour le maintien de l'efficacité gouvernementale, elle soulève des préoccupations quant à la portée de cette protection et de son incidence sur la transparence et la responsabilité des institutions publiques. / In February 2024, the Supreme Court of Canada confirmed that Premier Doug Ford's mandate letters to his ministers are protected by Cabinet secrecy and therefore exempt from the disclosure requirements of the provincial access to information regime. While this decision rightly recognized the importance of Cabinet secrecy to maintaining effective government, it raises concerns about the scope of this protection and its impact on the transparency and accountability of public institutions

Chaplin, Steven, « La demande de prorogation du premier ministre du Canada n'était ni "illégale" ni "inconstitutionnelle" », *Constitution Unit*, 5 p., 24 janvier 2025.

- Le 6 janvier, la gouverneure générale du Canada a accepté de proroger le Parlement pendant deux mois. Peu de temps après, une contestation judiciaire visant à déclarer cette décision illégale a été lancée. Selon l'auteur, la prorogation en question est inattaquable et il estime improbable qu'un tribunal canadien la juge illégale; il ajoute que les comparaisons avec la demande de prorogation faite par Boris en 2019 et l'affaire *Miller 2* qui a suivi ne tiennent pas la route.

Ecker, Janet L., « L'intelligence artificielle et les assemblées législatives », *The Parliamentarian – Journal of the Parliaments of the Commonwealth*, 105 (3): 260-261, 2024.

- Une ancienne députée provinciale de l'Ontario explique l'influence de l'intelligence artificielle sur les parlements.

Gaspard, Valere, « Le débat sur l'âge requis pour voter aux élections fédérales : le cas des législateurs canadiens », *American Review of Canadian Studies*, 54 (2): 161-179, 2024.

- À un moment où un autre de leur histoire, tous les pays démocratiques ont établi l'âge minimal que leurs citoyens doivent avoir pour voter aux élections, mais le sujet continue de ressurgir de temps à autre. Pourtant, nous savons très peu de choses sur la manière dont les législateurs manifestent leur appui ou leur opposition à l'idée de modifier l'âge établi. Cet article s'appuie sur une analyse du cadre critique pour recenser les arguments mis de l'avant par les législateurs canadiens pour appuyer l'idée de changer l'âge requis pour voter aux élections fédérales ou pour s'y opposer. Il pose trois questions de recherche et s'intéresse à deux périodes de délibérations parlementaires (1901 à 1972 et 1972 à 2022). L'auteur a constaté que les arguments employés par les législateurs canadiens au cours des deux périodes ont très peu changé et que ces derniers voient dans l'idée de modifier l'âge requis pour voter un moyen d'inciter les jeunes à s'intéresser aux institutions officielles du processus politique (comme le vote) et de dissuader ces mêmes jeunes de manifester leur mécontentement ou d'entreprendre des activités politiques en dehors des institutions officielles.

Grant, Andrea Mariko, « Mesurer les agressions dont les politiciens canadiens sont victimes en ligne », *The Parliamentarian – Journal of the Parliaments of the Commonwealth*, 105 (4): 318-319, 2024.

- Le Samara Centre for Democracy, qui est situé au Canada, s'est intéressé aux agressions dont les députés sont victimes en ligne.

Jain, Anvesh, « "Comme un loup dans la bergerie" : la cession graduelle de l'autorité parlementaire sur les affaires touchant la sécurité nationale depuis l'adoption de la *Loi antiterroriste* », *Journal of Parliamentary and Political Law/Revue de droit parlementaire et politique*, 18 (3): 779 – novembre 2024.

- Dans une société ouverte, pour maintenir un niveau essentiel de sécurité, les contradictions et les compromis difficiles sont inévitables, et ces deux écueils attendent quiconque s'intéresse aux lois sur la sécurité nationale. Au Canada, aux questions de sécurité nationale est associé un vaste éventail de notions constitutionnelles et juridiques, dont la prérogative de la Couronne, la suprématie du Parlement, le privilège parlementaire, la convention sur la confiance et les valeurs consacrées par la *Charte*. Pendant les 23 années qui ont suivi les attentats terroristes meurtriers du 11 septembre, l'infrastructure de sécurité nationale du Canada a été complètement chamboulée et elle a connu une expansion marquée, que ce soit par sa forme, par sa fonction ou par sa présence dans la vie quotidienne des Canadiens. La rédaction et l'adoption rapides et quelque peu désordonnées, en 2001, du projet de loi C-36, ou *Loi antiterroriste*, a déclenché une lutte entre les organes exécutif et législatif du gouvernement, lutte qui se poursuit activement encore aujourd'hui.

Janse, Eric, « La gestion des compétences divergentes des comités parlementaires », *Constitutional & Parliamentary Information/Informations constitutionnelles et parlementaires*, 225: 47-53, 2024.

- « Aujourd'hui, j'aimerais discuter avec vous de la gestion des compétences divergentes des différents comités parlementaires. Je vais vous expliquer comment fonctionnent — ou pas! — les comités parlementaires dans le contexte de la Chambre des communes du Canada et je pourrais même, qui sait, vous révéler un secret ou deux sur la manière de faire les choses pendant ma législature à moi. »

Kennedy, Gerard J., « Le pouvoir avant le Parlement : l'état et l'avenir de la justiciabilité du processus législatif », *Journal of Parliamentary and Political Law/Revue de droit parlementaire et politique*, 18 (3): 557 – novembre 2024.

- Depuis toujours, la doctrine du privilège parlementaire rend les affaires internes du Parlement totalement imperméables au contrôle des tribunaux. Mais que se passe-t-il quand d'autres parties de la Constitution semblent foulées au pied par les décisions internes juridiquement contraignantes du Parlement? Ce problème est de plus en plus préoccupant au Canada depuis l'inclusion dans la Constitution de la *Charte canadienne des droits et libertés*. Dans l'arrêt *Canada (Procureur général) c. Power*, la Cour suprême a conclu à la majorité que le privilège parlementaire n'interdit pas complètement aux tribunaux de se prononcer sur la conformité du processus législatif à la *Charte* et que les dommages-intérêts peuvent constituer une réparation convenable pour abus du pouvoir législatif et pour l'adoption de dispositions législatives qui vont à l'encontre de la *Charte*. Deux des neuf juges ont toutefois exprimé leur vive dissidence.

Kimaid, Luis, Fitsilis, Fotios, Lima, Joano, « L'intelligence artificielle et les Parlements : quelques clés », *Bússola Tech*, 12 p., octobre 2024.

- L'intelligence artificielle ouvre autant de portes aux services parlementaires qu'elle leur pose de problèmes. Ce mémoire explique comment l'intelligence artificielle peut faciliter les activités parlementaires. Il en décrit diverses applications, comme la rédaction législative, l'archivage historique, les lignes directrices de procédure, le harsard et les relations avec les citoyens, tout en insistant sur l'importance de l'éthique.

Mortensen, Melanie J., « Pouvoir et privilège : petit guide du droit parlementaire », *Journal of Parliamentary and Political Law/Revue de droit parlementaire et politique*, 18 (3): 583 – novembre 2024.

- Ce guide sur le droit parlementaire pourrait être utile à beaucoup de gens. Si vous devez respecter les lois du pays, ce qui se passe au Parlement et dans les assemblées législatives des provinces vous concerne. Sauf que l'autrice a quelqu'un d'autre en tête : les nouveaux conseillers parlementaires qui font leurs débuts dans une institution parlementaire et qui ont besoin d'être guidés. Elle espère toutefois que ses propos seront aussi utiles aux spécialistes de la procédure et à ceux qui offrent du soutien à l'institution parlementaire, aux députés, aux agents supérieurs et aux témoins, qui sont protégés par le privilège parlementaire quand ils agissent dans le cadre de leurs fonctions législatives ou qui invoquent ou contestent le privilège parlementaire dans un autre contexte, comme devant un tribunal ou dans le cadre d'une enquête.

von Lucke, Jörn, Fitsilis, Fotios, Gagnon, Stéphane, « L'intelligence artificielle au Parlement – les premiers résultats de la Chambre des communes du Canada », compte rendu d'un atelier CEUR 3737: 12 p., septembre 2024.

- Les parlements envisagent déjà d'intégrer l'intelligence artificielle à certaines tâches. Quand on songe à tous les outils, applications, scénarios et besoins possibles, on peut raisonnablement prévoir que les changements induits par l'intelligence artificielle vont aussi toucher les activités parlementaires. Même si le Canada s'est fait un chantre de l'intelligence artificielle, il faudra plus de recherches pour que cette technologie puisse s'intégrer harmonieusement à la réalité parlementaire. Ce rapport de recherche permet de combler cette lacune en présentant des données empiriques sur l'utilisation future des outils et des services s'appuyant sur l'intelligence artificielle, en plus de répondre à diverses questions ouvertes sur leur mise en œuvre dans le contexte parlementaire canadien. Les données présentées ont été recueillies dans le cadre d'un exercice de remue-méninges qui a eu lieu en juillet 2020 et d'un atelier virtuel qui s'est tenu en septembre 2023. Un examen a été réalisé afin d'établir la pertinence et la priorité de 210 applications et sujets liés à l'intelligence artificielle parlementaire.

La scène canadienne



L'hon. Sidney MacEwan

Nouveau président de l'Assemblée de l'Île-du-Prince-Édouard

Le 25 mars 2025, le député de Morell-Donagh, **Sidney MacEwen**, a été élu président de l'Assemblée de l'Île-du-Prince-Édouard au scrutin secret, devançant le député d'O'Leary-Inverness, **Robert Henderson**. Le poste de président de l'Assemblée législative est devenu vacant suite à la nomination de l'ancienne présidente **Darlene Compton** au Cabinet.

Après l'élection, le président MacEwan a déclaré aux députés qu'il leur était reconnaissant de lui avoir conféré cet honneur. Il a ajouté : « Conscient de mon manque relatif d'expérience en procédure parlementaire, j'aurais hésité à accepter un poste comportant autant de responsabilités si je n'avais su que je pourrai toujours compter sur la courtoisie, la patience et la gentillesse de chacun des membres de cette Assemblée. »

Né à St. Peter's Harbour, à l'Île-du-Prince-Édouard, le président MacEwan est diplômé en génie industriel



L'hon. Donna Skelly

de l'Université Dalhousie. Avant d'être élu député en 2015, il a travaillé comme consultant en affaires pour MSRB Consulting, chef de cabinet de l'ancienne chef progressiste-conservateur Olive Crane, et a travaillé au ministère provincial de la Santé. Le président MacEwan pêche également le homard et le thon dans le port de Red Head depuis 2005.

Au cours de son mandat à l'Assemblée, le président MacEwan a occupé les fonctions de whip de l'opposition, de leader parlementaire du gouvernement et vice-président de l'Assemblée. Il a également siégé à de nombreux comités, notamment président du Comité des comités en 2019 et vice-président des comptes publics de 2023 à 2025.

En dehors de la politique, le président MacEwan s'implique activement dans sa communauté, notamment en tant qu'entraîneur de hockey mineur et de baseball, en enseignant le catéchisme et comme bénévole dans les écoles locales.

Nouvelle présidente de l'Assemblée législative de l'Ontario

Le 14 avril 2025, **Donna Skelly** est devenue la 43e présidente de l'Assemblée législative de l'Ontario et la première femme à occuper ce poste. Les députés ont choisi Mme Skelly plutôt que **Jennifer French** lors d'un vote secret. La présidente Skelly remplace **Ted Arnott**, qui avait annoncé sa retraite avant les dernières élections générales. La présidente Skelly a remercié les députés pour leur vote de confiance et leur a dit qu'elle était « honorée », « privilégiée » « pleine d'humilité » de devenir la nouvelle présidente.

Née à Capreol (une communauté située à l'extérieur de Sudbury), la présidente Skelly a été attirée par une carrière dans le journalisme dès son plus jeune âge. Après avoir obtenu son diplôme du programme de journalisme du Collège Seneca, elle a travaillé comme journaliste de radiotélévision à Fort Coulonge, au Québec, avant de retourner dans sa province natale pour occuper des postes dans des stations de Pembroke et de Kingston. En 1988, elle a été embauchée par CHCH à Hamilton. À l'exception d'une période de deux ans où elle a dirigé son propre site web d'information au tournant du siècle, elle est restée à la station jusqu'en 2015.

Après deux candidatures infructueuses comme candidate progressiste-conservatrice dans Ancaster—Dundas—Flamborough—Westdale lors des élections générales provinciales de 2011 et 2012, la présidente Skelly a été élue au conseil municipal de Hamilton lors d'une élection partielle en 2015. En 2017, elle a été élue députée provinciale progressiste-conservatrice de Flamborough-Glanbrook.

En tant que députée provinciale, la présidente Skelly a été assistante parlementaire de plusieurs ministres durant son premier mandat et est devenue vice-présidente lors de son deuxième mandat.

La présidente Skelly a déclaré vouloir apporter un ton plus professionnel aux débats et qu'elle s'efforçait en particulier de réduire le chaos lors de la période des questions.

« La politique est un sport extrêmement difficile », a-t-elle déclaré aux journalistes. « C'est un sport de sang, et surtout avec les médiassociaux, nos politiciens sont victimes de nombreuses attaques. Nous n'avons pas besoin de nous attaquer les uns les autres à la Chambre. On peut être passionné, mais n'en faisons pas une affaire personnelle. »

Nouveau greffier du Nunavut

Le 7 novembre 2024, **Stephen Innuksuk** est devenu le deuxième greffier de l'Assemblée du Nunavut. Il succède à **John Quirke**, qui occupait ce poste depuis que le Nunavut est devenu un territoire le 1er avril 1999.

Le premier ministre **Pauloosie Jamesie (P.J.) Akeeagok** a souhaité la bienvenue au nouveau greffier dans un post Instagram : « Félicitations au nouveau greffier de l'Assemblée législative du Nunavut, Stephen Innuksuk. M. Innuksuk était auparavant greffier adjoint et a travaillé à l'Assemblée législative depuis plus de 15 ans. Je suis très fier de voir un Inuk occuper ce poste, d'autant plus que l'annonce officielle a eu lieu le jour de la Journée internationale des Inuits. »

Le bureau du conseil régional de l'APC*

PRÉSIDENTE

Donna Skelly, Ontario

PREMIER VICE-PRÉSIDENTE

Nathalie Roy, Québec

DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT

Raj Chouhan, Colombie-Britannique

ANCIEN PRÉSIDENT

Vacant, Saskatchewan

REPRÉSENTANTS RÉGIONAUX

Alexandra Mendès, Section fédérale

Raj Chouhan, Colombie-Britannique

Donna Skelly, Ontario

PRÉSIDENTE DES FPC, SECTION CANADIENNE

(Femmes parlementaires du Commonwealth)

Susan Leblanc, Nouvelle-Écosse

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADMINISTRATIF

Jeremy LeBlanc, Chambre des Communes

Membres du conseil régional*

CHAMBRE DES COMMUNES

Greg Fergus, Président

Eric Janse, Secrétaire

SÉNAT

Raymonde Gagné, Président

Shaila Anwar, Secrétaire

ALBERTA

Nathan Cooper, Président

Shannon Dean, Secrétaire

NOUVELLE-ÉCOSSE

Danielle Barkhouse, Président

James Charlton, Secrétaire

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Raj Chouhan, Président

Kate Ryan-Lloyd, Secrétaire

ONTARIO

Donna Skelly, Président

Trevor Day, Secrétaire

SECTION FÉDÉRALE

Alexandra Mendès, Président

Andrew Lauzon, Secrétaire

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Sidney MacEwan, Président

Joey Jeffrey, Secrétaire

MANITOBA

Tom Lindsey, Président

Rick Yarish, Secrétaire

QUÉBEC

Nathalie Roy, Président

Mélissa Morin, Secrétaire

NOUVEAU-BRUNSWICK

Francine Landry, Président

Shayne Davies, Secrétaire

SASKATCHEWAN

Todd Goudy, Président

Iris Lang, Secrétaire

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Derek Bennett, Président

Kim Hawley George, Secrétaire

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Shane Thompson, Président

Glen Rutland, Secrétaire

NUNAVUT

Tony Akoak, Président

John Quirke, Secrétaire

YUKON

Jeremy Harper, Président

Dan Cable, Secrétaire

*Le 15 avril, 2025

Région canadienne
Association parlementaire du Commonwealth

Alberta

Bureau du greffier
Assemblée législative
3e étage, 9820, rue 107
Edmonton, AB T5K 1E4
780 427-2478 (tel)
780 427-5688 (fax)

clerk@assembly.ab.ca

Colombie-Britannique

Bureau du greffier
Assemblée législative
Pièce 221
Victoria, BC V8V 1X4
250 387-3785 (tel)
250 387-0942 (fax)

ClerkHouse@leg.bc.ca

Section fédérale

Secrétaire administrative
5^e étage, 131, rue Queen
Chambre des communes
Ottawa, ON K1A 0A6
613-992-2093 (tel)
613 995-0212 (fax)

ccom@parl.gc.ca

Île-du-Prince-Édouard

Bureau du greffier
Assemblée législative
c.p. 2000
Charlottetown, PE C1A 7N8
902 368-5970 (tel)
902 368-5175 (fax)

jajeffrey@assembly.pe.ca

Manitoba

Bureau du greffier
Assemblée législative
Pièce 237
Winnipeg, MB R3C 0V8
204 945-3636 (tel)
204 948-2507 (fax)

patricia.chaychuk@leg.gov.mb.ca

Nouveau-Brunswick

Bureau du greffier
Assemblée législative
c.p. 6000
Fredericton NB E3B 5H1
506 453-2506 (tel)
506 453-7154 (fax)

shayne.davies@gnb.ca

Nouvelle-Écosse

Bureau du greffier
Assemblée législative
c.p. 1617
Halifax, NS B3J 2Y3
902 424-5707 (tel)
902 424-0526 (fax)

james.charlton@novascotia.ca



Nunavut

Bureau du greffier
Assemblée législative
926 rue Sivumugiaq
Iqaluit, NU X0A 3H0
867 975-5100 (tel)
867 975-5190 (fax)

Ontario

Bureau du greffier
Assemblée législative
Pièce 104
Toronto, ON M7A 1A2
416 325-7341 (tel)
416 325-7344 (fax)

clerks-office@ola.org

Québec

Direction des relations inter-
parlementaires
Assemblée nationale
Québec, QC G1A 1A3
418 643-7391 (tel)
418 643-1865 (fax)

melissa.morin@assnat.qc.ca

Terre-Neuve-et-Labrador

Bureau du greffier
Assemblée législative
c.p. 8700
St John's, NL A1B 4J6
709 729-3405 (tel)
709 729-4820 (fax)

kimhawleygeorge@gov.nl.ca

Territoires du Nord-Ouest

Bureau du greffier
c.p. 1320
Yellowknife, NT X1A 2L9
867 767-9130 (tel)
867 873-0432 (fax)

glen_rutland@ntassembly.ca

Saskatchewan

Bureau du greffier
Assemblée législative
Pièce 239
Regina, SK S4S 0B3
306 787-2377 (tel)
306 787-0408 (fax)

cpa@legassembly.sk.ca

Yukon

Bureau du greffier
Assemblée législative
c.p. 2703
Whitehorse, YT Y1A 2C6
867 667-5494 (tel)
867 393-6280 (fax)

clerk@gov.yk.ca



Terre-Neuve-et-Labrador

Session d'automne 2024

Conformément au calendrier parlementaire, l'Assemblée a repris ses travaux le 4 novembre 2024 pour la session d'automne et les a ajournés le 4 décembre. Voici les faits saillants de la session :

- La session a débuté par la présentation officielle des nouveaux députés de Baie Verte–Green Bay et de Waterford Valley (dûment élus lors des élections partielles du 27 mai 2024 et du 22 août 2024, respectivement).
- La Chambre a débattu et adopté 19 projets de loi.
- Conformément à l'article 85 de l'*Access to Information and Protection of Privacy Act, 2015*, la Chambre a nommé une nouvelle commissaire à l'information et à la protection de la vie privée.
- Le 4 décembre, le Président a accueilli **Orion Ayesu**, nouveau-né de **Krista Lynn Howell**, députée de Barbe-L'anse aux Meadows et ministre de l'Éducation, qui accompagnait sa mère sur le parquet ce jour-là pendant les délibérations. Orion est le troisième enfant à être accueilli à l'Assemblée depuis la modification du Règlement en 2020 afin d'autoriser la présence d'enfants sous les soins d'un parent député.

Nomination de la commissaire à l'information et à la protection de la vie privée

Le 3 décembre 2024, la Chambre a adopté une résolution concernant la nomination de **Kerry Hatfield** en tant que commissaire à l'information et à la protection de la vie privée à compter du 5 décembre.

La commissaire Hatfield possède une connaissance étendue et une vaste expérience des questions liées à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée, qu'elle a acquises au cours d'une carrière en droit de plus de 20 ans, dont 11 ans à agir comme conseillère juridique auprès de l'Eastern Regional Health Authority, maintenant NL Health Services. La commissaire a été nommée directrice des services juridiques corporatifs en 2022, lorsque NL Health Services a succédé aux anciennes

autorités sanitaires régionales. La commissaire Hatfield possède une expertise en matière de conformité réglementaire liée à la protection des renseignements, la sécurité, la gouvernance des données et la gestion de l'information dans le secteur des soins de santé ainsi qu'une vaste expérience en gouvernance d'entreprise, en contrats et en passation de marchés.

Avant de travailler dans le secteur des soins de santé, la commissaire a été associée dans un cabinet d'avocats à St-John's, où elle s'est spécialisée en protection de la vie privée, accès à l'information et litiges. Elle a notamment représenté le Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée devant la Cour suprême de Terre-Neuve-et-Labrador et la Cour d'appel. La commissaire Hatfield a obtenu un baccalauréat ès arts de l'Université Mount Allison en 1997 et un baccalauréat en droit de l'Université du Nouveau-Brunswick en 2001. Membre du Barreau de Terre-Neuve-et-Labrador depuis 2002, elle a été présidente et directrice du Rotary Club of St. John's Northwest et elle siège au conseil d'administration de la Bowring Park Foundation.

Séance extraordinaire – Janvier 2025

Conformément au paragraphe 8(7) du Règlement, le gouvernement a avisé le Président le 17 décembre 2024, que, dans l'intérêt public, la Chambre d'assemblée devait se réunir de manière extraordinaire dans le contexte du protocole d'entente entre Hydro Terre-Neuve-et-Labrador et Hydro-Québec, annoncé le 12 décembre. À la suite de cet avis, le Président a informé les députés que la Chambre d'assemblée se réunirait à nouveau le 6 janvier 2025 à 10 h.

Les règles du débat de la séance ont été débattues et négociées longuement à l'avance par les trois caucus et les députés sans affiliation. Au début de la séance, sur autorisation, le leader du gouvernement à la Chambre a proposé une motion concernant les règles de procédure convenues, qui prévoyaient ce qui suit :

- confirmer que la Chambre siégerait du 6 au 9 janvier 2025, de 10 h à midi, de 13 h à 17 h et de 18 h à 21 h chacune de ces trois journées, et que la résolution concernant le protocole d'entente serait la seule affaire à l'étude à la Chambre;
- fixer le temps alloué durant le débat à chaque député, ce qui a permis de calculer le temps alloué au total à chaque caucus. Les règles du débat prévoyaient une disposition permettant le report du temps entre députés;
- permettre aux représentants d'Hydro Terre-Neuve-et-Labrador, Power Advisory et J.P. Morgan invités par l'Assemblée législative de comparaître pour répondre aux questions des députés;

- préciser que les députés peuvent poser des questions au cours du débat aux représentants invités ou à un ministre de la Couronne;
- décrire les paramètres concernant les questions auxquelles répondront les représentants invités (concernant le protocole d'entente, notamment sa structure, son fonctionnement et sa raison d'être) et celles auxquelles ils peuvent refuser de répondre (information délicate sur le plan commerciale, soumise au secret du Cabinet ou au secret professionnel, ou autre information qui pourrait être exclue de la divulgation en vertu de l'*Access to Information and Protection of Privacy Act, 2015*);
- préciser que l'exigence en matière d'avis pour la résolution à débattre serait annulée.

Après l'adoption de la motion concernant les règles du débat, le leader du gouvernement à la Chambre a présenté la résolution qui suit :

« **ATTENDU QU'**un protocole d'entente visant une nouvelle initiative d'achat et de développement de l'énergie à long terme entre Hydro Terre-Neuve-et-Labrador et Hydro-Québec a été signé le 12 décembre 2024 (le PE);

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU que la Chambre d'assemblée soutienne Hydro Terre-Neuve-et-Labrador dans la poursuite du PE en vue des accords définitifs, définis dans le PE [TRADUCTION]. »

Le débat s'est engagé sur la résolution et s'est poursuivi durant les quatre jours de séance, au cours desquels les représentants invités ont comparu comme le prévoyaient les règles entourant le débat. À la conclusion du débat, le Président a mis la question aux voix et procédé au vote par appel nominal. La résolution a été adoptée par 25 voix contre 0. Les membres du caucus de l'Opposition officielle ont quitté la Chambre et n'ont pas voté lors du vote par appel nominal. Le Règlement ne permet pas les abstentions.

Inauguration de l'Institut des enseignants sur la démocratie parlementaire

Les 25 et 26 novembre 2024, l'Assemblée a été l'hôte du tout premier forum des enseignants sur la démocratie parlementaire, fruit d'un partenariat entre l'Assemblée législative et les ministères de l'Éducation ainsi que du Tourisme, de la Culture, des Arts et des Loisirs. En marge des commémorations du 75^e anniversaire de l'entrée de Terre-Neuve-et-Labrador dans la Confédération, le forum des enseignants a offert une occasion unique aux éducateurs d'observer de l'intérieur le fonctionnement du Parlement et la structure plus large du gouvernement,

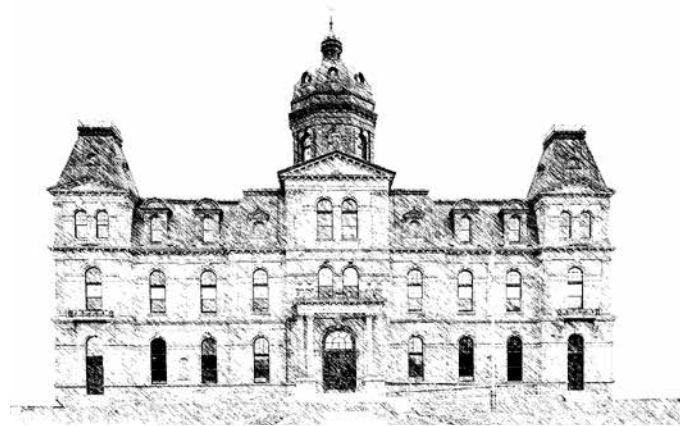
de mieux comprendre le rôle des élus et d'échanger des pratiques exemplaires avec leurs pairs au cœur même de la démocratie dans notre province.

Le programme de 2024 s'est déroulé dans les chambres de l'Assemblée du complexe de l'édifice de la Confédération et de l'édifice Colonial, site historique provincial. Ouvert aux éducateurs de la maternelle à la 12^e année des systèmes scolaires provinciaux anglophones et francophones, le programme a accepté 25 personnes sur un total de 92 candidats. Pour éliminer les obstacles à la participation, surtout pour les participants se déplaçant sur de longues distances, les frais de déplacement de tous les participants ont été entièrement remboursés. De plus, le ministère de l'Éducation a apporté son soutien en accordant un congé discrétionnaire aux enseignants participant à cette occasion de perfectionnement professionnel et en prévoyant des suppléants.

Forte de l'intérêt et des réactions positives, l'Assemblée législative espère continuer de mettre en œuvre des initiatives d'éducation et de sensibilisation comme celles-là.

Bobbi Russell

Greffière principale des comités



Nouveau-Brunswick

41^e élection générale provinciale

La 41^e élection générale provinciale du Nouveau-Brunswick s'est déroulée le 21 octobre 2024. Le Parti libéral de **Susan Holt** a remporté 31 des 49 sièges, formant un gouvernement majoritaire, alors que le Parti progressiste-conservateur dirigé par le premier ministre **Blaine Higgs**, qui n'a pas été réélu, a obtenu 16 sièges, et le Parti vert de **David Coon**, 2 sièges.

Au total, 19 députés ont été élus pour la première fois. Dix-sept femmes ont été élues, ce qui représente 35 % des

sièges à la Chambre et une augmentation de trois sièges par rapport aux résultats électoraux de 2020.

Le 25 octobre, le premier ministre Higgs a démissionné de son poste de chef du Parti progressiste-conservateur. **Glen Savoie**, élu pour la première fois en 2010, a été choisi par le caucus comme chef intérimaire et leader de l'Opposition officielle.

Le 2 novembre, les députés de la 61^e législature ont prêté serment et signé le rôle lors d'une cérémonie tenue dans la chambre de l'Assemblée législative présidée par la lieutenant-gouverneure **Brenda Murphy**. Plus tard ce jour-là, M^{me} Holt a été assermentée en tant que 35^e première ministre de la province – et première femme à occuper cette fonction – lors d'une cérémonie d'assermentation du nouveau Conseil exécutif.

Son cabinet est composé de :

- **René Legacy**, vice-premier ministre, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, ministre responsable de l'Énergie et de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*;
- **Rob McKee**, ministre de la Justice et procureur général, ministre responsable des Services de santé mentale et de traitement des dépendances;
- **John Dornan**, ministre de la Santé;
- **Claire Johnson**, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance;
- **Keith Chiasson**, ministre des Affaires autochtones;
- **Cindy Miles**, ministre du Développement social; ministre responsable de la Société d'inclusion économique et sociale;
- **Chuck Chiasson**, ministre des Transports et de l'Infrastructure;
- **Gilles LePage**, ministre de l'Environnement et du Changement climatique, ministre responsable de la Société de développement régional;
- **Aaron Kennedy**, ministre des gouvernements locaux; ministre responsable de Service Nouveau-Brunswick;
- **Isabelle Thériault**, ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Culture;
- **Robert Gauvin**, ministre de la Sécurité publique, ministre responsable de la Francophonie;
- **Alyson Townsend**, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, ministre responsable du Conseil de la recherche et de la productivité ainsi que de la *Loi sur la responsabilisation et la présentation de rapports en matière de réglementation*;
- **John Herron**, ministre des Ressources naturelles;
- **Pat Finnigan**, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches;
- **Lyne Chantal Boudreau**, ministre responsable des Aînés et de l'Égalité des genres;

- **Jean-Claude D'Amours**, ministre des Affaires intergouvernementales, ministre responsable de l'Immigration et des Affaires militaires;
- **David Hickey**, ministre responsable de la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick;
- **Luke Randall**, ministre responsable d'Opportunités NB, du Développement économique et des Petites Entreprises, d'Alcool NB et de Cannabis NB.

Autres nominations gouvernementales :

- **Marco LeBlanc**, comme leader du gouvernement à la Chambre;
- **Jacques LeBlanc**, en tant que whip du gouvernement;
- **Natacha Vautour**, à titre de présidente du caucus du gouvernement.

Parmi les nominations au sein de l'Opposition officielle, mentionnons :

- **Margaret Johnson**, en tant que leader de l'Opposition officielle à la Chambre;
- **Bill Oliver**, comme whip de l'Opposition officielle;
- **Ryan Cullins**, à titre de président du caucus de l'Opposition officielle.

Première session de la 61^e législature

Élection de la présidence

La première session de la 61^e législature a été inaugurée le 19 novembre en matinée afin d'élire un Président ou une Présidente. Une seule députée ayant présenté sa candidature, le greffier a déclaré la libérale **Francine Landry** élue à la présidence. Elle devient ainsi la première femme francophone à occuper le poste de Présidente de la Chambre. Éluë pour la première fois à l'Assemblée législative en 2014, la Présidente Landry représente la circonscription de Madawaska-Les-Lacs-Edmundston.

Au cours de son mandat à l'Assemblée législative, la Présidente Landry a été responsable de plusieurs portefeuilles au sein du Cabinet, notamment l'Éducation postsecondaire, la Formation et le Travail, la Francophonie, le Développement économique, Opportunités NB et le Fonds du Nord, en plus d'avoir été ministre régionale du Nord du Nouveau-Brunswick. Elle a également été présidente du caucus et whip de l'Opposition officielle et a siégé au sein de plusieurs comités permanents et spéciaux.

Discours du Trône

Le 19 novembre en après-midi, la lieutenant-gouverneure Murphy a ouvert la session en prononçant

le premier discours du Trône du gouvernement libéral dirigé par la première ministre Holt. Intitulé « Prêts pour le changement », le discours a décrit les six secteurs prioritaires du nouveau gouvernement : les soins de santé, la vie abordable et le logement, l'éducation, le développement économique, l'environnement et un gouvernement de confiance. Dans son discours, le gouvernement a promis d'être à l'écoute des Néo-Brunswickois et de collaborer avec eux afin de trouver des solutions à leurs problèmes.

Après le discours, la Chambre a nommé les députés libéraux **Guy Arseneault** et **Benoît Bourque** vice-présidents.

Réponse au discours du Trône

Le 21 novembre, le chef de l'Opposition officielle, Glen Savoie, a livré son adresse en réponse au discours du Trône. Il a expliqué de quelle façon la nouvelle Opposition officielle entend collaborer avec le gouvernement dans les secteurs où c'est possible, et travailler de manière constructive dans les secteurs où ce n'est pas possible. M. Savoie a fait le bilan des réalisations du gouvernement Higgs et encouragé le nouveau gouvernement à poursuivre ses efforts dans plusieurs domaines. Il a exprimé des réserves quant à la façon dont le gouvernement allait pouvoir respecter les promesses faites dans son discours.

Budget d'investissement

Le 10 décembre, le ministre des Finances et du Conseil du Trésor, René Legacy, a déposé le budget d'investissement 2025-2026. Le budget totalise 1,26 milliard de dollars, soit 70 millions de dollars de plus que les dépenses prévues par le gouvernement précédent dans son plan pluriannuel. Parmi les points saillants, notons 185,9 millions de dollars pour l'infrastructure de soins de santé, 193,7 millions de dollars pour les écoles pour remédier à l'augmentation des inscriptions; 34,7 millions de dollars pour poursuivre la construction de nouveaux logements sociaux; et plus de 500 millions de dollars pour les routes et les ponts.

Mesures législatives

Cinq projets de loi ont été présentés au cours de la session d'automne, dont trois ont reçu la sanction royale. Les projets de loi présentés comprennent les suivants :

Le projet de loi n° 3 – *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation* –, déposé par le ministre Hickey. Le projet de loi vise à imposer un plafond annuel de 3 % sur la hausse des loyers à compter du 1^{er} février 2025. Il permet aux propriétaires de demander une augmentation

de loyer supérieure au plafond dans les circonstances établies par règlement. Le règlement fixe le plafond sur la hausse des loyers à 9 % si le propriétaire démontre qu'il a engagé des dépenses d'immobilisations pour effectuer des rénovations.

Le projet de loi n° 4 – *Loi concernant la fixation des prix des produits pétroliers* –, déposé par le ministre Legacy. Le projet de loi élimine la majoration liée au coût du carbone que des modifications législatives précédentes avaient ajoutée au prix maximum des produits pétroliers fixé par la Commission de l'énergie et des services publics. La majoration liée au coût du carbone est définie comme un ajustement visant à atténuer l'effet, pour les grossistes et les détaillants, des coûts engagés par un fournisseur principal de produits pétroliers liquides afin de se conformer au *Règlement sur les combustibles propres* du fédéral.

Motions

Les motions débattues pendant la période consacrée aux affaires émanant des députés de l'opposition comprenaient les suivantes :

La motion n° 6, proposée par le porte-parole de l'Opposition officielle en matière de santé, **Bill Hogan**, exhortant le gouvernement à fournir des tests gratuits de détection du radon dans les logements et des services gratuits de réduction des concentrations de radon. La motion a été adoptée le 28 novembre après avoir été amendée afin d'exhorter plutôt le gouvernement à rendre gratuitement accessibles des tests de détection sur 90 jours du radon, à mobiliser la santé publique aux fins de la promotion des tests et à explorer des façons d'appuyer les gens dans la réduction des concentrations de radon.

La motion n° 5, proposée par le porte-parole de l'Opposition officielle en matière de sécurité publique, **Richard Ames**, exhortant le gouvernement à favoriser la sensibilisation du public au programme visant à accroître la sécurité des communautés et des voisinages, à appuyer le démantèlement d'opérations de drogues illégales et à déployer des efforts pour réduire l'offre de drogues illégales et s'attaquer aux causes profondes des activités criminelles liées aux drogues, a été adoptée avec amendement le 12 décembre.

Travaux des comités

Le Comité permanent de la politique économique, présidé par M^{me} Vautour, a tenu des audiences publiques concernant le projet de loi n° 2, *Loi modifiant la Loi sur la location de locaux d'habitation*, conformément à une motion d'instruction de la Chambre. À la suite des

audiences publiques et d'une étude détaillée du projet de loi, en présence du ministre Hickey pour répondre aux questions, le Comité a recommandé le projet de loi avec des amendements.

Le 10 décembre, la Chambre a renvoyé l'objet du projet de loi n° 4, *Loi concernant la fixation des prix des produits pétroliers*, au Comité permanent de modification des lois. Le Comité devrait se réunir au début de 2025.

Le 11 décembre, **Kate Wilcott**, présidente du Comité de la procédure, des privilèges et des hauts fonctionnaires de l'Assemblée, a présenté le rapport du Comité recommandant des modifications au Règlement afin de créer un Comité permanent des langues officielles. Les modifications proposées visent à préciser que le mandat du Comité comprend l'examen des politiques et des programmes en matière de langues officielles ainsi que la production de rapports à cet égard, ce qui inclut les rapports du commissaire aux langues officielles et du Secrétariat aux langues officielles. Après la présentation du rapport, avec le consentement, la Chambre a adopté le rapport et constitué le nouveau comité. Le 12 décembre, M. Bourque a été élu président du Comité permanent des langues officielles.

Le Comité permanent des comptes publics, présidé par **Tammy Scott-Wallace**, s'est réuni les 10 et 12 décembre pour examiner le rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick, 2024, Volume II – Audit de performance, et Volume III – Audit financier. Dans l'audit de performance, le vérificateur général, **Paul Martin**, s'est penché sur diverses questions, notamment le processus d'investigation, d'enquête et d'examen en cas de décès d'un enfant; l'accès aux services de traitement des dépendances et de la santé mentale; ainsi que la politique du gouvernement sur l'hébergement à l'hôtel. L'audit financier a fait état d'une amélioration constante de la situation financière de la province en 2024 et de préoccupations relatives à la capacité d'Énergie NB à assurer ses opérations.

Hommages à la lieutenant-gouverneure sortante

Exceptionnellement, la lieutenant-gouverneure Murphy et son époux ont été escortés sur le parquet de la Chambre lors des déclarations de ministres, le 13 décembre, afin qu'ils soient présents lors des hommages rendus par la première ministre Holt, le leader de l'Opposition officielle, M. Savoie, et le chef du troisième parti, M. Coon, qui ont souligné son mandat qui prendra fin au début de 2025 avec l'installation d'une nouvelle lieutenant-gouverneure.

Ajournement

La Chambre a ajourné ses travaux le 13 décembre et devrait les reprendre le 18 mars 2025, date à laquelle le ministre Legacy devrait présenter le budget de 2025-2026.

La répartition des députés à la Chambre est la suivante : 31 députés libéraux, 16 députés progressistes-conservateurs et 2 députés verts.

Patrick Dunn

Légiste et greffier de comité



Territoires du Nord-Ouest

Session

La première session de la 20^e Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest a repris le 17 octobre 2024 et s'est poursuivie jusqu'au 1^{er} novembre 2024, date de l'ajournement. Les travaux sont maintenant suspendus jusqu'au 5 février 2025.

Le Président a souligné le décès de feu **Anthony (Tony) Wilfred James Whitford**; une minute de silence a été observée en son honneur. M. Whitford était un ancien député de l'Assemblée législative. Il a été ministre, Président, sous-commissaire et commissaire des Territoires du Nord-Ouest. Il a aussi occupé le poste de sergent d'armes et a conservé le titre de greffier au Bureau honoraire. Il était souvent au Bureau pour aider et assister aux délibérations. Sa présence était manifestement une source de grande joie pour lui et pour les greffiers au Bureau. Les connaissances qu'il avait de l'Assemblée législative et le respect qu'il lui portait étaient incomparables. Il était un atout précieux pour notre institution et laissera un grand vide dans le cœur d'un grand nombre de personnes.

Le Conseil consultatif des distinctions des Territoires du Nord-Ouest a recommandé la nomination de trois nouvelles personnes qui, selon lui, devraient être intronisées à l'Ordre des Territoires du Nord-Ouest pour l'année 2023. Il s'agit de : **Helen Balanoff**, de **Richard**

Hardy et de **Mary Teya. Gerald W. Kisoun**, commissaire des Territoires du Nord-Ouest, y a aussi été intronisé avant de rendre le même honneur aux personnes choisies pour 2023. La cérémonie a eu lieu le 17 octobre 2024, à l'Assemblée législative. Cette récompense souligne les contributions et les réalisations remarquables de résidents ou d'anciens résidents des Territoires du Nord-Ouest. Il ne peut y avoir qu'un maximum de trois récipiendaires de l'Ordre par année.

Au cours de la session, sept motions ont été adoptées telles quelles.

La motion 40-20(1), Débat d'urgence sur la déclaration de l'état d'urgence de Norman Wells : elle visait à suspendre les activités ordinaires de la Chambre pour discuter de l'état d'urgence déclaré en raison de la crise humanitaire dans la communauté.

La motion 41-20(1), Recommandations du commissaire à l'intégrité concernant le comportement du député de Tu Nedhé-Wiilideh : Après avoir reçu une plainte écrite et mené une enquête, le commissaire à l'intégrité a conclu que le député de Tu Nedhé-Wiilideh avait enfreint le code de conduite des députés. En application de l'alinéa 106(1) a) de la *Loi sur l'Assemblée législative et le conseil exécutif*, le commissaire à l'intégrité a recommandé l'imposition d'une amende de 2 500 \$, ce que la Chambre a accepté.

La motion 42-20(1), Nomination d'un sergent d'armes : À la suite de l'annonce du départ à la retraite du sergent d'armes alors en poste, **Floyd Andrew Powder**, un concours a été organisé. Le Bureau de régie a recommandé la nomination de **Chris Comeau**, laquelle a été approuvée par l'Assemblée. M. Comeau possède de nombreuses années d'expérience et de loyaux services dans le secteur de la sécurité et de la gestion des installations. Les députés ont remercié le sergent d'armes sortant pour ses nombreuses années de service auprès de l'institution et des Territoires du Nord-Ouest.

La motion 43-20(1), Renouvellement du mandat de la directrice exécutive de la Commission des droits de la personne : l'Assemblée a adopté la recommandation visant à renouveler le mandat de **Nicole MacNeil** à titre de directrice exécutive de la Commission des droits de la personne pour un mandat de quatre ans.

La motion 44-20(1), Vérification de l'optimisation des ressources en matière de gestion et de gouvernance de l'Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires du Nord-Ouest : l'Assemblée a décidé de demander au Bureau du vérificateur général du Canada de procéder à une vérification d'optimisation de tous les aspects de la gestion effectuée par l'Administration des services de santé et des services sociaux des Territoires

du Nord-Ouest concernant la prestation de services de santé, y compris les déplacements pour raisons médicales, le recrutement et le maintien en poste des infirmières, des médecins et des professionnels paramédicaux, et de donner la priorité à cette enquête.

La motion 45-20(1) visait à prolonger l'ajournement de la Chambre jusqu'au 5 février 2025.

Législation

Les projets de loi suivants ont obtenu la sanction royale pendant la session d'octobre à décembre :

- le projet de loi 7, *Loi corrective de 2024*, qui apporte à diverses mesures législatives des modifications administratives mineures qui ne suscitent pas de controverse;
- le projet de loi 8, *Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux étudiants*, qui fait passer le montant du ou des prêts que les étudiants peuvent obtenir par l'intermédiaire du Programme d'aide financière aux étudiants du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest de 60 000 \$ à 90 000 \$;
- le projet de loi 13, *Loi n° 2 de 2024-2025 sur les crédits supplémentaires (dépenses d'infrastructure)*;
- le projet de loi 14, *Loi n° 1 de 2024-2025 sur les crédits supplémentaires (dépenses de fonctionnement)*;
- le projet de loi 15, *Loi sur la constitution d'un fonds pour les initiatives de conservation dirigées par des autochtones aux Territoires du Nord-Ouest*, qui porte sur la création d'un organisme à but non lucratif nommé Notre territoire pour l'avenir et dont l'objectif consiste à accorder du financement durable et accessible pour la conservation des zones protégées et les projets de conservation dirigés par des Autochtones;
- le projet de loi 16, *Loi de 2025-2026 sur les crédits (dépenses d'infrastructure)*.

Au cours de la session d'octobre à décembre, les projets de loi suivants ont été adoptés à l'étape de la première et de la deuxième lecture et ont été renvoyés aux comités permanents :

- le projet de loi 11, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules automobiles*;
- le projet de loi 12, *Loi modifiant des lois qui traitent des jours ouvrables*.

Comités permanents

Le Comité permanent de la responsabilisation et de la supervision a publié un rapport sur la crise du logement et la crise des soins de santé intitulé *Report on Committee's Statement on the Housing and Healthcare Crises in the Northwest Territories*. Le Comité y exprime ses préoccupations et

exhorte le gouvernement à intervenir d'urgence pour résoudre la crise dans la prestation des soins de santé et des services sociaux, ainsi que pour garantir l'accès à des logements abordables dans l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest. Le Comité a estimé qu'il ne pouvait pas approuver le budget des dépenses en immobilisations tant et aussi longtemps que ces engagements n'étaient pas pris en compte.

Le Comité permanent des opérations gouvernementales a publié sept rapports :

Rapports d'examen des rapports annuels 2023-2024 rédigés par :

- la Commission des droits de la personne;
- la commissaire à l'équité salariale;
- la commissaire aux langues;
- le commissaire à l'information et à la protection de la vie privée;
- la protectrice du citoyen.

Le Comité a aussi déposé un rapport d'examen de la *Loi sur la mise en œuvre de la légalisation et de la réglementation du cannabis* intitulé *Report on the Statutory Review of the Cannabis Legalization and Regulation Implementation Act*. Cet examen, qui devait avoir lieu lors de la 19^e Assemblée, a été retardé en raison de circonstances imprévues. Lorsque le Comité a commencé son examen le 26 février 2024, il a choisi d'examiner la loi sous un angle économique en mettant l'accent sur la *Loi sur les produits du cannabis*. Une réunion publique a été organisée à Yellowknife, et le Comité a visité une installation locale de culture de cannabis et entendu deux groupes de témoins ainsi que des représentants du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Le Comité a formulé six recommandations.

Le Comité a présenté un rapport visant à informer l'Assemblée de son intention de lancer l'examen décennal de la *Loi sur le Fonds du patrimoine des Territoires du Nord-Ouest*. Le Comité rédigera un rapport à la suite de son examen, lors de la session du printemps 2026, et formulera des recommandations afin d'améliorer les dispositions et le fonctionnement de la *Loi sur le Fonds du patrimoine des Territoires du Nord-Ouest* ainsi que sa capacité à fournir des avantages aux résidents des Territoires du Nord-Ouest.

Le Comité permanent de la procédure et des privilèges a déposé deux rapports :

L'examen des règlements de l'Assemblée, intitulé *Report on the Review of the Rules of the Northwest Territories Legislative Assembly*, qui comporte 14 recommandations portant sur les 20 éléments soumis à l'attention du Comité.

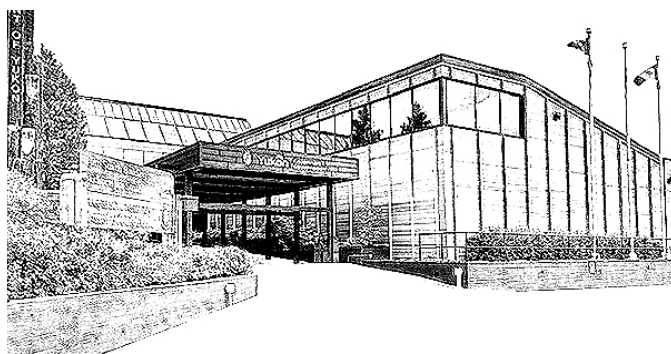
Un rapport provisoire portant sur l'administration de l'élection générale territoriale, intitulé *Report on the Report of the Chief Electoral Officer on the Administration of the 2023 Territorial General Election*, qui comporte deux recommandations. Ce rapport a été déposé le 21 mai 2024 et a été transmis au Comité pour examen. Le Comité poursuit son étude de la demande du directeur général des élections visant à réduire l'âge du droit de vote à 16 ans.

Le Comité permanent du développement économique a publié deux rapports.

Le premier de ces rapports porte sur le projet de loi 8, *Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux étudiants*. Il s'agit d'un projet de loi d'initiative parlementaire qui propose de modifier la loi actuelle afin de faire passer le montant maximal des prêts pouvant être accordé aux étudiants par le Programme d'aide financière aux étudiants du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest de 60 000 \$ à 90 000 \$. Il comporte trois recommandations.

Le deuxième rapport porte sur l'examen de la *Loi sur la santé mentale* et s'intitule *Report on the Statutory Review of the Mental Health Act*. Le Comité a été chargé d'entreprendre le premier examen réglementaire de la *Loi sur la santé mentale*, laquelle définit les processus et les règles qui doivent être observés dans la prise en charge et le traitement des personnes souffrant de troubles mentaux. Elle vise à promouvoir et à protéger les droits des personnes souffrant de troubles mentaux et de leurs représentants. Ce rapport contient 40 recommandations.

Cynthia James
Greffière de Comité



Yukon

Séance d'automne 2024

La séance d'automne 2024 de la 1^{re} session de la 35^e Assemblée législative s'est amorcée le 2 octobre et a pris fin le 21 novembre, après 28 jours de séance.

Projets de loi sanctionnés

Les huit projets de loi suivants émanant du gouvernement ont été sanctionnés par la commissaire **Adeline Webber** au cours de la séance d'automne 2024 :

- Projet de loi n° 39, *Loi de 2024 modifiant la Loi sur les ressources forestières*
- Projet de loi n° 40, *Loi de 2024 modifiant la Loi sur l'énergie propre*
- Projet de loi n° 41, *Loi de 2024 apportant des modifications d'ordre technique (Environnement)*
- Projet de loi n° 42, *Loi de 2024 modifiant la Loi de 2015 sur les titres de biens-fonds*
- Projet de loi n° 43, *Loi de 2024 modifiant la Loi sur les sociétés par actions*
- Projet de loi n° 44, *Loi sur la sécurité routière*
- Projet de loi n° 45, *Loi sur les circonscriptions électorales*
- Projet de loi n° 215, *Loi d'affectation n° 2 pour l'exercice 2024-2025*

Recommandation de réforme électorale

L'Assemblée des citoyens du Yukon sur la réforme électorale a présenté son rapport final à l'Assemblée législative le 28 octobre 2024. L'assemblée des citoyens a recommandé un système de scrutin préférentiel par classement où chaque électeur classe en ordre de préférence une partie ou la totalité des candidats en lice dans sa circonscription. Le rapport recommandait également de rendre aléatoire l'ordre dans lequel figurent les noms des candidats sur les bulletins de vote, de mettre en place un vaste programme éducatif sur les élections, et d'établir un seuil de majorité simple pour un référendum public sur l'adoption d'un nouveau système électoral. **Sara McPhee-Knowles**, présidente de l'Assemblée des citoyens du Yukon sur la réforme électorale, ainsi que **Dana Sundby** et **Ryan Campbell-Clarke**, membres de l'assemblée des citoyens, sont venus témoigner devant le Comité plénier le 7 novembre pour répondre à des questions concernant le rapport.

Modification des limites des circonscriptions électorales

Le rapport final de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales du Yukon a été déposé à l'Assemblée législative le 9 octobre 2024. Le 15 octobre, le premier ministre **Ranj Pillai** a présenté le projet de loi n° 45, *Loi sur les circonscriptions électorales*, qui vise à mettre en œuvre les recommandations formulées par la Commission dans son rapport. Le consentement unanime de l'Assemblée législative était nécessaire pour faire avancer le projet de loi durant la séance d'automne 2024, car il a été présenté après le cinquième jour de séance. Le projet de loi a été adopté à l'Assemblée législative et a reçu la sanction royale le 21 novembre. Les changements comprennent

le réaménagement de certaines circonscriptions rurales et l'ajout de deux autres circonscriptions électorales à Whitehorse, ce qui fait passer le nombre total de députés élus à l'Assemblée législative de 19 à 21.

La prochaine élection générale est prévue pour le 3 novembre 2025, conformément aux dispositions relatives à l'élection à date fixe de la *Loi sur les élections*.

Rejet du projet de loi sur les circonscriptions électorales émanant d'une députée

Le 7 octobre 2024, **Kate White**, cheffe du troisième parti, a présenté le projet de loi n° 308, *Loi modifiant la Loi sur les élections*. Le projet de loi n° 308, comme on peut le lire dans sa note explicative, vise à « [reconnaître] les caractéristiques distinctives de la circonscription de Vuntut Gwitchin par l'établissement de la circonscription sous [ce projet de] loi » et à « fixe[r] un nombre minimum de circonscriptions à l'extérieur de la limite municipale de la ville de Whitehorse afin d'assurer que l'influence des Yukonnais ruraux n'est pas diminuée ».

Le projet de loi a été adopté en deuxième lecture durant la période consacrée aux affaires émanant des députés de l'opposition le mercredi 9 octobre. L'étude du projet de loi en comité plénier a eu lieu le mercredi 23 octobre, et le projet de loi a été renvoyé à l'Assemblée législative sans amendement. Le débat à l'étape de la troisième lecture a commencé ce jour-là et s'est poursuivi les mercredis 6 et 20 novembre. La motion portant troisième lecture du projet de loi n° 308 a été rejetée (pour : 3, contre : 13) le 20 novembre.

Renouvellement du mandat du directeur général des élections

Le 21 novembre 2024, l'Assemblée législative a adopté une motion visant à renouveler le mandat du directeur général des élections du Yukon, **Maxwell Harvey**. Le décret renouvelant le mandat de M. Harvey a été adopté conformément à l'article 12 de la *Loi sur les élections*.

Rapport de la vérificatrice générale du Canada

Le 26 novembre 2024, le Bureau du vérificateur général du Canada a présenté un rapport d'audit de performance sur l'approvisionnement et la passation de marchés à **Jeremy Harper**, Président de l'Assemblée législative du Yukon. Selon l'audit, « les activités d'approvisionnement et de passation de marchés du gouvernement du Yukon n'ont pas permis d'assurer l'optimisation des ressources, car elles n'étaient pas toujours documentées ni surveillées pour vérifier l'atteinte des résultats ». Conformément au paragraphe 45(3) du Règlement, le rapport est renvoyé au Comité permanent des comptes publics.

Séance du printemps 2025

Conformément au paragraphe 75(10) du Règlement, la séance du printemps 2025 commencera la première semaine de mars. Le Règlement prévoit également que la séance du printemps durera entre 20 et 40 jours de séance.

Allison Lloyd
Greffière adjointe



Nunavut

Travaux de l'Assemblée

La période de travaux de l'automne 2024 de la 2^e session de la 6^e Assemblée législative a commencé le 24 octobre 2024 et s'est terminée le 7 novembre 2024. Les travaux du comité plénier pendant la session d'automne 2024 ont essentiellement porté sur l'examen des dépenses d'immobilisation prévues par le gouvernement du Nunavut pour l'exercice 2025-2026.

Dix projets de loi ont reçu la sanction royale au cours de la session d'automne 2024 :

- Projet de loi 51, Loi corrective;
- Projet de loi 52, Loi modifiant la Loi sur les normes techniques et la sécurité;
- Projet de loi 53, Loi n° 3 de 2023-2024 sur les crédits supplémentaires (fonctionnement et entretien);
- Projet de loi 54, Loi n° 3 de 2024-2025 sur les crédits supplémentaires (immobilisation);
- Projet de loi 55, Loi n° 1 de 2024-2025 sur les crédits supplémentaires (fonctionnement et entretien);
- Projet de loi 56, Loi de 2023-2024 sur la radiation d'éléments d'actif et de créances;
- Projet de loi 58, Loi modifiant la Loi sur l'évaluation et l'impôt fonciers;
- Projet de loi 61, Loi de crédits pour 2025-2026 (immobilisation).
- Projet de loi 62, Loi modifiant la Loi sur l'intégrité;
- Projet de loi 65, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu;

Le projet de loi 62 a été déposé en tant que projet de loi de la Chambre sous l'autorité du Bureau de régie et des services de l'Assemblée législative. Le Président **Tony Akoak** a comparu devant le comité plénier à l'occasion de l'étude article par article du projet de loi. Le projet de loi 62 modifie la *Loi sur l'intégrité* afin d'y ajouter une obligation de publication des états de divulgation des députés sur le site Web du Bureau du commissaire à l'intégrité. Le projet de loi instaure également l'obligation, pour les ministres, de fournir au commissaire à l'intégrité des copies des accords de fiducie qu'ils ont signés.

Le 4 novembre 2024, le député d'Aivilik, **Solomon Malliki**, a déposé un avis de motion de censure à l'encontre du premier ministre, **P.J. Akeeagok**. Selon l'article 60 de la *Loi sur l'Assemblée législative et le conseil exécutif*, le premier ministre est « choisi parmi les députés de l'Assemblée législative et nommé par le commissaire, sur recommandation de l'Assemblée législative ». La motion a été déposée et a fait l'objet d'un débat lors de la séance de l'Assemblée législative du 6 novembre 2024. La motion a été rejetée par 10 voix contre 8.

Audiences de comité

Les 19 et 20 septembre 2024, le Comité permanent sur les opérations gouvernementales et les comptes publics a tenu une audience télévisée dans le cadre de son examen des comptes publics du territoire pour l'exercice 2022-2023. Des représentants du Bureau du vérificateur général du Canada et du gouvernement du Nunavut y ont comparu en tant que témoins.

Les 20 et 21 septembre 2024, le Comité permanent sur les opérations gouvernementales et des comptes publics a tenu des audiences télévisées concernant les rapports annuels 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 de la commissaire aux langues officielles du Nunavut, **Karliin Aariak**. De nombreux représentants du gouvernement du Nunavut se sont également présentés à l'audience en tant que témoins.

Les audiences ont été présidées par le président du Comité permanent et député d'Iqaluit-Tasiluk, **George Hickes**.

Nomination du directeur général des élections

Le 24 octobre 2024, l'Assemblée législative a approuvé à l'unanimité une motion recommandant que **Kiran Situt** soit nommé directeur général des élections pour un mandat de sept ans. M. Situt est un comptable professionnel agréé qui a occupé un poste de directeur au ministère des Finances du territoire.

Retraite du greffier

Avant la suspension des travaux de la Chambre, le 7 novembre 2024, le président Akoak a animé une cérémonie visant à souligner le départ à la retraite du greffier de l'Assemblée législative, **John Quirke**. M. Quirke a été nommé greffier le 1^{er} avril 1999 à l'occasion de la première séance de la 1^{re} Assemblée législative. La carrière de M. Quirke dans la fonction publique aura duré plus d'un demi-siècle. Avant sa nomination au poste de greffier, M. Quirke a occupé plusieurs postes de sous-ministre au sein du gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. Plus tôt dans la journée, la Chambre a approuvé à l'unanimité une motion recommandant la nomination du sous-greffier **Stephen Innuksuk** au poste de greffier, à compter du 1^{er} janvier 2025.

Alex Baldwin

Bureau de l'Assemblée législative du Nunavut



Alberta

1^{re} session de la 31^e législature

La première session de la 31^e législature a repris le 28 octobre et s'est ajournée le 4 décembre. Il s'agissait de la deuxième séance d'automne de la session. Voici les projets de loi du gouvernement qui ont été déposés pendant la session :

- Projet de loi 24, *Alberta Bill of Rights Amendment Act, 2024*
- Projet de loi 25, *Early Learning and Child Care Amendment Act, 2024*
- Projet de loi 26, *Health Statutes Amendment Act, 2024* (No. 2)
- Projet de loi 27, *Education Amendment Act, 2024*
- Projet de loi 28, *Meat Inspection Amendment Act, 2024*
- Projet de loi 29, *Fairness and Safety in Sport Act*
- Projet de loi 30, *Service Alberta Statutes Amendment Act, 2024*

- Projet de loi 31, *Justice Statutes Amendment Act, 2024*
- Projet de loi 32, *Financial Statutes Amendment Act, 2024* (No. 2)
- Projet de loi 33, *Protection of Privacy Act*
- Projet de loi 34, *Access to Information Act*
- Projet de loi 35, *All-season Resorts Act*
- Projet de loi 36, *Miscellaneous Statutes Amendment Act, 2024*

Tous les projets de loi du gouvernement qui ont été déposés pendant la séance d'automne ont franchi l'étape de la troisième lecture et ont obtenu la sanction royale.

Le 2 décembre, l'Assemblée législative a adopté la motion du gouvernement 53 avec dissidence. La motion demande que l'Assemblée législative approuve, aux termes de l'article 3 de l'*Alberta Sovereignty Within a United Canada Act*, une motion exprimant notamment l'opinion selon laquelle l'exploration, le développement, la conservation, la gestion et la production de ses ressources naturelles non renouvelables relèvent exclusivement de l'Assemblée législative de l'Alberta. La motion critique le *Règlement sur les plafonds d'émissions de gaz à effet de serre du secteur pétrolier et gazier* (initiative fédérale) proposé par le gouvernement fédéral et soutient qu'il limiterait la production pétrolière en Alberta, en plus de se traduire par des pertes d'emplois, des fermetures d'entreprises et des pertes de recettes fiscales et de revenus de redevances. La motion fait valoir que l'initiative fédérale est inconstitutionnelle et exhorte le lieutenant-gouverneur en conseil à envisager plusieurs réponses, notamment les suivantes :

- s'abstenir de participer à la mise en œuvre ou à l'application de l'initiative fédérale dans la mesure où c'est juridiquement permis;
- employer des moyens juridiques pour s'opposer à la mise en œuvre ou à l'application de l'initiative fédérale en Alberta;
- classer les installations pétrolières et gazières appartenant à un « indivisaire » en Alberta comme des « infrastructures essentielles » au sens de la *Critical Infrastructure Defence Act*;
- restreindre les accès non autorisés aux installations appartenant à des indivisaires, y compris pour les employés ou les fournisseurs du gouvernement fédéral;
- déclarer que les données sur les émissions recueillies par un indivisaire à une installation appartenant à un indivisaire sont des renseignements exclusifs appartenant exclusivement au gouvernement de l'Alberta et soumis exclusivement au gouvernement de l'Alberta;
- travailler en collaboration avec d'autres gouvernements et des Premières Nations pour augmenter la capacité des pipelines de l'Alberta jusqu'aux ports en eau vive et aux États-Unis.

Élections partielles dans Lethbridge-West

Des élections partielles pour la circonscription de Lethbridge-West, laissée vacante à la suite de la démission de **Shannon Phillips** le 1^{er} juillet, se sont tenues le 18 décembre 2024. **Rob Miyashiro**, le candidat du Nouveau Parti démocratique (NPD) de l'Alberta, a remporté le siège avec plus de 53 % des suffrages exprimés. M. Miyashiro a effectué deux mandats en tant que membre du conseil municipal de Lethbridge.

Composition de l'Assemblée législative de l'Alberta

Jennifer Johnson s'est jointe au caucus du Parti conservateur uni (PCU) le 9 octobre 2024. M^{me} Johnson a remporté l'investiture du PCU dans la circonscription de Lacombe-Ponoka pendant les élections de 2023, mais a siégé comme députée indépendante pendant presque un an en raison de remarques jugées controversées qui ont refait surface pendant la campagne électorale.

Rachel Notley a démissionné de son poste de députée d'Edmonton-Strathcona (démission qui a pris effet le 30 décembre 2024). Elle a été élue pour la première fois à l'Assemblée législative en 2008 et a été la 17^e première ministre de l'Alberta pendant la 29^e législature (2015-2019).

La composition de l'Assemblée législative est actuellement la suivante : 49 députés du caucus du PCU, 37 députés néo-démocrates (NPD) et un siège vacant.

Travaux des comités

Le 30 octobre, le comité spécial chargé d'examiner les candidatures pour les postes de commissaire à l'éthique et de directeur général des élections a recommandé à l'Assemblée législative que **Gordon McClure** soit nommé au poste de directeur général des élections. Le comité a maintenant terminé son mandat. M. McClure est entré en fonction le 18 novembre 2024.

Le Comité permanent du Fonds du patrimoine de l'Alberta a tenu sa première réunion publique le 6 novembre et a répondu aux questions des membres du public qui y ont participé en personne, par courriel ou par téléphone, ainsi que par l'entremise des médias sociaux.

Le 6 décembre, le Comité d'administration de l'Assemblée législative s'est réuni pour examiner les prévisions budgétaires pour les agents de l'Assemblée. Le Comité a réduit les demandes budgétaires pour cinq des sept agents et a limité quatre des agents à une augmentation annuelle d'environ 2 %. Le Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée a

reçu une augmentation budgétaire de 6 % en raison de changements législatifs récents, le budget du directeur général des élections a été haussé de 13 % dans le cadre du cycle budgétaire de quatre ans du Bureau, tandis que le budget du Commissaire à l'éthique a connu une hausse d'environ 7 % comme demandé. En outre, l'Assemblée a chargé le Comité d'examiner le Rapport annuel 2023-2024 du Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse, comme l'exige l'article 21 de la *Child and Youth Advocate Act*. Cet examen devrait commencer en janvier 2025.

Le Comité permanent de la gestion des ressources s'est réuni le 9 décembre 2024 afin d'achever les délibérations liées à son examen de la *Personal Information Protection Act*. Les recommandations du Comité sont notamment les suivantes : modifier les lois provinciales pour qu'elles correspondent aux pratiques exemplaires fédérales et internationales; veiller à l'harmonisation des lois sur la protection de la vie privée dans le secteur privé, le secteur public et le secteur des soins de santé; permettre au commissaire d'imposer des sanctions administratives pécuniaires égales ou supérieures à celles imposées par d'autres administrations; intégrer une définition de « préjudice grave » à la loi; exiger que les organisations obligent par contrat les fournisseurs de services tiers à se conformer aux lois de l'Alberta sur la protection de la vie privée; et obliger les organisations à aviser les personnes lorsque des décisions sont prises à l'aide de systèmes automatisés. On s'attend à ce que le Comité publie son rapport au début de 2025.

Le Comité spécial d'examen de la Loi sur les conflits d'intérêts a tenu sa réunion finale le 11 décembre, au cours de laquelle il a formulé 19 recommandations sur les sujets suivants : réduire la portée des personnes assujetties à la Loi, clarifier les procédures d'enquête et les définitions, renforcer l'équité procédurale pour les personnes qui font l'objet d'une enquête du commissaire à l'éthique, simplifier les obligations de déclaration pour les députés, réduire les périodes de restriction et permettre aux personnes qui étaient auparavant assujetties à la Loi d'obtenir un emploi au gouvernement ou au Bureau de l'Assemblée législative, autoriser les ministres à gérer des biens locatifs, exiger que les députés obtiennent la permission du commissaire à l'éthique avant de prendre des vols non commerciaux, affiner les définitions de manquements et d'intérêts privés, et améliorer la cohérence et l'organisation de la Loi pour plus de précision. Un rapport décrivant les recommandations du Comité, qui achèvera le mandat d'un an du Comité, doit être présenté avant le 15 janvier 2025.

Le Comité permanent spécial des services aux députés s'est réuni le 9 janvier afin de se pencher sur les recommandations du Sous-comité d'examen de

la rémunération, des avantages et des indemnités des députés. Le Comité a approuvé la création d'une indemnité de transition pour les députés en fonction le 29 mai 2023 ou après, qui comprendra tout service effectué le 16 avril 2019 ou après. Le Comité a aussi approuvé une nouvelle formule pour déterminer les ajustements annuels à la rémunération des députés, de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2025, pour la première année (les ajustements seront liés aux ajustements salariaux pour les employés du secteur public). Les députés recevront aussi une somme additionnelle de 6 000 \$ par année, ajoutée à leurs indemnités de services aux députés, qui servira pour la location de leur bureau de circonscription et les coûts liés au personnel. Le modèle de financement du budget du caucus sera également ajusté pour commencer à octroyer du financement général et du financement pour la recherche au caucus du gouvernement, y compris aux membres du Conseil exécutif à un taux correspondant à 50 % de celui des simples députés.

Jody Rempel
Greffière de comité



Saskatchewan

Trentième élection générale

Le 28 octobre 2024, la Saskatchewan a tenu sa 30^e élection générale. Le Parti saskatchewanais, dirigé par le premier ministre **Scott Moe**, a remporté les élections et forme un cinquième gouvernement majoritaire consécutif, ayant obtenu 34 des 61 sièges. Le Nouveau Parti démocratique (NPD), dirigé par **Carla Beck**, a remporté les 27 autres sièges et forme l'opposition.

Il s'agit d'un gain important pour le NPD, dont le nombre de sièges remportés a plus que doublé par rapport à l'élection de 2020, y compris tous les sièges de Regina et tous ceux de Saskatoon, sauf un. Cinq ministres importants sont parmi les députés sortants du Parti saskatchewanais qui ont perdu leur siège à Regina et à Saskatoon. Notamment, 31 des 61 élus faisant partie de la 30^e législature sont de nouveaux députés.

Remaniement ministériel

Le 7 novembre 2024, le premier ministre Moe a annoncé la composition de son nouveau Cabinet, formé de 16 ministres. Dans le nouveau Cabinet, dont la taille est légèrement réduite par rapport à l'ancien Cabinet de 18 ministres, tous les rôles ministériels ont été réaffectés, aucun ministre n'ayant conservé son ancien portefeuille.

Les neuf ministres suivants ont hérité d'un nouveau portefeuille :

- **Jim Reiter** est devenu vice-premier ministre, ministre des Finances, ministre des Relations et de la Sécurité en milieu de travail, ministre de l'Immigration et de la Formation professionnelle, et ministre responsable de la Commission des accidents du travail de la Saskatchewan;
- **Everett Hindley** est devenu ministre de l'Éducation;
- **Jeremy Cockrill** est devenu ministre de la Santé;
- **Lori Carr** est devenue ministre de la Santé mentale et des Dépendances, des Aînés et de la Santé en milieux ruraux et éloignés;
- **Tim McLeod** est devenu ministre de la Justice et procureur général, ministre des Services correctionnels, des Services de police et de la Sécurité publique, et ministre responsable du Firearms Secretariat;
- **David Marit** est devenu ministre de la Voirie, ministre de SaskBuilds et de l'Approvisionnement, et ministre responsable de la Régie de la plaque tournante de transport mondial (Global Transportation Hub Authority);
- **Jeremy Harrison** est devenu ministre de la Société des investissements de la Couronne, ministre responsable de la Commission de la fonction publique, ministre responsable de SaskEnergy Incorporated, ministre responsable de Saskatchewan Government Insurance, ministre responsable de la Saskatchewan Power Corporation, ministre responsable de Saskatchewan Telecommunications, ministre responsable de la Saskatchewan Water Corporation, et ministre responsable de la société Loteries et Jeux de hasard Saskatchewan;
- **Terry Jenson** est devenu ministre des Services sociaux;
- **Colleen Young** est devenue ministre de l'Énergie et des Ressources.

Les quatre ministres suivants ont été nommés au Cabinet pour la première fois :

- **Alana Ross** est devenue ministre des Parcs, de la Culture et du Sport, ministre responsable de la condition féminine, ministre responsable de la Régie des alcools et des jeux de hasard de la Saskatchewan, et ministre responsable de Tourisme Saskatchewan;

- **Daryl Harrison** est devenu ministre de l'Agriculture, ministre responsable de la Société d'assurance-récolte de la Saskatchewan, et ministre responsable de l'Agence de la sécurité de l'approvisionnement en eau de la Saskatchewan;
- **Travis Keisig** est devenu ministre de l'Environnement;
- **Eric Schmalz** est devenu ministre des Relations gouvernementales, ministre responsable des affaires des Premières Nations, des Métis et du Nord, et ministre responsable de la Commission de la capitale provinciale.

Enfin, les deux ministres suivants sont revenus au Cabinet :

- **Ken Cheveldayoff** est devenu ministre de l'Enseignement supérieur;
- **Warren Kaeding** est devenu ministre du Commerce et du Développement des exportations et ministre responsable de l'innovation.

Leaders à l'Assemblée

Parallèlement aux changements apportés au Cabinet, le premier ministre Moe a également annoncé les nouveaux leaders parlementaires du gouvernement à l'Assemblée, ainsi que la nouvelle secrétaire provinciale. Mme Carr a repris son ancien rôle de leader parlementaire adjointe du gouvernement, et M. McLeod occupe le poste de leader parlementaire du gouvernement. **Jamie Martens** a été nommée secrétaire provinciale.

L'opposition conserve **Nicole Sarauer** comme leader parlementaire de l'opposition et **Meara Conway** comme leader parlementaire adjointe de l'opposition.

Élection du président et du président adjoint

Todd Goudy a été le seul député à soumettre sa candidature au poste de président de l'Assemblée, et le 25 novembre 2024, il a été élu président par acclamation.

De même, **Blaine McLeod** a été le seul député à soumettre sa candidature au poste de président adjoint, et le 26 novembre 2024, il a été élu président adjoint par acclamation. **Chris Beaudry**, député de Kelvington-Wadena, a par la suite été nommé vice-président des comités pléniers de l'Assemblée.

Résumé de la session d'automne de la 1^{re} session de la 30^e législature

La 1^{re} session de la 30^e législature s'est amorcée le 25 novembre 2024 avec l'élection du président et le discours du Trône. L'Assemblée a siégé pendant 10 jours, au cours desquels 12 projets de loi d'intérêt public ont été présentés par le gouvernement. Trois de ces projets

de loi ont reçu la sanction royale, dont un projet de loi de crédits contenant les budgets supplémentaires des dépenses de divers ministères et organismes.

Les deux autres projets de loi ayant reçu la sanction royale sont le projet de loi n° 1, *The Saskatchewan Affordability Act*, qui instaure des mesures d'allègement du coût de la vie en augmentant les exemptions de l'impôt sur le revenu personnel, et le projet de loi n° 2, *The SaskEnergy (Carbon Tax Fairness for Families) Amendment Act, 2024*, qui élargit la portée de la loi pour mettre fin à la perception de taxes sur le carbone sur les factures de gaz naturel des clients résidentiels.

Ordre sessionnel modifiant le règlement et les heures de séance de l'Assemblée

Le 27 novembre 2024, Tim McLeod, le leader parlementaire du gouvernement, a présenté un ordre sessionnel proposant des modifications au *Règlement de l'Assemblée législative de la Saskatchewan* pour la durée de la session d'automne. Plus précisément, l'ordre prévoyait la mise aux voix de la motion d'Adresse en réponse et de son amendement le sixième jour de l'étude, la modification de l'ordre des travaux du jour le 5 décembre 2024, et la prolongation des heures de séance de l'Assemblée le 10 décembre 2024 afin que celle-ci siège de 10 h à 22 h 30, avec une pause de 17 h à 19 h.

L'ordre sessionnel est entré en vigueur immédiatement après son adoption et est resté en vigueur jusqu'à la fin de la séance le 10 décembre 2024.

Changements à la composition des comités

À l'ouverture d'une nouvelle législature, le *Règlement de l'Assemblée législative de la Saskatchewan* exige que la liste des membres permanents des divers comités permanents figure dans un rapport du Comité permanent des services de la Chambre.

Le comité s'est réuni le 4 décembre 2024 et a recommandé que la composition des comités permanents soit établie à quatre députés du gouvernement et trois députés de l'opposition, proportionnellement à la représentation des partis à l'Assemblée, sauf pour le Comité permanent des privilèges, qui est présidé par le président de l'Assemblée et serait composé, en proportions égales, de trois députés du gouvernement et trois députés de l'opposition. La représentation proportionnelle ne s'appliquerait pas non plus au Comité permanent des services de la Chambre, dont la composition est établie au paragraphe 139(1).

Le 4 décembre 2024, le premier rapport du comité contenant la recommandation susmentionnée a été présenté à l'Assemblée, qui l'a adopté.

Motion visant à renvoyer les budgets supplémentaires des dépenses à un comité

Le 5 décembre 2024, le gouvernement a déposé le budget supplémentaire des dépenses. L'Assemblée a ensuite adopté une motion visant à renvoyer tous les budgets supplémentaires des dépenses au Comité permanent des sociétés d'État et des organismes centraux, nonobstant le paragraphe 148(1) du *Règlement de l'Assemblée législative de la Saskatchewan*. Cette règle prévoit que les budgets supplémentaires des dépenses doivent être confiés à des comités permanents désignés pour examen, tel qu'on l'indique dans le calendrier de répartition. Après examen, le budget supplémentaire des dépenses a été approuvé et renvoyé à l'Assemblée.

Tamikani Nkhata
Adjointe à la procédure



Ontario

1^{re} session de la 43^e législature (séances d'automne)

Les séances d'automne ont commencé au retour de la période d'ajournement d'été, soit le 21 octobre 2024, et elles ont pris fin le 12 décembre 2024. Dix projets de loi d'initiative gouvernementale, 14 projets de loi d'intérêt public et 11 projets de loi d'intérêt privé ont été adoptés. Avant de suspendre ses travaux pour l'hiver, la Chambre a adopté une motion selon laquelle elle reprendrait les travaux le 3 mars 2025, donc plus tard que ne le prévoit le calendrier parlementaire habituel.

Composition de la Chambre

Le 21 octobre 2024, le député provincial **Tyler Allsopp** (Parti conservateur) a fait son entrée à la Chambre pour la première fois. Le député Allsopp a été élu plus tôt au cours de l'automne lors d'une élection partielle dans la circonscription de Bay de Quinte à la suite de la démission de l'ancien ministre de l'Énergie, **Todd Smith**.

Hommages

Conformément à la *Loi de 2016 sur la semaine du Souvenir*, la Chambre a observé deux minutes de silence à l'occasion du jour du Souvenir. Les députés ont ensuite pu prendre la parole. À la suite de ces interventions, la députée **Karen McCrimmon** a demandé et obtenu le consentement unanime pour présenter une motion d'intérêt privé selon laquelle les membres de la Réserve des Forces armées canadiennes devraient être couverts par le programme de transport gratuit pour les anciens combattants et les membres des Forces armées canadiennes. La Chambre a adopté la motion.

Le 20 novembre 2024, la Chambre a observé un moment de silence en l'honneur de la Journée du souvenir trans comme le prévoit la *Loi de 2017 sur la Journée du souvenir trans*. La Chambre a aussi accepté, à l'unanimité, d'accorder aux députés la possibilité de prononcer des allocutions en l'honneur de cette journée.

Déclaration du Président

Le 11 décembre 2024, le Président a fait une déclaration afin de rappeler aux députés les règles relatives à la teneur des avis de motion d'initiative parlementaire. Le Président a fait valoir que les avis de motion étaient devenus trop longs et que certains contenaient des justifications superflues. Il a expliqué que les députés devraient plutôt s'en tenir à une déclaration d'intention concise et se concentrer sur un seul sujet afin de permettre à la Chambre de prendre une décision claire. Ils devraient éviter les préambules ou les arguments, car il est préférable d'aborder ce type de contenu dans le cadre du débat. Le Président a signalé que ces règles seront appliquées plus rigoureusement à l'avenir et que les avis de motion non conformes seront jugés irrecevables et ne seront donc pas inscrits au *Feuilleton et Avis*.

Comités

Les comités ont été très actifs pendant la session d'automne et plusieurs d'entre eux continueront de se réunir pendant le congé d'hiver, puisque la Chambre les y a autorisés.

Des changements ont été apportés à la composition des huit comités permanents au cours de la session. Certains de ces changements découlaient de motions de routine présentées à la Chambre conformément à l'article 3 du Règlement. À deux reprises, les changements ont été apportés parce que le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre a présenté à la Chambre des rapports recommandant des changements de membres, qui ont ensuite été réputés adoptés. Ce sont les premiers changements effectués en vertu du nouveau pouvoir de

réviser la composition des autres comités permanents accordé au Comité conformément à l'article 109.1a) du Règlement.

Le 21 novembre 2024, les comités chargés des politiques ont présenté à la Chambre leur examen du budget des dépenses 2024-2025. Ces rapports ont été présentés à la Chambre au titre de l'article 66a) du Règlement, selon lequel les comités permanents doivent présenter chaque année civile un rapport sur tous les budgets des dépenses étudiés au plus tard le troisième jeudi de novembre.

Tout au long de l'automne, les comités ont tenu des audiences publiques et procédé à l'examen article par article d'un certain nombre de projets de loi. Les comités ont aussi entamé de nouvelles études et poursuivi les études en cours :

Le **Comité permanent des finances et des affaires économiques** a commencé à tenir des consultations prébudgétaires pour 2025. Il compte organiser 11 séances un peu partout dans la province en décembre et en janvier. En décembre, le Comité s'est rendu à Timmins, à Kenora et à Stratford.

Le **Comité permanent du patrimoine, de l'infrastructure et de la culture** a entamé la rédaction du rapport découlant de son étude sur l'utilisation des terrains pour des événements non autorisés. Le rapport devrait être déposé lors de la session du printemps.

Le **Comité permanent de la justice** a poursuivi son étude sur la violence entre partenaires intimes. Cet automne, le Comité a reçu des ministres et des ministres associés afin qu'ils lui présentent les programmes et les efforts déployés par leur ministère pour aider les victimes de cette forme de violence. Pendant l'ajournement de l'hiver, le Comité se réunira pour entendre les témoignages de victimes et de familles des victimes de violence entre partenaires intimes.

Le **Comité permanent des comptes publics** a assisté à une séance d'information de la vérificatrice générale concernant son rapport annuel 2024, qui a été déposé le 3 décembre 2024. Le Comité a aussi déposé les rapports suivants :

Audit de l'optimisation des ressources : Gestion des espèces envahissantes (Rapport annuel 2022 du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario) (document parlementaire n° 648).

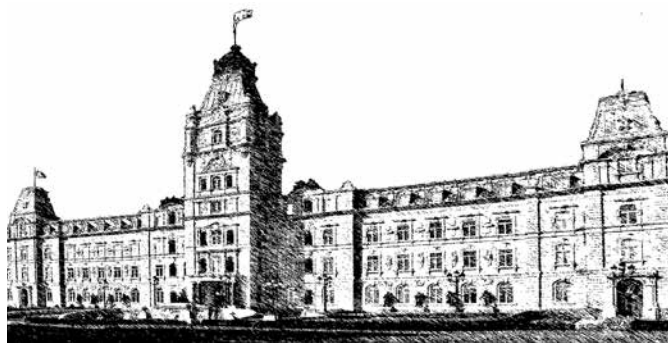
Audit de l'optimisation des ressources : Conseil ontarien de l'immobilier (Rapport annuel 2022 du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario) (document parlementaire n° 649).

Audit de l'optimisation des ressources : Planification et gestion des routes (Rapport annuel 2022 du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario) (document parlementaire n° 670).

Audit de l'optimisation des ressources : Adaptation au changement climatique : réduire les risques d'inondation en milieu urbain (Rapport annuel 2022 du Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario) (document parlementaire n° 705).

Le **Comité de la procédure et des affaires de la Chambre** a terminé son examen de tous les règlements déposés en application des lois de l'Ontario en 2022 et déposé un rapport à ce sujet le 4 décembre 2024.

Vanessa Kattar
Greffière de Comité



Québec

Travaux de l'Assemblée nationale

Menu législatif

Entre le 1^{er} octobre 2024 et la fin de la période des travaux parlementaires, soit le 6 décembre 2024, vingt-cinq projets de loi ont été présentés à l'Assemblée, dont quinze projets de loi publics du gouvernement, cinq projets de loi publics de députés et cinq projets de loi d'intérêt privé. Pour cette même période, dix-huit projets de loi publics du gouvernement et quatre projets de loi d'intérêt privé ont été adoptés. Parmi ceux-ci, mentionnons :

- le projet de loi n° 61, *Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif*;
- le projet de loi n° 64, *Loi instituant le Musée national de l'histoire du Québec*;
- le projet de loi n° 68, *Loi visant principalement à réduire la charge administrative des médecins*;
- le projet de loi n° 72, *Loi protégeant les consommateurs contre les pratiques commerciales abusives et offrant une meilleure transparence en matière de prix et de crédit*;

- le projet de loi n° 73, *Loi visant à contrer le partage sans consentement d'images intimes et à améliorer la protection et le soutien en matière civile des personnes victimes de violence*.

Notons que sur les vingt-deux projets de loi adoptés au cours de la période, 15 l'ont été à l'unanimité.

Décisions de la présidence

Décision sur une demande de débat d'urgence

Le 29 octobre 2024, la présidente a rendu une décision sur une demande de débat d'urgence provenant du leader de l'opposition officielle, M. **Monsef Derraji**, portant sur des allégations d'inconduites sexuelles sur des enfants et des jeunes mineurs en famille d'accueil et en centre jeunesse qui impliquaient la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ). Cette demande a été jugée recevable.

La demande portait sur un sujet précis, d'une importance particulière et qui relève de la compétence de l'Assemblée. De plus, les difficultés éprouvées à ce moment par la DPJ pouvaient se qualifier de crise ou d'aggravation de la situation, au sens de la jurisprudence parlementaire. En effet, la situation semblait prendre une ampleur considérable avec une cascade de révélations choquantes et préoccupantes concernant les agissements de différents intervenants de la DPJ œuvrant dans divers secteurs sous sa responsabilité. La présidence a usé de son pouvoir d'interpréter l'urgence de tenir un débat d'urgence afin de permettre aux députés de s'exprimer sur le sujet. Elle a donc jugé qu'il s'agissait de circonstances exceptionnelles et que la question était d'une importance telle qu'elle justifiait la tenue d'un débat d'urgence et l'interruption des travaux législatifs.

Décision sur la recevabilité d'une motion sans préavis

Plus tard, au cours de la séance du 29 octobre 2024, une question de Règlement a été soulevée par le leader du deuxième groupe d'opposition, M. **Alexandre Leduc**, au sujet d'une motion sans préavis présentée par le député de Jean-Talon et membre du troisième groupe d'opposition, M. **Pascal Paradis**, concernant le récent blocage intentionnel du pont Jacques-Cartier à Montréal. Le leader du deuxième groupe d'opposition alléguait que cette motion était contraire à la règle du *sub judice* prévue au troisième paragraphe de l'article 35 du *Règlement de l'Assemblée nationale* qui interdit à un député de « parler d'une affaire qui est devant les tribunaux ou un organisme quasi judiciaire, ou qui fait l'objet d'une enquête, si les paroles prononcées peuvent porter préjudice à qui que ce soit ».

Dans sa décision, le troisième vice-président, M. **Frantz Benjamin**, a souligné que dans le cas à l'origine de la motion, des accusations avaient été portées à l'égard des militants qui auraient participé au blocage du pont Jacques-Cartier le 22 octobre 2024. De plus, il a relevé que certaines portions de la motion référaient directement à des éléments susceptibles d'être au cœur des procès à venir. Il a aussi rappelé qu'à l'Assemblée nationale, l'application de la règle du *sub judice* en matière criminelle et pénale est claire, constante et sans ambiguïté : elle s'applique d'une manière stricte puisque le préjudice est présumé. En effet, on s'attend des députés qu'ils s'abstiennent de discuter des affaires qui sont devant un tribunal criminel non seulement pour protéger les personnes qui subissent un procès et risquent d'en souffrir, peu importe son issue, mais aussi pour éviter que les débats à la Chambre affectent le cours du procès. Ainsi, une application stricte de la règle du *sub judice* en matière criminelle et pénale assure le respect de l'intégrité du processus judiciaire et ne peut souffrir d'aucune exception, puisque sa violation peut mener jusqu'à l'arrêt des procédures.

Le vice-président a rappelé que l'Assemblée nationale est souveraine, mais qu'elle doit également tenir compte des droits des justiciables. Dans de tels cas, il revient à la présidence de trouver l'équilibre entre le fait de permettre à l'Assemblée de débattre de sujets tout en préservant les droits des justiciables.

L'Assemblée demande aux tribunaux de respecter le principe de séparation des pouvoirs de l'État et veille à ce que ses privilèges et ceux de ses membres soient reconnus par les tribunaux. En contrepartie, elle doit s'assurer de respecter le rôle des tribunaux. Ainsi, la présidence veille à préserver la liberté de parole des députés, dans la mesure où ils s'expriment dans les limites de ce que prévoient le Règlement et la jurisprudence.

Puisque la motion présentée par le député ciblait les actes visés par les accusations criminelles de même que des arguments soulevés par des parties impliquées dans ce litige, le vice-président a déclaré la motion irrecevable.

Décision sur une question de violation de droit ou de privilège

Le 3 décembre 2024, le leader de l'opposition officielle, M. Monsef Derraji, a soumis à la présidente un avis alléguant que la ministre des Transports et de la Mobilité durable aurait commis un outrage au parlement en omettant de déposer, à l'Assemblée nationale, dans les délais impartis par la loi, le rapport annuel de gestion 2023 de la Société de l'assurance automobile du Québec. Après avoir entendu les arguments de part et d'autre sur la question de droit ou de privilège, le 4 décembre 2024, la présidente a rendu sa décision sur la recevabilité de cette question, le 5 décembre 2024.

L'obligation de déposer le rapport tire sa source de l'article 19 de la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec* qui prévoit que la Société a jusqu'au 30 avril de chaque année pour transmettre les documents à la ministre. La ministre dispose ensuite d'un délai de quinze jours à la suite de leur réception pour les déposer devant l'Assemblée.

Le dernier rapport annuel de cette société a été déposé le 26 septembre 2023 et il concernait l'année 2022. Le rapport annuel de gestion pour l'année 2023 aurait dû être déposé à l'Assemblée au plus tard en mai 2024. Il est donc acquis qu'il n'a pas été déposé dans les délais prescrits par la Loi.

La présidence a eu à se prononcer à plusieurs reprises par le passé sur des questions de privilèges portant sur l'omission de déposer un document dont la loi prescrit le dépôt à l'Assemblée. À chaque fois, elle a conclu que le fait de ne pas déposer un document dans le délai prévu à la loi constituait, à première vue, un outrage au parlement.

Le rapport dont il est question est essentiel aux parlementaires dans l'exercice de leur importante fonction de contrôleur de l'action gouvernementale. L'Assemblée a besoin d'être informée de ce qui se passe dans l'appareil étatique, et ce, en temps utile. Le délai inscrit à la loi n'est donc pas une suggestion faite aux ministères et organismes publics, mais une obligation de résultat.

Ainsi, il ne fait aucun doute qu'une omission de déposer un document à l'Assemblée alors que la loi le prescrit constitue un outrage à première vue.

Concernant l'argument selon lequel la ministre était de bonne foi et qu'elle n'a pas encore reçu les documents, cette justification n'altère pas sa responsabilité concernant l'obligation prévue par la loi de déposer les documents à l'Assemblée dans les délais requis. En effet, en vertu de la *Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec*, la ministre des Transports et de la Mobilité durable est chargée de l'application de cette loi, ce qui inclut l'obligation de veiller à produire et à déposer les documents requis dans les délais impartis.

De plus, la doctrine reconnaît de façon constante que, selon le principe de la responsabilité ministérielle individuelle, un ministre est responsable devant le Parlement non seulement de ses actions, mais aussi de celles des fonctionnaires de son ministère ou des organismes sous sa responsabilité. Ainsi, le simple fait de mentionner ne pas avoir reçu le document n'est pas suffisant pour la délier de son obligation à l'égard de l'Assemblée.

Lorsque, pour une raison quelconque, il n'est pas possible pour un ministère ou un organisme de compléter

un document dans le délai imparti par une loi, l'Assemblée est en droit de s'attendre à un suivi de la part du ministre responsable de l'application de la loi et à des explications justifiant le retard. Il en va de la déférence élémentaire dont les ministères et organismes publics doivent faire preuve envers l'Assemblée et ses membres.

Il est fondamental que tous prennent au sérieux les obligations légales de produire et déposer ces documents à l'Assemblée. Il est également important que chaque intervenant joue son rôle adéquatement pour que ces obligations soient dûment respectées.

Pour toutes ces raisons, la présidence déclare recevable, à première vue, la question de privilège soulevée par le leader de l'opposition officielle.

Changement à la deuxième vice-présidence de l'Assemblée nationale

Le 6 novembre 2024, M. **Sylvain Lévesque**, député de Chauveau, a informé la présidente de sa démission à titre de deuxième vice-président de l'Assemblée nationale. Le 7 novembre 2024, la députée de Mirabel, Mme Sylvie D'Amours, a été nommée à titre de deuxième vice-présidente de l'Assemblée nationale.

Déclaration ministérielle

Le 4 décembre 2024, la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, Mme **Sonia LeBel**, a fait une déclaration ministérielle pour annoncer la révision du régime de négociation des conventions collectives des secteurs public et parapublic. Comme le prévoit le Règlement, les représentants des trois groupes d'opposition ont émis leurs commentaires à la suite de la déclaration. Avant cette date, la plus récente déclaration ministérielle avait eu lieu le 7 juin 2024.

Travaux des commissions

Projets de loi

En matière budgétaire et fiscale, la Commission des finances publiques a procédé à l'étude de deux projets de loi : le projet de loi n° 75, *Loi donnant suite à des mesures fiscales annoncées à l'occasion du discours sur le budget du 12 mars 2024 et à certaines autres mesures* ainsi que le projet de loi n° 80, *Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 12 mars 2024 et modifiant d'autres dispositions*.

Ce dernier modifie notamment certaines dispositions de la *Loi sur le régime de rentes du Québec*. Il modifie également la *Loi sur les conditions de travail et le régime de*

retraite des membres de l'Assemblée nationale afin qu'aucun ajustement de l'indemnité annuelle versée aux députés ne soit effectué pour l'année financière 2023-2024. Ce changement s'inscrit dans la foulée de l'adoption de la Loi donnant suite aux recommandations du rapport du comité consultatif indépendant sur la révision de l'indemnité annuelle des membres de l'Assemblée nationale.

Au total, entre les mois d'octobre et de décembre 2024, les commissions parlementaires ont effectué l'étude détaillée de quinze projets de loi. Parmi ceux-ci, mentionnons le projet de loi n° 61, *Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif*, que la Commission des transports et de l'environnement a étudié en quinze séances. Cette loi a pour but d'instituer une nouvelle agence, nommée Mobilité Infra Québec, ayant notamment pour mission la planification et la réalisation de projets complexes de transport. Fait à noter : une décision concernant la recevabilité d'un sous-amendement a été rendue par la présidence de la Commission lors de la séance du 5 novembre. Après analyse, la motion a été considérée suffisamment différente, quant au fond, des autres sous-amendements déjà présentés pour être déclarée recevable.

Par ailleurs, la Commission des relations avec les citoyens a complété en vingt-cinq heures réparties sur cinq séances l'étude détaillée du projet de loi n° 74, *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement relatif aux étudiants étrangers*. Ce projet de loi contient notamment des dispositions qui permettront au gouvernement de limiter le nombre de demandes d'admission dans les établissements d'enseignement faites par des étudiants étrangers, en fonction notamment de la région, du niveau d'études, de l'établissement ou du programme. Là encore, une décision concernant la recevabilité d'un amendement a été rendue par la présidence de la Commission, cette fois lors de la séance du 27 novembre. L'amendement, qui proposait d'ajouter une définition de « établissement d'enseignement désigné » à même le *Règlement* sur l'immigration du Québec, a été jugé recevable. Dans sa décision, la présidence a notamment souligné que la motion proposée n'allait pas à l'encontre d'un amendement précédemment adopté afin de remplacer l'article 1 du projet de loi, mais qu'il y apportait certaines précisions.

Surveillance

La Commission de l'administration publique a entendu, le 10 octobre 2024, le Tribunal administratif du logement sur sa gestion administrative, sur ses engagements financiers et sur le rapport annuel du Protecteur du citoyen. La Commission avait pris la décision de tenir cette audition à la suite de l'examen du rapport annuel de gestion de l'organisme effectué au printemps 2024. Cet

examen avait notamment mis en lumière des problèmes d'accès aux services téléphoniques de l'organisme. Les plaintes colligées par le Protecteur du citoyen témoignaient également de difficultés similaires. La Commission a émis quatre recommandations à la suite de l'audition, dont l'une afin que le Tribunal administratif du logement transmette sans délai à la Commission de l'administration publique une copie du plan d'action préparé à la suite de la recommandation du Protecteur du citoyen et qu'il fasse état de l'avancement de ce plan d'action dans ses prochains rapports annuels de gestion.

Mandat d'initiative

Le président de la Commission de la santé et des services sociaux a déposé, le 22 octobre dernier, le rapport de la Commission dans le cadre du mandat d'initiative portant sur les moyens facilitant le don d'organes ou de tissus, notamment l'instauration de la présomption du consentement. Au terme de ses travaux, la Commission s'est réunie à dix reprises en séance de travail afin de déterminer ses observations et ses recommandations. Les onze observations et quinze recommandations formulées par la Commission sont regroupées sous six thèmes : le cadre légal et la gouvernance, le consentement, l'organisation du processus de don d'organes et de tissus, le don d'un donneur vivant, l'éducation et la sensibilisation ainsi que les Premières Nations, les Inuit et les communautés culturelles. Conformément aux dispositions du *Règlement* de l'Assemblée nationale, qui prévoient que les rapports de commission contenant des recommandations doivent être pris en considération dans les quinze jours suivant leur dépôt à l'Assemblée et doivent donner lieu à un débat, la prise en considération du rapport et le débat se sont déroulés le 24 octobre 2024.

Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes

La Commission spéciale sur les impacts des écrans et des réseaux sociaux sur la santé et le développement des jeunes (CSESJ) a poursuivi ses travaux, débutés en septembre 2024, en se déplaçant au cours de l'automne dans une vingtaine d'écoles primaires et secondaires de six régions du Québec afin d'aller à la rencontre des jeunes et du personnel scolaire. De plus, une consultation en ligne a été lancée le 31 octobre 2024 afin de recueillir le point de vue du plus grand nombre possible de Québécoises et Québécois sur les questions qu'elle étudie. Cette consultation se poursuit jusqu'au 31 janvier 2025.

Marie-Christine Aubé

Direction de la séance et de la procédure parlementaire

Roxanne Guévin

Direction des commissions parlementaires



Colombie-Britannique

43^e élections générales provinciales

Le jour de vote final pour les 43^e élections générales provinciales en Colombie-Britannique était le 19 octobre 2024, conformément au paragraphe 23(2) de la loi constitutionnelle de la province. Comme nous l'avons mentionné dans le numéro précédent, la répartition des sièges au moment de la dissolution était la suivante : 55 pour le NPD de la C.-B., 20 pour le BC United, 8 pour le Parti conservateur de la C.B., deux pour le Parti vert de la C.-B., et deux députés indépendants. Après le décompte initial, les résultats ont révélé qu'aucun parti n'avait remporté assez de sièges pour former un gouvernement majoritaire à l'Assemblée législative. Les bulletins de vote postal et les bulletins de vote des absents comptés les jours suivants se sont traduits par la répartition des sièges suivante : 47 pour le NPD de la C.B., 44 pour le Parti conservateur de la C.-B. et deux pour le Parti vert de la C.-B., ce qui correspond à la majorité la plus mince possible pour le NPD de la C.-B.

Dans les circonscriptions de Juan de Fuca-Malahat et de Surrey City Centre, le décompte initial a révélé une différence de moins de 100 votes entre les deux candidats en tête, ce qui a mené à un recomptage automatique dans les deux circonscriptions. Les circonscriptions de Kelowna Centre et de Surrey Guildford ont toutes deux fait l'objet d'un dépouillement judiciaire automatique après le décompte final parce que les différences dans le nombre de votes entre les deux candidats en tête étaient inférieures à 1/500 du nombre total de votes dépouillés. Le directeur du scrutin pour la circonscription de Prince George-Mackenzie a demandé le dépouillement judiciaire d'une boîte de scrutin, après qu'Élections BC a découvert que le contenu de la boîte n'avait pas été compté le soir des élections. Les résultats des recomptages n'ont changé le pointage final dans aucune de ces circonscriptions.

Il s'agissait des premières élections générales dans le cadre desquelles des compilateurs de votes électroniques étaient utilisés en Colombie-Britannique. Les premiers résultats ont été obtenus dans les 15 minutes suivant la fermeture des bureaux de scrutin et plus de 50 % des résultats ont été obtenus en moins de 30 minutes. À 21 h, 85 % des résultats préliminaires avaient été obtenus, comparativement à 13,5 % des résultats préliminaires obtenus avant 21 h en 2020.

La participation électorale était d'environ 57 %, avec un nombre record de 1 001 331 votes exprimés lors du vote par anticipation. Il y a eu 43 538 bulletins de vote postal et votes avec assistance téléphonique, comparativement à 596 287 bulletins de vote postal en 2020.

Il convient de noter qu'il s'agissait des premières élections générales depuis 1978 dans le cadre desquelles un membre du Parti conservateur de la Colombie-Britannique était élu. Les huit députés du caucus du Parti conservateur au moment de la dissolution avaient tous été élus sous la bannière du Parti libéral de la Colombie-Britannique (qui a ensuite été renommé BC United), avant de changer leur affiliation politique au cours de la 42^e législature. Il convient également de noter qu'une majorité des députés élus étaient des femmes, une première en Colombie-Britannique. De plus, 56 des 93 députés n'avaient jamais été députés provinciaux.

Tous les députés ont été assermentés par le greffier de l'Assemblée législative les 12 et 13 novembre 2024.

Orientation des députés

Les députés ont participé à un programme d'orientation complet offert par l'Administration de l'Assemblée législative, appelé « MLA School ». Des cours en personne ont été donnés pendant deux jours en novembre, en plus des cours sur demande et des cours en ligne en direct offerts aux députés. Les cours initiaux étaient axés sur des sujets administratifs comme la sécurité et la gestion du bureau de circonscription. Une séance d'orientation sur la procédure sera offerte avant l'ouverture de la 43^e législature.

Nouveau cabinet

Après la certification des résultats électoraux, un nouveau conseil exécutif a été assermenté par la lieutenant-gouverneure **Janet Austin** le 18 novembre 2024 et des ajustements y ont été apportés le 10 décembre 2024. Le cabinet est composé de 24 ministres et de trois ministres d'État; la majorité des membres du cabinet sont des femmes. Six députés nouvellement élus ont accédé au cabinet et plusieurs députés qui étaient secrétaires parlementaires pendant la 42^e législature ont été promus

et ont accédé au cabinet. Tous les autres députés du gouvernement ont été nommés à des rôles de leadership parlementaire ou à des rôles de leadership au sein du caucus, ou encore nommés secrétaires parlementaires.

Le nouveau cabinet reflète les changements apportés à l'organisation des ministères. Les nouveaux ministères comprennent Énergie et Solutions climatiques, Logement et Affaires municipales, Infrastructure, Mines et Minéraux critiques, et Transport et transport en commun. Le ministère de la Santé mentale et des dépendances a été réintégré au ministère de la Santé; le premier ministre a désigné un secrétaire parlementaire pour la santé mentale et les dépendances. Les fonctions qui, par le passé, relevaient uniquement de l'ancien ministère des Affaires municipales ont été divisées entre le nouveau ministère et le Bureau du premier ministre.

L'opposition officielle a désigné ses porte-parole et leaders parlementaires; tous les députés sont soit devenus porte-parole, soit leader parlementaire. **Á'a:liya Warbus**, députée de Chilliwack-Cultus Lake, a été nommée leader de l'opposition officielle en Chambre; elle était la première personne autochtone nommée à ce poste.

Session de printemps prévue

On s'attend à ce que l'Assemblée législative reprenne ses travaux en février 2025, pour la première session de la 43^e législature. Le premier point à l'ordre du jour sera l'élection d'un Président. **Raj Chouhan**, député de Burnaby-New Westminster, Président lors de la 42^e législature, a été nommé Président désigné. **Mable Elmore**, députée de Vancouver-Kensington, a été proposée pour être nommée vice-présidente, et **Lorne Doerkson**, député de Cariboo-Chilcotin, a été proposé pour être nommé vice-président adjoint. La personne nommée pour le poste de vice-président, Comité plénier, est **George Anderson**, député de Nanaimo-Lantzville. Le discours du Trône devrait être prononcé le 18 février 2025, avec la présentation du budget provincial qui suivra le 4 mars 2025.

Décès de l'ancien premier ministre John Horgan et de l'ancien député Dan Coulter

John Horgan, 36^e premier ministre de la Colombie-Britannique, est décédé le 12 novembre 2024 à l'âge de 65 ans à la suite d'un troisième diagnostic de cancer. M. Horgan a été élu pour la première fois à l'Assemblée législative en 2005 dans la circonscription de Malahat-Juan de Fuca. Il est devenu chef du NPD de la C.-B. et chef de l'opposition officielle en 2014, et il a été premier ministre de 2017 à 2022. Après avoir quitté son poste en 2023, M. Horgan est devenu l'ambassadeur du Canada en Allemagne.

Les membres du public ont été invités à signer un livre de condoléances, qui a été placé dans le hall d'honneur des édifices de l'Assemblée législative. Des funérailles d'État provinciales se sont tenues pour M. Horgan le 15 décembre 2024 au Q Centre, tout près de Victoria. Le service commémoratif était ouvert au public et la lieutenant-gouverneure, le premier ministre **Justin Trudeau**, le premier ministre **David Eby**, ainsi que de nombreux députés actuels et passés de l'Assemblée législative, y ont assisté.

À la mi-décembre, le NPD de la C.-B. a indiqué que l'ancien député et directeur provincial par intérim du NPD de la C.-B., **Dan Coulter**, est décédé à l'âge de 49 ans à la suite d'une urgence médicale. M. Coulter a été le député de Chilliwack pendant la 42^e législature, de même que secrétaire parlementaire de l'Accessibilité et ministre d'État responsable des infrastructures et du transport en commun. Des funérailles publiques se tiendront en janvier à Chilliwack.

Jared Brown

Attaché de recherche des comités

Mary Heeg

Analyste de recherche auprès des comités



Chambre des communes

Introduction

Ce compte rendu couvre les faits saillants de la période allant de la mi-octobre 2024 au début de janvier 2025. La Chambre a ajourné ses travaux le 17 décembre 2024, et le 6 janvier 2025, la première session de la 44^e législature a été prorogée jusqu'au 24 mars 2025.

Législation

Projet de loi S-16, *Loi concernant la reconnaissance de la Nation haïda et du Conseil de la Nation haïda*

Le 6 novembre 2024, du consentement unanime, le projet de loi S-16, *Loi concernant la reconnaissance de la Nation haïda et du Conseil de la Nation haïda*, a été réputé agréé à l'étape du rapport, et réputé lu une troisième fois et adopté.

Projet de loi S-13, *Loi modifiant la Loi d'interprétation et apportant des modifications connexes à d'autres lois*

Le 19 novembre 2024, par consentement unanime, le projet de loi S-13, *Loi modifiant la Loi d'interprétation et apportant des modifications connexes à d'autres lois*, a été réputé adopté en deuxième lecture et renvoyé au Comité permanent de la justice et des droits de la personne afin d'entendre des témoignages. L'ordre adopté comprenait également des dispositions selon lesquelles, une fois les témoignages entendus, le projet de loi serait réputé agréé à l'étape du rapport sans amendements, et réputé lu une troisième fois et adopté. Ces dispositions ont finalement pris effet le 26 novembre 2024.

Procédure / Privilège

Question de privilège concernant le manquement à produire les documents relatifs à Technologies du développement durable Canada

Comme mentionné dans le rapport précédent, le débat sur la question de privilège soulevée par **Andrew Scheer** (Regina—Qu'Appelle) se poursuit. Le 16 septembre 2024, M. Scheer a soulevé une question de privilège concernant le manquement du gouvernement à se conformer à un ordre de la Chambre du 10 juin 2024 exigeant la production de documents non caviardés concernant Technologies du développement durable Canada (TDDC). Il a soutenu que la remise de documents caviardés constituait une atteinte à l'autorité de la Chambre. D'autres députés, notamment **Brian Masse** (Windsor-Ouest) et **Alain Therrien** (La Prairie), ont appuyé sa demande.

Le 26 septembre 2024, le Président a conclu qu'il s'agissait d'une question de privilège fondée de prime abord, et M. Scheer a proposé une motion visant à renvoyer la question au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre. Le 2 octobre 2024, **Luc Berthold** (Mégantic—L'Érable) a proposé un amendement pour ajouter une instruction au Comité de convoquer des témoins à comparaître et de faire rapport d'ici une date limite.

Le 10 octobre 2024, **Dan Muys** (Flamborough—Glanbrook) a proposé un sous-amendement visant à ajouter à la liste des témoins le Commissaire à la protection de la vie privée du Canada, qui s'était conformé à l'ordre de la Chambre en fournissant des documents non caviardés, ainsi que **Paul MacKinnon**, ancien secrétaire

adjoint du Cabinet (Gouvernance). Ce sous-amendement a été adopté le 5 novembre 2024.

Le même jour, **Tom Kmiec** (Calgary Shepard) a proposé un deuxième sous-amendement visant à modifier l'échéance pour faire rapport à la Chambre. Ce sous-amendement a été adopté le 18 novembre 2024.

Le 19 novembre 2024, **Pat Kelly** (Calgary Rocky Ridge) a proposé un troisième sous-amendement précisant que le Comité doit faire rapport à la Chambre dans un délai de 30 jours de séance suivant l'adoption de l'ordre. Ce sous-amendement prévoyait également que cette obligation de rapport serait levée si, avant l'expiration de la période de 30 jours, le Président déposait un avis du légiste et conseiller parlementaire confirmant que toutes les institutions gouvernementales s'étaient pleinement conformées à l'ordre adopté le 10 juin 2024, en fournissant tous les documents pertinents en version intégrale et non caviardée.

Le débat sur le sous-amendement de M. Kelly était toujours en cours au moment de la prorogation.

Question de privilège concernant le refus d'un témoin de fournir des renseignements au Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique

Le 17 septembre 2024, **Michael Barrett** (Leeds—Grenville—Thousand Islands et Rideau Lakes) a soulevé une question de privilège concernant le refus de **Stephen Anderson**, un associé d'affaires du ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et des Langues officielles à l'époque, **Randy Boissonnault** (Edmonton-Centre), de fournir des documents et de répondre entièrement aux questions posées devant le Comité permanent de l'accès à l'information, de la protection des renseignements personnels et de l'éthique dans le cadre d'une enquête sur les activités commerciales du ministre. M. Barrett a soutenu que les actions de M. Anderson constituaient un outrage au Parlement et a demandé au Président de conclure à une question de privilège à première vue fondée.

Le 1^{er} octobre 2024, le Président a rendu sa décision que le refus de M. Anderson de se conformer constituait effectivement une atteinte aux privilèges de la Chambre fondée de prime abord. M. Barrett a ensuite proposé une motion demandant à la Chambre de reconnaître M. Anderson coupable d'outrage, de le convoquer à la barre de la Chambre des communes pour qu'il reçoive une admonestation, de le contraindre à remettre les documents demandés et à répondre à des questions supplémentaires. La motion proposait également de renvoyer les documents soumis au Comité pour examen et, au besoin, pour prendre d'autres mesures.

Le 18 novembre 2024, **Michael Cooper** (St. Albert—Edmonton) a proposé un amendement visant à établir un cadre procédural pour la comparution et l'interrogation de M. Anderson à la barre de la Chambre des communes. Le 28 novembre 2024, **John Brassard** (Barrie—Innisfil) a proposé un sous-amendement prévoyant que M. Boissonnault pourrait interroger M. Anderson.

Au moment de la prorogation, le débat sur le sous-amendement de M. Brassard était toujours en cours.

Question de privilège sur l'accès à la Colline parlementaire

Le 7 octobre 2024, **Melissa Lantsman** (Thornhill) a soulevé une question de privilège concernant l'accès du public à la Colline du Parlement. Mme Lantsman a affirmé qu'un agent du Service de protection parlementaire avait restreint l'accès d'un visiteur en raison de ses opinions politiques, spécifiquement liées au soutien à la cause palestinienne. Elle a soutenu que de telles actions pouvaient impliquer une restriction idéologique plus large pouvant potentiellement affecter les députés.

Par la suite, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, **Kevin Lamoureux** (Winnipeg-Nord), a répliqué qu'aucun député n'avait été empêché d'accéder au Parlement et que, par conséquent, il ne s'agissait pas d'une question de privilège. **Peter Julian** (New Westminster—Burnaby) a également soutenu que le privilège parlementaire en matière d'obstruction s'appliquait uniquement aux députés et non aux droits d'accès du public.

Le 29 octobre 2024, le Président a rendu sa décision, concluant que les réclamations de privilège nécessitaient des preuves concrètes d'une entrave aux fonctions des députés, et a conclu qu'il n'y avait pas de violation de privilège à première vue. Il a affirmé que l'accès du public avait été géré conformément aux protocoles de sécurité établis pour assurer la sécurité.

Question de privilège sur le refus d'un témoin de répondre aux questions du Comité permanent de la sécurité publique et nationale

Le 23 novembre 2024, **Alistair MacGregor** (Cowichan—Malahat—Langford) a soulevé une question de privilège concernant les actions de la cofondatrice de Tenet Media, **Lauren Chen**, lors de sa comparution comme témoin à une réunion du Comité permanent de la sécurité publique et nationale (SECU), décrites dans la 14^e rapport du comté présent plus tôt ce jour-là. Le Comité menait alors une étude sur l'ingérence russe et les campagnes de désinformation au Canada.

Mme Chen a refusé de répondre aux questions posées par le comité. M. MacGregor a insisté sur l'autorité constitutionnelle des comités parlementaires de mener des enquêtes et d'exiger des réponses des témoins. D'autres députés sont intervenus pour appuyer les arguments de M. MacGregor.

Le 20 novembre 2024, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, **Kevin Lamoureux** (Winnipeg-Nord), a noté que Mme Chen faisait l'objet d'une mise en accusation aux États-Unis et avait reçu des conseils juridiques lui recommandant d'éviter tout témoignage pouvant l'incriminer, les tribunaux américains pouvant ne pas reconnaître le privilège parlementaire canadien. Il a suggéré qu'avant de conclure à une atteinte aux privilèges fondée de prime abord, que le Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre analyse la manière de gérer ce type de situation délicate.

Le 3 décembre 2024, le Président a rendu sa décision sur la question de privilège. Il a reconnu que le refus de Mme Chen de répondre constituait une question grave touchant au privilège parlementaire, soulignant l'attente établie selon laquelle les témoins doivent répondre aux questions des comités. Toutefois, il a également noté que contraindre un témoin se trouvant hors de la juridiction canadienne posait des défis procéduraux importants.

Le Président a conclu qu'il s'agissait d'une question de privilège fondée de prime abord. Il a recommandé de renvoyer la question au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre afin qu'il examine les aspects uniques de ce cas et propose des recommandations concrètes. Plutôt que d'inviter immédiatement M. MacGregor à présenter sa motion, le Président a expliqué qu'étant donné que la Chambre examinait déjà les motions de privilège de M. Scheer et de M. Barrett, la Chambre devaient d'abord en disposer avant que la Chambre puisse examiner une autre question.

Question de privilège sur une présumée intimidation durant les délibérations de la Chambre

Le 29 novembre 2024, le Président s'est adressé à la Chambre au sujet de comportements perturbateurs survenus la veille lors d'un vote par appel nominal sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi C-78, *Loi concernant des mesures temporaires de soutien au coût de la vie (accessibilité financière)*. Ces comportements comprenaient des cris et des gestes de la part de certains députés visant à provoquer des réactions. Le Président a dû intervenir pour rétablir l'ordre et a rappelé aux députés que tout bruit ou mouvement est interdit durant un vote afin d'assurer

le bon déroulement des travaux. Il a également reconnu une omission de sa part en ne permettant pas à **Lindsay Mathyssen** (London—Fanshawe) de soulever un rappel au Règlement après le vote. Il a présenté ses excuses pour cette erreur procédurale et a invité Mme Mathyssen ou ses collègues à soulever la question ultérieurement.

Plus tard, Mme Mathyssen a soulevé une question de privilège au sujet de cet incident. Elle a affirmé que les comportements de certains députés l'avaient empêchée d'entendre les délibérations, malgré l'utilisation d'un écouteur, ce qui, selon elle, avait nui à l'exercice de ses fonctions. Elle a souligné que les perturbations lors d'un vote et les tentatives délibérées d'intimider les députés pouvaient constituer un outrage au Parlement. Elle a réclamé des mesures fermes pour remédier aux atteintes au décorum, protéger les droits des députés et assurer la responsabilité des comportements qu'elle considérait comme du harcèlement et de l'intimidation, insistant sur la nécessité de maintenir les normes parlementaires.

Le 29 novembre 2024, plusieurs députés conservateurs ont répliqué en affirmant que le Président avait suivi les procédures appropriées durant le vote. Ils ont accusé Mme Mathyssen d'avoir eu un comportement agressif envers le Président et des députés conservateurs après l'ajournement, affirmant qu'il existait des preuves vidéo de ses actions.

Plusieurs autres députés sont intervenus sur la question et le 11 décembre 2024, le Président a rendu sa décision sur la question de privilège. Dans sa décision, il a reconnu que le bruit excessif durant le vote avait perturbé les délibérations, ce qui avait nécessité son intervention pour rétablir l'ordre. Toutefois, il a conclu qu'aucun élément de preuve ne démontrait qu'un député avait été empêché de voter ou de participer aux travaux. Bien qu'il ait reconnu que le comportement constituait une atteinte au décorum, il a déterminé que cela ne constituait pas une atteinte au privilège de prime abord ni un outrage au Parlement.

Question de privilège sur l'accès à la Colline parlementaire

Le 6 décembre 2024, **Melissa Lantsman** (Thornhill) a soulevé une question de privilège concernant l'accès à la Cité parlementaire à la suite d'une manifestation dans l'édifice de la Confédération, qui selon elle a entravé l'accès des députés à leurs bureaux et à leurs fonctions parlementaires. Citant des autorités parlementaires, elle a rappelé que toute obstruction de l'accès des députés constitue une atteinte au privilège fondée de prime abord. Elle a également soutenu que la sécurité des députés et leur accès sans entrave à leurs bureaux sont des éléments fondamentaux du privilège parlementaire. Elle a par ailleurs accusé certains députés d'avoir participé à l'organisation de la manifestation.

Matthew Green (Hamilton-Centre) et **Heather McPherson** (Edmonton Strathcona) ont plus tard répondu aux accusations de Mme Lantsman. Ils ont tous deux nié avoir participé à l'organisation ou au soutien de la manifestation, affirmant que leur présence se limitait à écouter les manifestants.

Le 17 décembre 2024, le Président a rendu sa décision sur la question de privilège. Bien qu'il ait reconnu les perturbations et le stress causés par la manifestation, il a conclu que les protocoles du Service de protection parlementaire avaient permis d'assurer que les députés puissent accéder à leurs bureaux et exercer leurs fonctions. Le fait de rediriger les députés vers d'autres entrées a été jugé suffisant pour maintenir l'accès.

Le Président a également abordé les allégations portées contre les députés néo-démocrates accusés d'avoir aidé à organiser la manifestation. Ayant accepté leurs démentis catégoriques, il a invité tous les députés à faire preuve de prudence dans leurs interactions avec les manifestants au sein des bâtiments parlementaires. Bien que la manifestation ait été perturbatrice, elle ne remplissait pas les conditions requises pour constituer une atteinte au privilège à première vue, puisqu'elle n'avait pas directement empêché l'accès à une procédure parlementaire.

Motions

Motion visant à accueillir les athlètes canadiens des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024
Le 7 novembre 2024, du consentement unanime, il a été ordonné que la Chambre se constitue en comité plénier afin d'accueillir les athlètes canadiens des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 à une date ultérieure. Le 4 décembre 2024, conformément à cet ordre, la Chambre s'est constituée en comité plénier et a accueilli les athlètes sur le parquet de la Chambre.

Déclarations et Décisions du Président

Déclaration du Président sur la durée des déclarations de députés

Le 21 novembre 2024, après les déclarations de députés, le Président s'est brièvement adressé à la Chambre pour rappeler l'importance de respecter la limite de 60 secondes prévue pour les déclarations de députés. Il a expliqué que, jusqu'à présent, une certaine tolérance avait été accordée aux députés de tous les partis dépassant le temps imparti. Il a demandé aux députés de faire preuve de vigilance pour assurer le respect des horaires et du décorum parlementaire.

Déclaration du Président sur la période des subsides

Le 21 novembre 2024, le Président a fait une déclaration au sujet de la période des subsides en cours, se terminant le 10 décembre 2024, soulignant le conflit procédural entre le débat sur les motions de privilège et les obligations découlant des Règlements concernant les subsides.

Le Président a rappelé à la Chambre que les motions de privilège, qui ont préséance sur toutes les autres affaires conformément à l'article 48(1) du Règlement, ont dominé l'ordre du jour de la Chambre depuis le 26 septembre 2024. Se référant à *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, il a expliqué que les motions de privilège interrompent tous les ordres du jour, sauf certaines exceptions spécifiques. Simultanément, le gouvernement doit désigner quatre autres jours des subsides et la Chambre doit disposer du Budget supplémentaire des dépenses avant le 10 décembre 2024, conformément aux articles 81(10)a) et 81(17) du Règlement. Le Président a encouragé les leaders parlementaires à négocier un équilibre entre ces priorités conflictuelles tout en respectant les obligations parlementaires.

Immédiatement après la déclaration du Président, **Alain Therrien** (La Prairie), a soulevé un rappel au Règlement portant sur les mêmes questions, concernant les quatre derniers jours désignés de la période des subsides prenant fin le 10 décembre 2024.

Le 2 décembre 2024, le Président a rendu sa décision sur le rappel au Règlement soulevé par M. Therrien. Il a réitéré que la désignation des jours pour les travaux des subsides relève de la responsabilité du gouvernement en vertu de l'article 80(1) du Règlement et a souligné l'importance de concilier les motions de privilège avec l'octroi des crédits. Citant des précédents datant de 1990, le Président a statué que les 5, 6, 9 et 10 décembre 2024 seraient des jours désignés, sauf si la Chambre en décidait autrement, en rappelant que les motions de l'opposition nécessitent un préavis de 48 heures. Les débats sur les motions de privilège reprendraient une fois les motions de l'opposition disposées.

Décision du Président sur les questions orales sans lien avec la responsabilité administrative du gouvernement

Le 3 décembre 2024, après la période des questions orales, la leader du gouvernement à la Chambre des communes, **Karina Gould** (Burlington), a soulevé un rappel au Règlement concernant le traitement des questions jugées sans rapport avec l'administration du gouvernement. Elle a souligné que les ministres avaient précédemment été autorisés à répondre à de telles questions et a demandé des précisions sur la façon de traiter ces situations de manière cohérente.

Damien Kurek (Battle River—Crowfoot) a soutenu que les questions liées à la confiance envers le gouvernement étaient directement liées à l'administration et devaient être autorisées, car elles ont une incidence directe sur le fonctionnement du gouvernement. Plusieurs autres députés sont intervenus sur cette question.

Le 10 décembre 2024, le Président a rendu sa décision. Il a précisé que la période des questions avait pour but de demander des comptes au gouvernement dans le cadre de ses responsabilités. Les questions visant les partis de l'opposition ou portant sur des sujets extérieurs à l'administration gouvernementale ne sont pas conformes à l'objectif de la période des questions. De même, les questions posées par des députés de l'opposition à d'autres partis de l'opposition sont généralement irrecevables, comme le montrent les décisions antérieures du Président Milliken (2010) et la décision du 20 novembre 2023.

Le Président a souligné l'importance de formuler des questions ayant un lien clair et direct avec la responsabilité du gouvernement. Les questions qui ne respectent pas cette norme peuvent entraîner des défis procéduraux. Il a encouragé les députés à consulter les greffiers au bureau pour obtenir des conseils sur la formulation de questions conformes aux règles parlementaires.

Autres questions

Débats d'urgence

Le 21 octobre 2024, **George Chahal** (Calgary Skyview) a demandé la tenue d'un débat d'urgence concernant les allégations visant la GRC au sujet d'une ingérence étrangère de l'Inde. Le Président a accédé à la demande, et le débat d'urgence a eu lieu plus tard jour-là.

Le 26 novembre 2024, **Brian Masse** (Windsor-Ouest) et le chef de l'opposition, **Pierre Poilievre** (Carleton) ont demandé la tenue d'un débat d'urgence sur les tarifs américains imposés sur les produits canadiens. Le Président a accédé à la demande, et le débat d'urgence a eu lieu plus tard ce jour-là.

Trois désignations de députés par leur nom le même jour

Le 19 novembre 2024, après les déclarations de députés et les questions orales, le Président a désigné par leur nom **Michelle Rempel Garner** (Calgary Nose Hill), **Michael Barrett** (Leeds—Grenville—Thousand Islands et Rideau Lakes) et **Rick Perkins** (South Shore—St. Margarets) pour avoir défié l'autorité de la présidence en refusant de retirer des propos non-parlementaire.

Énoncé économique de l'automne

Le 11 décembre 2024, du consentement unanime, la Chambre a adopté une motion permettant à la vice-première ministre et ministre des Finances, **Chrystia Freeland** (University—Rosedale), de faire une déclaration à 16 heures le 16 décembre 2024, et à un député de chacun des partis d'opposition, ainsi qu'un député du Parti vert, de faire des déclarations.

Le matin du 16 décembre 2024, Mme Freeland a annoncé sa démission du Cabinet. À 16 h, le Président a interrompu les travaux conformément à l'ordre spécial pour permettre au ministre des Finances de faire une déclaration. La leader du gouvernement à la Chambre des communes, **Karina Gould** (Burlington), a annoncé qu'en raison des événements survenus plus tôt dans la journée, il n'y aurait pas de déclaration du ministre des Finances.

Plusieurs députés ont soulevé des rappels au Règlement pour critiquer le gouvernement de ne pas avoir livré la déclaration, affirmant qu'il ne respectait pas l'ordre de la Chambre et privait les partis de l'opposition de la possibilité d'intervenir sur le sujet. Peu après, Mme Gould a déposé la mise à jour économique de l'automne sans faire de déclaration supplémentaire.

Le Président a clarifié les implications procédurales de l'ordre spécial, expliquant qu'en l'absence d'une déclaration ministérielle, les étapes suivantes de l'ordre ne pouvaient pas avoir lieu. Les rappels au Règlement et les objections procédurales des députés ont continué, reflétant des préoccupations plus larges concernant la responsabilité parlementaire et les privilèges. Le Président a ajouté que le dépôt du document ne remplissait pas les fonctions prévues de l'ordre, ce qui avait pour effet d'annuler les autres dispositions. Le Président a réitéré son incapacité à mettre en œuvre d'autres mesures en vertu des contraintes existantes de la motion.

Prorogation et démission du premier ministre

Le 6 janvier 2025, le premier ministre, **Justin Trudeau** (Papineau) a annoncé sa démission en tant que chef du Parti libéral du Canada, et par conséquent comme premier ministre, dès qu'un successeur serait choisi. Il a également déclaré qu'il avait demandé à la gouverneure générale de proroger le Parlement jusqu'au 24 mars 2025.

Moments de silence

À la mémoire des victimes de l'attentat du 7 octobre

Le 7 octobre 2024, la Chambre a observé un moment de silence à la mémoire des victimes de l'attentat survenu en Israël un an auparavant.

Commémoration du 10^e anniversaire de l'attentat sur la Colline du Parlement

Le 21 octobre 2024, le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, **Kevin Lamoureux** (Winnipeg-Nord), a sollicité et obtenu le consentement unanime pour que, le jour suivant, la Chambre observe un moment de silence afin de commémorer le 10^e anniversaire de l'attentat sur la Colline du Parlement. Conformément à l'ordre adopté, le moment de silence a été observé le lendemain.

Moment de silence à la mémoire de feu le sénateur Murray Sinclair

Le 4 novembre 2024, la Chambre a observé un moment de silence à la mémoire de feu le sénateur **Murray Sinclair**.

Commémoration des mille jours de guerre en Ukraine

Le 19 novembre 2024, la Chambre a observé un moment de silence pour souligner les mille jours écoulés depuis le début de l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

35^e anniversaire de la tragédie de Polytechnique

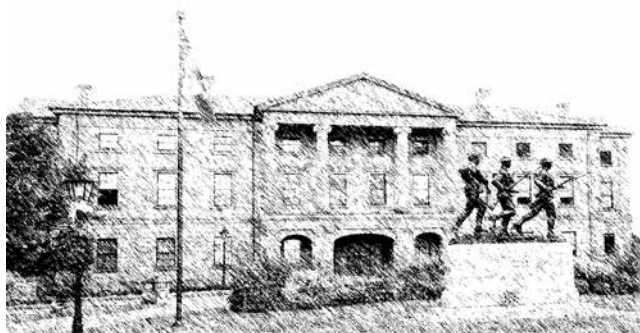
Le 6 décembre 2024, pendant les affaires courantes, sous la rubrique Déclarations de ministres, des représentants de chaque parti ont fait des déclarations à propos du 35^e anniversaire de la tragédie de l'École Polytechnique de Montréal. Plus tard, après les questions orales, la Chambre a observé un moment de silence en mémoire des victimes.

À la mémoire de l'ancien premier ministre de la Colombie-Britannique John Horgan

Le 12 décembre 2024, la Chambre a observé un moment de silence à la mémoire de feu **John Horgan**, ancien premier ministre de la Colombie-Britannique.

Vicky Sedhya Maurice-Sevigny

Direction des recherches pour le Bureau
Chambre des communes



Île-du-Prince-Édouard

1^{re} session, 67^e Assemblée générale

Les travaux de la première session de la soixante-septième Assemblée générale ont repris le 5 novembre 2024 et ont été ajournés le 29 novembre jusqu'à nouvelle convocation de la présidence, pour un total de 16 jours de séance à l'automne. La première session a débuté en mai 2023 et totalise maintenant 81 jours de séance.

Budget d'immobilisations

La ministre des Finances, **Jill Burridge**, a déposé le budget d'immobilisations de 2025-2026 le 7 novembre. Il s'élève à 483 millions de dollars pour l'année et à 1,65 milliard de dollars sur cinq ans. Le secteur de dépenses le plus important pour un seul ministère est celui du ministère de l'Éducation et de la Petite enfance, avec 113 millions de dollars, bien que les dépenses combinées liées à la santé du ministère de la Santé et du Mieux-être et de Santé Î.-P.-É. totalisent 162 millions de dollars. Il en va de même pour le plan sur cinq ans; à elle seule, l'éducation est le principal secteur de dépenses, avec 420 millions de dollars, mais les dépenses en matière de santé du ministère et de l'organisme s'élèvent à 500 millions de dollars.

Les points forts du plan d'investissement dans l'éducation comprennent la construction de deux écoles primaires dans la région de Charlottetown, le remplacement d'une école existante à Georgetown, des rénovations majeures dans une école secondaire de l'Ouest de l'Île-du-Prince-Édouard et dans une école intermédiaire de Charlottetown, ainsi que la revitalisation continue des écoles dans toute l'île. Dans le domaine de la santé, l'achèvement du campus de la santé mentale est prévu dans les trois prochaines années, et parmi les autres secteurs de dépenses importantes figurent notamment la construction de deux centres de santé communautaires, l'achèvement d'un troisième déjà en cours, et l'expansion des programmes de soins de longue durée et de jour pour les aînés.

Au total, 16 ministères, commissions et sociétés d'État ont prévu des dépenses en immobilisations sous une forme ou une autre pour 2025-2026, tout comme trois organismes consolidés et cinq entreprises publiques du gouvernement.

Projets de loi

Au cours de la session d'automne, la Chambre a examiné 28 projets de loi. Vingt-trois d'entre eux étaient des projets de loi du gouvernement, qui ont tous franchi toutes les étapes législatives et reçu la sanction royale. Le projet de loi 76, *Employment Standards Act*, une nouvelle loi sur les normes d'emploi, a fait l'objet du plus grand nombre de débats, puisqu'il a été examiné en comité plénier sur quatre jours. La nouvelle loi intègre les recommandations d'un comité d'examen complet qui a achevé ses travaux au cours de la période de 2021 à 2023. Parmi les changements apportés par la nouvelle loi par rapport à l'ancienne, on peut citer la réduction de la semaine de travail, qui passe de 48 à 44 heures (ce qui abaisse le seuil à partir duquel les employés doivent être payés en heures supplémentaires), la protection des pourboires et des gratifications pour les employés, et une obligation pour la Commission des normes d'emploi, qui formule des recommandations sur le salaire minimum, de produire des rapports concernant les effets sociaux et économiques du salaire minimum, en tenant compte de facteurs tels que les mesures de la pauvreté, l'augmentation du coût de la vie et le rendement raisonnable de l'investissement privé.

Cinq projets de loi émanant d'un député ont été débattus durant la session d'automne, et deux d'entre eux ont reçu la sanction royale. Le projet de loi 119, *Prince Edward Island Cadet Day Act*, présenté par **Susie Dillon**, leader du gouvernement à la Chambre, désigne le troisième samedi d'octobre comme la journée des cadets de l'Île-du-Prince-Édouard. Le projet de loi 111, *Service Dog Act*, présenté par **Brad Trivers**, le whip du gouvernement, établit un système normalisé pour l'enregistrement, la certification et l'identification des équipes avec chien d'assistance, et définit les responsabilités des espaces publics et des entreprises à l'égard de l'accueil d'équipes avec chien d'assistance.

Les chiens ont en quelque sorte représenté un thème de la session d'automne; en plus du nouveau projet de loi sur les chiens d'assistance, la Chambre a adopté le projet de loi 63, *Dog Owners Act*, une nouvelle loi sur les propriétaires de chiens, qui vise à améliorer la sécurité publique grâce à une meilleure application des mesures de contrôle des chiens et à des pouvoirs accrus pour les agents d'application de la loi en ce qui concerne les incidents impliquant des chiens dangereux. Au cours de l'examen en comité plénier de la *Service Dog Act*,

deux membres du public et leurs chiens d'assistance ont accompagné le député Trivers; il est courant que la Chambre accorde la permission à des étrangers d'assister des parrains de projet de loi, mais c'est probablement la première fois que des chiens comparaissent à cette fin!

Décision du Président

Le 13 novembre, le vice-président **Sidney MacEwen** a invoqué le Règlement pour demander s'il était recevable de poursuivre le débat sur la motion n° 109, étant donné que les mesures demandées dans ses deux dispositions d'application avaient déjà été prises (la motion n° 109 concernait un contrat de marketing que la province avait signé avec la Ligue nationale de hockey, et les dispositions d'application demandaient au gouvernement de déposer le contrat dans les 10 jours suivant l'adoption de la motion). En novembre, la Présidente **Darlene Compton** a rendu sa décision; en s'appuyant sur des passages de la *Jurisprudence parlementaire de Beauchesne* et de *La procédure et les usages de la Chambre des communes*, elle a conclu que, parce que la motion demandait à la Chambre de faire quelque chose et que la Chambre ne s'était pas entièrement prononcée sur cette action, il était acceptable de poursuivre le débat sur la motion.

Activités des comités

Les comités permanents de l'Assemblée n'ont pas cessé d'être occupés à l'automne 2024, et chacun a publié au moins un rapport sur ses travaux depuis son dernier rapport au printemps.

Le Comité permanent de l'éducation et de la croissance économique a formulé dans son rapport 15 recommandations sur l'immigration, les carrières dans les métiers spécialisés, l'utilisation des téléphones cellulaires dans les écoles, le recrutement de personnel dans les écoles, le soutien aux étudiants, la transparence des contrats gouvernementaux et la capacité électrique.

Le Comité permanent de la santé et du développement social a formulé 13 recommandations sur les sujets suivants: la législation sur les poursuites stratégiques contre la mobilisation publique; la réduction des obstacles à l'investissement privé dans le logement; le recrutement et le maintien en poste de la main-d'œuvre en santé; l'éducation en santé; les services de santé mentale et de toxicomanie; la PEI At Home Caregiver Benefit (Prestation pour proches aidants à domicile); un programme incitatif pour encourager l'abandon du chauffage au mazout dans les logements locatifs; et la mise en œuvre d'un projet de démonstration du revenu de base garanti. Le Comité a également publié un rapport distinct contenant des recommandations sur les nominations à la Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard,

comme elle a le mandat de le faire en vertu de la *Human Rights Act*.

Le Comité permanent des ressources naturelles et de la durabilité de l'environnement a formulé dans son rapport 11 recommandations, qui portent sur le piégeage et la capture au collet, la protection du littoral, un nouveau modèle de gouvernance de l'eau pour la province, ainsi que l'identification et la cartographie des milieux humides.

Le Comité permanent des comptes publics a formulé trois recommandations qui appuient les recommandations de la vérificatrice générale dans des rapports récents, qui encouragent les entités vérifiées à continuer de travailler à la mise en œuvre complète des recommandations issues de l'audit, et qui suggèrent que le gouvernement demande l'approbation de dépenses supplémentaires en déposant d'autres lois de crédits supplémentaires plutôt qu'en délivrant des mandats spéciaux.

Tous les rapports de comités ont été adoptés par la Chambre, et le gouvernement est censé y répondre au cours de la session hiver-printemps 2025.

Assignation pour la production de documents

Le 19 novembre, le Comité permanent de l'éducation et de la croissance économique a adopté une motion visant à ordonner au ministre des Pêches, du Tourisme, du Sport et de la Culture, **Zack Bell**, de fournir une version non caviardée du contrat de marketing touristique conclu entre la province et la LNH, et a émis une assignation en ce sens.

Le ministre Bell avait précédemment déposé à la Chambre une copie du contrat dont les montants avaient été caviardés, étant donné que le contrat comprenait des dispositions de confidentialité. L'assignation ordonnait que le contrat, ainsi que tout autre document nécessaire à sa compréhension et à son interprétation, soit produit dans les deux jours ouvrables suivants. Le ministre s'est conformé à cette ordonnance. Bien qu'il ne soit pas inhabituel que les comités de l'Assemblée cherchent à obtenir des renseignements, la délivrance d'assignations est rare.

Remaniement ministériel

Le 9 octobre, le premier ministre **Dennis King** a annoncé un remaniement de son Cabinet. **Zack Bell**, auparavant député ministériel, a été nommé ministre des Pêches, du Tourisme, du Sport et de la Culture. Cette nomination fait suite à la démission de **Natalie Jameson**, qui était ministre de l'Éducation et de la Petite enfance, en raison de son intention de se porter candidate du Parti

conservateur du Canada dans la circonscription fédérale de Charlottetown. Début 2025, la nomination n'a pas encore été effectuée, et elle demeure députée provinciale.

Au moment où M. Bell a été nommé au Cabinet et où Mme Jameson a quitté ses fonctions, cinq ministres se sont vu attribuer de nouveaux portefeuilles, tandis que les portefeuilles des cinq autres ministres et du premier ministre sont restés inchangés.

Nominations et départs à la retraite

Au cours de la session d'automne, le Comité permanent de la gestion de l'Assemblée législative a publié trois rapports sur la nomination d'agents supérieurs de l'Assemblée. Il a notamment recommandé le renouvellement du mandat de **Judy Burke** en tant que commissaire aux conflits d'intérêts pour une autre période de cinq ans, conformément à la *Conflict of Interest Act*; la nomination de **Samantha Lilley** comme greffière adjointe conformément à la *Legislative Assembly Act*; et la nomination de **Gordon Campbell** comme sergent d'armes conformément à la *Legislative Assembly Act*. Les trois rapports ont été adoptés par la Chambre, et Mme Burke, Mme Lilley et M. Campbell ont été dûment nommés. La nomination d'un nouveau sergent d'armes, qui est également directeur de la sécurité, a été rendue nécessaire par le départ à la retraite de **Brian Weldon**, qui occupait ces fonctions depuis 2017.

Ryan Reddin

Directeur de la recherche parlementaire



Le Sénat

Projets de loi

Le Sénat a adopté sans amendement sept projets de loi émanant du gouvernement pendant la période visée par cet article. Le 1^{er} octobre, le Sénat a adopté en troisième lecture le projet de loi C-49, *Loi modifiant la Loi de mise*

en œuvre de l'Accord atlantique Canada — Terre-Neuve-et-Labrador et la Loi de mise en œuvre de l'Accord Canada — Nouvelle-Écosse sur les hydrocarbures extracôtiers et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois. Le projet de loi a reçu la sanction royale par déclaration écrite le 3 octobre. Le 25 septembre, le Sénat a adopté une motion régissant les travaux concernant le projet de loi C-76, *Loi modifiant la Loi sur les parcs nationaux du Canada*. Conformément à cet ordre, le Sénat a adopté en troisième lecture ce projet de loi le 3 octobre. Le projet de loi a reçu la sanction royale par déclaration écrite le même jour. Le 10 octobre, le Sénat a adopté en troisième lecture le projet de loi C-64, *Loi concernant l'assurance médicaments*. Le projet de loi a reçu la sanction royale par déclaration écrite le même jour. Le 31 octobre, le Sénat a adopté en troisième lecture le projet de loi C-20, *Loi établissant la Commission d'examen et de traitement des plaintes du public et modifiant certaines lois et textes réglementaires*. Le projet de loi a reçu la sanction royale par déclaration écrite le même jour. Le 12 décembre, le Sénat a adopté en troisième lecture les projets de loi C-78, *Loi concernant l'allègement temporaire du coût de la vie (abordabilité)*, et C-40, *Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois en conséquence et abrogeant un règlement (examen des erreurs judiciaires)*. Le projet de loi C-78 a reçu la sanction royale par déclaration écrite le même jour, tandis que le projet de loi C-40 a reçu la sanction royale par déclaration écrite le 17 décembre. Toujours le 17 décembre, le Sénat a adopté en troisième lecture le projet de loi C-79, *Loi de crédits n° 4 pour 2024-2025*. Le projet de loi a reçu la sanction royale par déclaration écrite le même jour.

Le Sénat a modifié deux projets de loi émanant du gouvernement pendant la période visée par cet article. Concernant le projet de loi S-15, *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial*, à la suite d'une décision rendue par la Présidente (dont il sera question ultérieurement), le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a présenté le 3 décembre un rapport contenant quatre amendements au projet de loi, rapport qui fut adopté par le Sénat le 17 décembre. Le même jour, le Sénat a adopté en troisième lecture le projet de loi et un message a été envoyé à la Chambre des communes, sollicitant son agrément. Concernant le projet de loi C-26, *Loi concernant la cybersécurité, modifiant la Loi sur les télécommunications et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois*, le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants a présenté le 3 décembre un rapport comprenant un amendement, rapport qui fut adopté par le Sénat le 4 décembre. Le 5 décembre, le Sénat a adopté en troisième lecture le projet de loi et un message a été envoyé à la Chambre des communes, sollicitant son agrément.

Le 10 octobre, les projets de loi suivants ont obtenu la sanction royale par déclaration écrite : S-205, *Loi modifiant le Code criminel et une autre loi en conséquence (mise en liberté provisoire et engagement en cas de violence familiale)*; C-291, *Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois en conséquence (matériel d'abus et d'exploitation pédosexuels)*.

Le 7 novembre, les projets de loi suivants ont obtenu la sanction royale par déclaration écrite : S-16, *Loi concernant la reconnaissance de la Nation haïda et du Conseil de la Nation haïda*; C-244, *Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur (diagnostic, entretien et réparation)*; C-284, *Loi prévoyant l'élaboration d'une stratégie nationale sur les soins oculaires*; et C-294, *Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur (interopérabilité)*.

D'autres projets de loi dignes de mention incluent le projet de loi C-280, *Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (fiducie réputée — fruits et légumes périssables)*, et le projet de loi S-249, *Loi concernant une action nationale pour la prévention de la violence entre partenaires intimes*. Concernant ce dernier, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a présenté un rapport le 7 novembre apportant six modifications au projet de loi, dont entre autres le titre intégral, qui était à l'origine « Loi concernant l'élaboration d'une stratégie nationale pour la prévention de la violence conjugale ». Le projet de loi, tel que modifié, a été adopté par le Sénat le 26 novembre et un message a été envoyé à la Chambre des communes, sollicitant son agrément. Concernant le projet de loi C-280, le Comité sénatorial permanent des banques, du commerce et de l'économie a présenté un rapport le 5 novembre apportant deux modifications au projet de loi. Le 3 décembre, ce rapport a été rejeté par le Sénat à la suite d'un vote par appel nominal. Le Sénat a adopté le projet de loi en troisième lecture, sans amendement, le 10 décembre; le projet de loi a reçu la sanction royale par déclaration écrite le 12 décembre.

Affaires de la Chambre, procédure et décisions de la présidence

Le 2 octobre, la Présidente **Raymonde Gagné** a rendu une décision sur un rappel au Règlement soulevé par le sénateur **Donald Neil Plett** le 25 septembre, concernant l'exigence d'une recommandation royale pour le projet de loi S-15, *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial*. La Présidente a statué qu'il existait de forts arguments favorisant la poursuite du débat et que, conformément aux précédents et pratiques du Sénat, le projet de loi était recevable. La décision de la Présidente ayant été contestée, elle a été maintenue à la suite d'un vote par appel nominal.

Le 3 octobre, le sénateur Plett a soulevé un autre rappel au Règlement concernant le projet de loi S-15. L'objet de ce rappel portait sur la recevabilité de certains amendements proposés au projet de loi dans le 25^e rapport du Comité des affaires juridiques et constitutionnelles. Le 10 octobre, la Présidente a statué que les amendements contestés dans le rappel au Règlement n'étaient pas correctement soumis au Sénat puisqu'ils dépassaient la portée du projet de loi. Étant donné que d'autres amendements contenus dans le rapport n'étaient pas, eux, contestés, le rapport fut rayé de l'ordre du jour et renvoyé au comité, avec le projet de loi, afin que celui-ci puisse apporter les corrections nécessaires et présenter un nouveau rapport respectant la portée du projet de loi.

Le 24 octobre, le sénateur **Claude Carignan** a soulevé un rappel au Règlement concernant l'exigence d'une recommandation royale pour le projet de loi S-230, *Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*. Le 20 novembre, la Présidente a statué que le débat sur le projet de loi pouvait se poursuivre.

Le 29 octobre, la sénatrice **Mary Jane McCallum** a soulevé un rappel au règlement concernant l'ajournement du débat sur le projet de loi S-274, *Loi instituant la Journée nationale de Thanadelthur*. La Présidente a statué que le rappel n'était pas fondé.

Le 3 décembre, la sénatrice **Marilou McPhedran** a soulevé un rappel au Règlement concernant les travaux du Sénat lors de la séance du 28 novembre, plus spécifiquement concernant une motion portant levée de la séance. Le même jour, la sénatrice McCallum a soulevé une question de privilège concernant la même situation de fait. La Présidente a réservé sa décision sur ces deux points.

Le 24 octobre, conformément à la *Loi sur l'accès à l'information*, le Sénat a approuvé le renouvellement de la nomination de **Caroline Maynard** à titre de commissaire à l'information pour un mandat de sept ans. Le 17 décembre, conformément à *Loi sur le Parlement du Canada*, le Sénat a approuvé la nomination de **James O'Reilly** à titre de conseiller sénatorial en éthique, et ce, après l'avoir entendu en comité plénier.

Le 12 décembre, le sénateur Plett a proposé un amendement de renvoi au cours du débat en troisième lecture du projet de loi C-252, *Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (interdiction — publicité d'aliments et de boissons destinée aux enfants)*. La séance a été levée par voie de motion immédiatement après la proposition de cet amendement.

Comités

Le 10 octobre, le gouvernement a déposé sa réponse au 7^e rapport du Comité de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants, intitulé *Le temps est venu : Permettre un accès équitable aux thérapies assistées par les psychédéliques*. La réponse ainsi que le rapport ont été renvoyés d'office au comité.

Le 25 octobre, le gouvernement a déposé sa réponse au 21^e rapport du Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, intitulé *Agissons maintenant : des solutions pour la main-d'œuvre temporaire et migrante du Canada*. La réponse ainsi que le rapport ont été renvoyés d'office au comité.

Le 22 octobre, le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a présenté son 15^e rapport, qui traite du *Règlement administratif du Sénat* dans le contexte de la *Loi sur l'accès à l'information*.

Le 6 novembre, le gouvernement a déposé sa réponse au 13^e rapport du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts, intitulé *Terrain critique : Pourquoi le sol est essentiel à la santé économique, environnementale, humaine, et sociale du Canada*. La réponse ainsi que le rapport ont été renvoyés d'office au comité.

Le 12 décembre, le Comité mixte spécial sur la déclaration de situation de crise a déposé son rapport final, mettant ainsi fin à ses travaux.

Sénateurs

La sénatrice **Diane Bellemare** a pris sa retraite du Sénat le 13 octobre. La sénatrice Bellemare a été nommée au Sénat le 6 septembre 2012, sur recommandation du premier ministre **Stephen Harper**, afin d'y représenter la région sénatoriale de Alma, au Québec. Avant sa nomination au Sénat, la sénatrice a été professeure et économiste. D'abord membre du caucus du Parti conservateur du Canada, elle est devenue non affiliée en 2016 et a été nommée coordinatrice législative du gouvernement au Sénat, poste qu'elle a occupé jusqu'en 2019. Elle a été membre du Groupe des sénateurs indépendants de 2019 à 2021 et membre du Groupe progressiste du Sénat à partir de 2021. Elle a été membre de plusieurs comités, dont le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, qu'elle a présidé, ainsi que le Comité des banques, du commerce et de l'économie, et le Comité sénatorial permanent des finances nationales, entre autres.

La sénatrice **Frances Lankin** a démissionné du Sénat le 20 octobre. La sénatrice Lankin a été nommée au Sénat le 1^{er} avril 2016, sur recommandation du premier ministre **Justin Trudeau**, afin d'y représenter l'Ontario.

Avant sa nomination au Sénat, la sénatrice a été activiste sociale, dirigeante syndicale, députée à Queen's Park et ministre de plusieurs portefeuilles. D'abord non affiliée, elle a fait partie des fondateurs du Groupe des sénateurs indépendants où elle a occupé le poste d'agente de liaison législative. En 2024, elle est redevenue non affiliée et a été nommée liaison du gouvernement au Sénat. Toujours en 2024, elle a démissionné de ce poste pour redevenir membre du Groupe des sénateurs indépendants. Elle a été membre de plusieurs comités, dont le Comité du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, où elle a été vice-présidente, ainsi que le Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie et le Comité de la régie interne, des budgets et de l'administration, entre autres. Elle a également été membre du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement.

La sénatrice **Ratna Omidvar** a pris sa retraite du Sénat le 5 novembre. La sénatrice Omidvar a été nommée au Sénat le 1^{er} avril 2016, sur recommandation du premier ministre Trudeau, afin d'y représenter l'Ontario. Avant sa nomination au Sénat, la sénatrice a été professeure et directrice exécutive. D'abord non affiliée, elle a fait partie des fondateurs du Groupe des sénateurs indépendants où elle a occupé le poste d'agente de liaison législative ainsi que celui de responsable du plumitif. Elle a été membre de plusieurs comités, dont le Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, qu'elle a présidé, ainsi que le Comité sénatorial spécial sur le secteur de la bienfaisance, le Comité de sélection, où elle a été vice-présidente, en plus du Comité sénatorial permanent des transports et des communications, entre autres.

La sénatrice **Jane Cordy** a démissionné du Sénat le 19 novembre. La sénatrice Cordy a été nommée au Sénat le 9 juin 2000, sur recommandation du premier ministre **Jean Chrétien**, afin d'y représenter la Nouvelle-Écosse. Avant sa nomination au Sénat, la sénatrice a été enseignante. D'abord membre du caucus du Parti libéral du Canada, elle est devenue leader du Groupe progressiste du Sénat en 2020. Elle a été membre de plusieurs comités, dont le Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie, le Comité sénatorial permanent des droits de la personne et le Comité de la régie interne, des budgets et de l'administration, où elle a été vice-présidente, ainsi que le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans, le Comité du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement et le Comité de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants, entre autres.

Le sénateur **Stephen Greene** a pris sa retraite du Sénat le 8 décembre. Le sénateur Greene a été nommé au Sénat le 2 janvier 2009, sur recommandation du premier ministre Harper, afin d'y représenter la Nouvelle-Écosse. Avant sa nomination au Sénat, le sénateur a été conseiller politique et homme d'affaires. D'abord membre du caucus du Parti

conservateur, où il a été whip adjoint, il est devenu membre du Groupe des sénateurs indépendants en 2017 et du Groupe des sénateurs canadiens en 2022, où il a été agent de liaison adjoint. Il a été membre de plusieurs comités, dont le Comité sénatorial spécial sur la modernisation du Sénat, qu'il a présidé, le Comité des transports et des communications, le Comité du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, où il a été vice-président, ainsi que le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international, le Comité des banques, du commerce et de l'économie et le Comité de sélection, entre autres.

Le sénateur **Brent Cotter** a pris sa retraite du Sénat le 18 décembre. Le sénateur Cotter a été nommé au Sénat le 31 janvier 2020, sur recommandation du premier ministre Trudeau, afin d'y représenter la Saskatchewan. Avant sa nomination au Sénat, le sénateur a été avocat, sous-ministre et doyen. Il a fait partie du Groupe des sénateurs indépendants. Il a été membre de plusieurs comités, dont le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles, qu'il a présidé, ainsi que le Comité permanent sur l'éthique et les conflits d'intérêts des sénateurs, où il a été vice-président, et le Comité de la sécurité nationale, de la défense et des anciens combattants, entre autres.

Le 8 octobre, l'honorable **Suze Youance**, nommée au Sénat pour représenter la division sénatoriale de Lauzon (Québec) sur recommandation du premier ministre Trudeau le 25 septembre, a été présentée au Sénat et a pris son siège. La sénatrice Youance est une ingénieure civile, chargée de cours et assistante de recherche à l'École de technologie supérieure (ÉTS) de Montréal et animatrice d'émissions sur le génie et le développement durable. D'origine haïtienne, la sénatrice Youance est arrivée au Canada en 2006. Elle est présidente du conseil d'administration du Bureau de la communauté haïtienne de Montréal ainsi que du conseil scientifique de la Chaire UNESCO « Femmes et sciences pour le développement » en Haïti. La sénatrice Youance est diplômée en ingénierie civile de l'Université d'État d'Haïti et détient une maîtrise et un doctorat en génie de la construction de l'ÉTS. Elle est membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec.

Le 19 décembre, l'honorable **Allister Surette** a été nommé au Sénat pour représenter la Nouvelle-Écosse et l'honorable **Nancy Karetak-Lindell** a été nommée au Sénat pour représenter le Nunavut, tous deux sur recommandation du premier ministre Trudeau. Au moment de rédiger le présent résumé, ils n'avaient pas encore prêté serment. Des renseignements additionnels sur ces nouveaux sénateurs seront inclus dans le prochain résumé.

François Michaud
Greffier à la procédure



Manitoba

Deuxième session de la 43^e législature

La deuxième session de la 43^e législature s'est amorcée le 19 novembre 2024 par la lecture du discours du Trône par la lieutenant-gouverneure Anita Neville. L'Opposition officielle et les députés indépendants ont donné leur consentement pour permettre à un chœur de jeunes Autochtones de chanter l'hymne national depuis la barre de la Chambre à la suite du discours du Trône. L'*Ô Canada* a été chanté en anishinaabemowin par des élèves de la Giinawind Riverbend Community School Abinoojiiyag Nagamog.

Le discours a décrit une série d'initiatives à mettre en œuvre pour rester au service des familles – en améliorant les soins de santé et en créant davantage de bons emplois –, en plus d'énoncer les priorités et les engagements ci-dessous :

- Faire des progrès dans le secteur de la santé en écourtant les temps d'attente
- Réduire le montant des factures en gelant les tarifs d'électricité pendant un an
- Faire croître l'économie grâce à une nouvelle stratégie en matière de minéraux critiques
- Renforcer la sécurité des centres-villes et des quartiers au moyen de la nouvelle stratégie de sécurité publique
- Aider les enfants en s'appuyant sur le programme provincial universel de repas à l'école
- Protéger l'environnement au moyen d'un nouveau Plan d'énergie abordable

Rendre hommage au passé tout en donnant espoir en l'avenir avec une nouvelle statue représentant une mère bison et son petit, qui sera érigée sur le parterre avant des terrains du Palais législatif, ainsi qu'avec une nouvelle distinction pour les anciens combattants et les autres héros du Manitoba.

Lors de son intervention dans le débat en réponse au discours du Trône le 20 novembre, le chef de

l'Opposition officielle, **Wayne Ewasko**, a proposé l'un des amendements les plus courts de l'histoire récente exprimant la défiance à l'endroit du gouvernement :

« Mais la Chambre déplore que le gouvernement provincial n'ait pas tenu ses promesses envers les Manitobains, montrant ainsi qu'il n'a ni la crédibilité, ni l'intégrité, ni la compétence pour gouverner, et qu'il ait par conséquent négligé les besoins des Manitobains [TRADUCTION]. »

Le 28 novembre, l'amendement a été rejeté à la majorité alors que la motion principale a été adoptée par 30 voix contre 20 à l'issue d'un vote par appel nominal. Les séances de l'automne se sont conclues le 5 décembre 2024 sans qu'aucun projet de loi ait reçu la sanction royale. L'Assemblée devrait reprendre ses travaux le 5 mars 2025.

Entrée en vigueur des modifications au Règlement

C'est également au début de la 2^e session de la 43^e législature que sont entrées en vigueur les modifications au Règlement, adoptées par la Chambre en mai 2024. La plupart des modifications visaient à codifier les dispositions de l'ordre sessionnel adopté en octobre 2020, discuté lors d'interventions antérieures, qui permettaient pour la première fois aux députés de participer virtuellement aux travaux de la Chambre et de ses comités. Parmi les quelques autres modifications, l'obligation de demander l'autorisation pour ajouter les noms à inclure dans le hansard lors d'une déclaration ministérielle ou d'une réponse à une déclaration ministérielle a été éliminée, et le temps de parole dont dispose un député pour poser une question à un intervenant public devant un comité permanent a été porté de 30 à 45 secondes. Le Règlement et le Résumé des modifications au Règlement se trouvent tous deux sur le site Web de l'Assemblée :

- https://www.gov.mb.ca/legislature/business/rule_book_2024.fr.html

Remaniement ministériel

Il y a eu un modeste remaniement ministériel en novembre, à peine plus d'un an après l'assermentation du gouvernement, afin de répartir certaines responsabilités, de créer de nouveaux ministères et d'échanger les portefeuilles de certains ministres. À la suite de ce remaniement, trois nouveaux visages sont apparus, notamment la députée d'Assiniboia **Nellie Kennedy**, première femme musulmane à faire son entrée au Cabinet du Manitoba. Elle a succédé à **Glen Simard** au poste de ministre du Sport, de la Culture, du Patrimoine et du Tourisme, qui lui a pris la responsabilité du ministère des Relations avec les municipalités et le Nord.

L'arrivée du député de River Heights, **Mike Moroz**, qui sera responsable du nouveau ministère de l'Innovation et des Nouvelles technologies, porte maintenant le nombre de députés au sein du Cabinet à 17. Le député de Maples, **Mintu Sandhu**, a fait son entrée au Cabinet en tant que ministre de la Prestation des services publics.

Comités permanents

Le Comité permanent des sociétés d'État se rencontre à cinq reprises en janvier et en février afin d'examiner les rapports annuels de la Société d'assurance publique du Manitoba, de la Société manitobaine des alcools et des loteries, d'Efficacité Manitoba, de la Société du Centre du centenaire du Manitoba et de la Régie de l'hydroélectricité du Manitoba, respectivement. Le Comité permanent des comptes publics s'est également réuni en décembre pour examiner les rapports de la vérificatrice générale sur la surveillance provinciale de la salubrité de l'eau potable ainsi que sur la préparation aux éclosions de maladies animales. La prochaine réunion du Comité est prévue en mars, à la reprise de la session.

Greg Recksiedler

Agent de recherche / greffier adjoint

Annexer ou être annexés? Les parlementaires de la Colombie-Britannique envisagent de se joindre au Canada... en même temps que deux États américains

En 1870, un certain nombre de parlementaires audacieux souhaitent le Canada étende ses frontières aux dépens de son puissant voisin. Leur idée suscite l'hilarité... et la controverse.

Forrest Pass

Depuis 200 ans, les Américains ont très souvent proposé d'annexer le Canada. Les initiatives visant à offrir aux États américains de devenir une province canadienne sont en revanche beaucoup plus rares. Pourtant, en 1870, une bande de législateurs britanniques d'Amérique du Nord particulièrement visionnaires votent en faveur de l'achat de deux parties intégrantes du territoire de notre voisin. Ce scénario d'annexion, bien évidemment conçu avec toute la solennité et le sérieux qu'exige ce genre de situation, provoque une levée de boucliers dans les médias.

Imaginez : vous êtes à Victoria, la capitale endormie de la colonie appelée « Colombie-Britannique ». Le port pittoresque de la ville a connu un essor remarquable lors des ruées vers l'or du fleuve Fraser et de Cariboo, mais ces jours glorieux ont depuis cédé la place à une profonde récession, et le sort même de la colonie située sur la côte du Pacifique est incertain. En 1869, un groupe d'hommes d'affaires de Victoria adressent même une pétition au président Ulysses S. Grant lui demandant d'annexer la Colombie-Britannique aux États-Unis.

La Grande-Bretagne ne voit toutefois pas les choses du même œil. L'Office des colonies nomme un nouveau gouverneur, sir Anthony Musgrave, et lui donne pour mission d'unir la Colombie-Britannique au reste du Canada. Le gouverneur Musgrave rédige en secret une proposition fixant les termes de l'union et en discute avec son homologue d'Ottawa, le gouverneur général sir John Young. La table est mise.

Le 9 mars 1870, le Conseil législatif de la colonie ouvre le débat sur l'intégration à la Confédération proposée par Musgrave. Article par article, les conseillers étudient et approuvent les conditions proposées par Musgrave, qui prévoient notamment le versement d'une subvention proportionnelle au nombre d'habitants, une formule de représentation au sein du parlement fédéral et la construction d'un chemin de fer transcontinental.

Tout va pour le mieux, jusqu'à ce qu'un conseiller décide de sortir des rangs. Amor de Cosmos (qui signifie « amoureux de l'univers », que sa mère appelait William Smith, est le fondateur excentrique du journal *British Colonist* de Victoria et le député de Victoria. Originaire de la Nouvelle-Écosse et ardent partisan de la Confédération, de Cosmos sera le deuxième premier ministre de la Colombie-Britannique.

Le 25 mars, il décide toutefois d'ajouter un élément aux termes de l'entente. Dans son discours, il dit avoir imaginé que l'Amérique du Nord était divisée en trois nations clairement distinctes, chacune étant située de part et d'autre d'un axe est-ouest inamovible. Admirateur des États-Unis, de Cosmos ne voit rien de mal à ce que les États-Unis prennent de l'expansion vers le sud, qui est après tout leur zone d'influence naturelle. Il s'oppose toutefois à ce qu'ils achètent l'Alaska à la Russie en 1867, car à ses yeux, l'Alaska est une prolongation naturelle du Canada. Il présente donc une motion proposant que le Canada la rachète aux États-Unis et que cette acquisition devienne une condition à l'entrée de la Colombie-Britannique dans la Confédération.

Forrest Pass est conservateur à la Division des programmes de Bibliothèque et Archives Canada.

Le député de Cariboo, le R.W.W. Carrall, appuie la motion avec enthousiasme. Carrall, qui vient de Woodstock, en Ontario, est un fier Canadien : en 1879, alors sénateur britanno-colombien, il présente un projet de loi faisant de la fête du Dominion (aujourd'hui la fête du Canada) un jour férié. Faisant sienne la modeste proposition de de Cosmos, Carrall affirme que, si les Américains pensaient qu'en utilisant l'Alaska pour enclaver la Colombie-Britannique, l'annexion du Canada passerait plus facilement parmi ses habitants, ils avaient lamentablement sous-estimé la vigueur de la fibre patriotique des Canadiens. « Les Canadiens n'ont pas besoin de faire étalage de leur fidélité à tous les jours qui passent, observe alors Carrall, ils sont tout aussi disposés à faire valoir leur position d'*IMPERIUM IN IMPERIO* [soit d'empire canadien au sein de l'Empire britannique] qu'ils en sont capables.

Or, l'Alaska ne suffit pas à lui seul à satisfaire l'appétit des impérialistes canadiens. Le député de New Westminster, John Robson, qui occupera lui aussi les fonctions de premier ministre de la Colombie-Britannique, propose d'amender la motion de Musgrave en ajoutant l'État du Maine à la liste d'épicerie de l'assemblée. Selon lui, les habitants du Maine eux-mêmes souhaitent devenir des Canadiens, et une bonne partie des échanges commerciaux du Canada transitent déjà par le port de Portland, exempt de glace à longueur d'année. Robson va même jusqu'à prétendre que la Grande-Bretagne a été « privée » du Maine, en référence à la prétendue « guerre d'Aroostook » de 1839. Ce conflit, qui ne donna lieu à aucune effusion de sang, portait sur les droits de coupe le long de la frontière, contestée, entre le Maine et le Nouveau-Brunswick. L'annexion du Maine sur la côte Atlantique et de l'Alaska sur la côte Pacifique donnerait un beau tour arrondi aux frontières du Dominion, tout en faisant la démonstration de la supériorité de la « constitution libérale et éclairée » du Canada sur les « très bancales » institutions des États-Unis.

Même si, dans son discours, Robson évoque de nombreux irritants de longue date tout à fait réels, les politiciens s'amusez ferme. Le député de Lillooet, Thomas Basil Humphreys, prédit que l'initiative convaincra le populaire magazine satirique britannique *Punch* à parler du Conseil législatif dans ses pages, tandis que le greffier législatif ponctue sa retranscription des délibérations de plusieurs « [Rires] ». Même si la résolution est adoptée en comité plénier, les législateurs finissent par rependre leur sérieux et par renoncer à l'annexion de l'Alaska et du Maine en approuvant les conditions d'union proposées dans le cadre de la séance ordinaire du jour. Devenue lettre morte du moment où les conditions sont transmises à Ottawa, la résolution cause néanmoins son lot de remous du côté des États-Unis.



Photo de Topley Studio, 1874, BAC, a026435



BAC, e010756881, détail

En haut: En 1870, dans le cadre du débat sur les conditions d'adhésion de la Colombie-Britannique, le rédacteur en chef et politicien excentrique Amor de Cosmos propose que le Canada achète l'Alaska. **En bas:** Le député de New Westminster auprès du Conseil législatif, John Robson, amende la résolution de de Cosmos et propose d'annexer aussi l'État du Maine.

Le 28 mars, les visées de la Colombie-Britannique sur l'Alaska et le Maine viennent aux oreilles des Californiens (merci au télégramme), mais la presse étatsunienne ne sait pas trop quoi en penser. Le plus gros quotidien de San Francisco, le *Daily Alta California*, interprète la résolution comme un appel voilé à l'annexion aux États-Unis, dans la mesure où les exigences de l'assemblée législative, qui réclame à la fois la construction d'un chemin de fer et l'achat d'une partie du territoire américain, lui semblent tout à fait irréalisables. « Les Britanno-Colombiens pourraient à la fois avoir leur chemin de fer et s'unir à l'Alaska s'ils s'annexaient aux États-Unis, promettait le rédacteur en chef de l'*Alta*, mais ils n'auront ni l'un ni l'autre de notre vivant, et quel que soit le moyen envisagé. »

Au fur et à mesure que la rumeur se répand vers l'Est, de nombreux journaux des États-Unis tentent d'analyser la résolution. La plupart n'y voient qu'une boutade. Le *New York Times* reproche aux législateurs de la Colombie-Britannique d'avoir « adopté une attitude acerbe et satirique à l'endroit de leurs voisins », mais admet tout de même que leur tentative d'humour est plutôt réussie. Dans certains cas, les propres velléités divisionnistes et partisans des Américains prennent le pas sur les visées expansionnistes des Canadiens. L'*Idaho World*, qui est publié par un démocrate élevé au Missouri, dit espérer que le Canada emmène du même coup tout le Nord-Est du pays, qui vote républicain. « Selon nous, les États-Unis ont les moyens de payer quelques millions au Canada pour qu'il accepte les États de la Nouvelle-Angleterre en cadeau, car nous serions alors débarrassés d'une engeance intolérable. »

Le commentaire le plus intéressant vient toutefois de la presse grand public du Maine. « Annexer ou être annexés? Voilà ce qui semble être la question », s'amuse le *Daily Kennebec Journal* de la capitale, Augusta. Le *Journal* concède que l'union avec le Canada pourrait servir les intérêts de l'État, pourvu que le libre-échange avec le reste des États-Unis soit maintenu. Autrement, prédit le quotidien, c'est un Canada appauvri qui risquerait de demander lui-même à devenir un État des États-Unis. Le *Portland Daily Press* se gausse quant à lui de la proposition. Il prévient le Canada qu'en occupant son État, il se retrouverait avec une pléthore de conflits locaux sur les bras et qu'un flot constant de millionnaires vaniteux du Maine chercherait à obtenir une baronnie de la reine Victoria.

Dans les années 1870, avant la construction du chemin de fer du Canadien Pacifique, c'est généralement après avoir transité par les États-Unis que les nouvelles de la Colombie-Britannique atteignent l'Est du pays, alors la résolution sur l'annexion de l'Alaska et du Maine fait déjà partie de l'histoire ancienne pour les Américains quand les journaux canadiens commencent à en parler. Quand le *Globe* de Toronto aborde le sujet, le 1^{er} avril – heureuse coïncidence – il insiste sur l'« agitation » de la presse étatsunienne, mais il estime aussi que, quoique « de bon aloi », la résolution ne constitue pas une réplique « entièrement vaine » aux « propensions obstructionnistes » des politiciens américains. Sur le fond, le rédacteur en chef du journal est d'avis, tout comme Robson, que le Maine finira par intégrer naturellement le Canada, mais il invite l'oncle Sam à conserver le territoire glacial et improductif qu'est l'Alaska : « Nous aimons les vastes étendues de territoire, admet le *Globe*, qui est favorable à l'expansion du pays vers l'ouest, mais encore faut-il qu'elles soient recouvertes de terre. »

BAC, a066554



Left: Les édifices du gouvernement de la Colombie-Britannique, surnommés « les cages à oiseaux », montrés ici sur une lanterne de projection, vers 1890. Vingt ans plus tôt, le Conseil législatif se réunissait dans l'immeuble situé près du coin supérieur droit afin d'échafauder un plan prévoyant l'achat de l'Alaska et du Maine aux États-Unis. Page ci-contre : Une carte de 1877 montrant la Colombie-Britannique dans le Dominion du Canada, et l'Alaska et le Maine faisant toujours partie des États-Unis d'Amérique. Encart : Caricature américaine datant de 1839 et parodiant la perspective d'une guerre entre la Grande-Bretagne et les États-Unis autour de la frontière entre le Maine et le Nouveau-Brunswick. John Robson a la « guerre » d'Aroostook en tête lorsqu'il prend part au débat du Conseil législatif de la Colombie-Britannique sur l'annexion de l'Alaska et du Maine.

C'est ainsi que meurt le projet visant à faire entrer l'Alaska et le Maine dans la Confédération, mais l'incident va au-delà de la simple anecdote. Le *Daily Alta California* a peut-être eu raison de prédire que la Colombie-Britannique ne jouirait jamais d'une quelconque forme d'unité nationale avec l'Alaska, mais il a fait fausse route à propos de la construction d'un chemin de fer transcontinental en sol canadien et de

la prétendue volonté des Britanniques d'Amérique du Nord de se joindre aux États-Unis. Les Canadiens ne ressentent peut-être pas le besoin, comme le disait le Dr Carrall, de faire étalage de leur patriotisme jour après jour, mais quand le besoin se fait sentir, ses législateurs sont capables de montrer qu'ils peuvent résister de manière créative et ferme aux visées expansionnistes des Américains.



